



**NATURA 2000**

**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**DU SITE DES GORGES DE L'ARZON**

**(HAUTE-LOIRE)**  
**FR 8301080**



**Avril 2008**

Document initial (2001) : BIOTOPE  
Réactualisation (2008) : CPIE du Velay

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>I. LE DOCOB : DU BILAN A LA REACTUALISATION</b>	<b>5</b>
I.1. BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LA PREMIERE PHASE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (2002-07)	<b>5</b>
I.2. LA DEMARCHE DE REACTUALISATION	<b>8</b>
<b>II. LE MILIEU NATUREL – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE</b>	<b>9</b>
II.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE	<b>9</b>
II.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	<b>9</b>
II.3. LOCALISATION ET CARACTERISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE GESTION	<b>13</b>
II.4. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LEUR HABITAT	<b>26</b>
II.5. EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION	<b>37</b>
II.6. LES AUTRES ESPACES OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIAUX DES GORGES DE L'ARZON	<b>39</b>
<b>III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>42</b>
III.1. LE PATRIMOINE CULTUREL DES GORGES DE L'ARZON : UN HAUT LIEU HISTORIQUE ET LEGENDAIRE	<b>42</b>
III.2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE	<b>44</b>
<b>IV. PROGRAMME D' ACTIONS</b>	<b>57</b>
IV.1. DU BILAN AU PLAN D' ACTION	<b>57</b>
IV.2. LE PLAN D' ACTIONS	<b>60</b>
IV.3. ARTICULATION AVEC D' AUTRES DISPOSITIFS, PLANIFICATION ET EVALUATION FINANCIERE	<b>98</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>101</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>103</b>
<b>ANNEXES</b>	

## **Préambule**

### **La directive Habitats**

La directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », ou directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens, « notifiée aux Etats membres le 5 juin 1992 » et transcrite en droit français par l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition des directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

Cette directive instaure l'obligation de préserver les habitats naturels (annexe I de la directive) et les espèces (annexe II de la directive) qualifiés d'intérêt communautaire et/ou prioritaires.

Elle répond ainsi aux objectifs de La Convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la terre, Rio 1992). Cette liste d'espèces de l'annexe II de la directive est complémentaire de celle préalablement établie par la directive « Oiseaux » 79/409/CEE, relative à la protection des oiseaux sauvages.

Chaque état membre est chargé d'identifier sur son propre territoire, puis de les désigner à terme comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC), les sites importants pour la sauvegarde de ces habitats et de ces espèces d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats.

Ces ZSC, ainsi que les Zones de Protection Spéciales (ZPS) définies en vertu de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages, constituent le Réseau Natura 2000. Les ZSC et ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher. Ce réseau entre dans le principe d'action communautaire pour une gestion durable.

### **Les documents d'objectifs**

Chaque état membre est responsable de l'application de la directive « Habitats » sur son territoire. Il se doit de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de cette directive. Il a une obligation de résultats. Pour ce faire, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « document d'objectifs ».

Ce document fixe clairement les objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion nécessaires à la sauvegarde du site. Sur la base d'inventaires scientifiques spécifiques, il a pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués sur les objectifs et les actions à mener, de déterminer qui fait quoi et avec quels moyens. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, représentants socioprofessionnels. Il permet ainsi de concilier à la fois la préservation durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'exercice des activités humaines.

Il sera un outil de référence et une aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site.

Les documents d'objectifs accompagnent l'acte de désignation officielle des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) en Zones Spéciales de Conservation et font l'objet de réactualisations lorsque le Comité de Pilotage du site le juge nécessaire pour tenir compte de l'évolution des contextes socio-économiques et politiques et de la connaissance des sites.

# INTRODUCTION

*Cf. carte n°1 : Localisation du site des Gorges de l'Arzon.*

**Les Gorges de l'Arzon** sont situées au Nord-Est de la ville du Puy-en-Velay.

L'Arzon, affluent de la Loire, prend sa source au sud des Monts du Forez, dans la forêt des Taillades. Il traverse le plateau de Craponne puis entaille les granites du Nord Velay en formant des gorges rocheuses pour rejoindre la Loire à Vorey. Son bassin versant correspond à une surface de 156 km<sup>2</sup>. C'est la partie des gorges qui a été retenue par le programme Natura 2000 puisqu'elle présente des habitats et des espèces d'intérêt communautaire<sup>1</sup> au sens de la directive Habitats.

La surface du site représente 885 hectares, ainsi répartis sur cinq communes :

- Chomelix : 216 ha
- St-Pierre-du-Champ : 261 ha
- Bellevue-la-Montagne : 219 ha
- Vorey : 165 ha
- St-Geney-près-St-Paulien : 15 ha

Il est important de rappeler ici **que l'objectif principal de la démarche Natura 2000** est de favoriser le **maintien de la biodiversité en Europe**, en tenant compte **des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**. Le document d'objectifs correspond à la déclinaison française du plan de gestion concerté et sera une étape indispensable en vue de la désignation du site dans le Réseau Natura 2000.

La version 2008 du document d'objectifs reprend les étapes du document initial :

- le diagnostic écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- le diagnostic socio-économique,
- l'élaboration d'un programme d'actions.

Concernant le diagnostic écologique notamment, de nouveaux éléments de connaissance du site sont intégrés (cartographie des habitats naturels réalisée dans le cadre du programme CHANES / DIREN) ; ils ont d'ores et déjà fait l'objet d'une présentation lors du Comité de Pilotage du site le 18 septembre 2007. Par ailleurs, les objectifs de préservation et de gestion, ainsi que le programme d'action, ont été revisités dans le cadre d'une concertation avec les principaux acteurs concernés.

Dans une première partie du document d'objectifs, les méthodologies suivies, les caractéristiques climatiques et géologiques du site et les résultats des inventaires de terrain sont présentés. Ces derniers sont ensuite hiérarchisés selon les priorités d'actions visant la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La deuxième partie de ce document présente le cadre historique et socio-économique (usages, activités, politiques de développement, projets,...) des Gorges de l'Arzon. L'historique du site est tout d'abord retracé à partir de données bibliographiques et de témoignages de personnes originaires du site. Ensuite, les différents acteurs concernés par le site et sa gestion sont présentés. Leurs attentes, leurs volontés et leurs implications sont dégagées à travers l'analyse d'une série de consultations réalisées lors de l'élaboration du document initial (2001-02) ; cette analyse a pu être actualisée au regard d'éléments nouveaux recueillis au cours d'entretiens avec certains acteurs (2007-08). Initialement, si le nombre de ces consultations a été réduit pour des questions de faisabilité (15 personnes), leur analyse (bien que subjective), enrichie des contacts établis en 2007-08, révèle les volontés des personnes locales.

Ensuite, un programme d'actions est détaillé sous forme de fiches et de tableaux synthétiques puis est évalué financièrement. Ce programme est décliné de façon opérationnelle afin de faciliter sa mise en œuvre. La charte Natura 2000, rédigée en 2007, est intégrée à ce programme : elle correspond véritablement à une nouvelle voie d'implication des acteurs dans la gestion du site.

---

<sup>1</sup> Les mots soulignés en pointillés sont définis dans le glossaire.

# I. LE DOCOB : DU BILAN A LA REACTUALISATION

*La phase précédente de mise en œuvre du Document d'Objectifs s'est traduite par la réalisation d'un certain nombre d'actions, coordonnées par le CPIE du Velay, en partenariat avec les différents acteurs concernés par la gestion du site..*

*Il est important de relater ces actions car un certain nombre de résultats sont à réinvestir dans le cadre du renouvellement du Document d'Objectifs.*

## I.1. BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LA PREMIERE PHASE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (2002-07)

### I.1.1. SUIVI ET CONNAISSANCE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DE LEUR EVOLUTION

#### I.1.1.1. Actions de suivi

- **Suivi de l'évolution des landes primaires** (ONF – 2003) : Quatre placettes de suivi ont été installées dans les landes à genêt purgatif situées en contrebas du village de Nolhac à proximité du chemin rural. Ces placettes repérées au GPS devaient permettre d'assurer un suivi de la lande à genêt et plus particulièrement de l'emprise des résineux plantés dans les années 70. En 2006, les investigations menées par le Conservatoire Botanique dans le cadre du programme CHANES (*cf.* § II.2.1.1.), ont démontré l'absence d'espèces indicatrices du cortège floristique de l'habitat. d'intérêt communautaire « lande primaire ». Dès lors, ce milieu n'étant plus répertorié en tant que tel, le suivi de ces placettes a été abandonné.
- **Suivi de l'évolution des pelouses pionnières** (CPIE – 2004) : Avec l'aide de l'agriculteur usager du site et avec l'autorisation orale des propriétaires, deux parcelles de suivi ont été installées sur le site d'Arzon. Ces deux parcelles permettent d'avoir un état initial sur un site marqué par une moindre pression pastorale (abandon progressif du site par l'agriculteur retraité). Une parcelle mise en défens permet d'avoir un état initial sur une petite parcelle non pâturée par les brebis.

#### I.1.1.2. Compléments de connaissance de certains habitats ou espèces

- **Caractérisation et préconisations de sylviculture concernant la hêtraie** (CRPF – 2002) : La caractérisation des Hêtraies du point de vue peuplement était une action complémentaire indispensable. Cette caractérisation n'apparaissait pas dans le DOCOB de 2002. Des pistes de gestion adaptées aux différents peuplements forestiers ont été proposées par le CRPF.
- **Caractérisation et préconisations de gestion concernant la forêt alluviale** (ONF – 2005) : L'étude menée par l'ONF a permis de mieux caractériser les milieux décrits dans le DOCOB et de remettre en cause certains d'entre eux. D'ailleurs, l'étude menée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central dans le cadre du programme CHANES (2006) est venue confirmer que les aulnaies – frênaies décrites initialement comme étant d'intérêt communautaire ne l'étaient pas. Des préconisations de gestion plus précises ont été proposées. Celles du Document d'Objectifs initial étaient trop générales.
- **Evaluation de la qualité de l'eau de l'Arzon** (CG43 / STA – 2004-05) : En partenariat avec le service de l'eau du Conseil général, deux stations de suivi (Chomelix et Eyravazet) ont été analysées du point de vue physico-chimique et biologique en utilisant les indicateurs suivants :

- petits invertébrés
- Diatomées
- peuplements de Macrophytes
- analyses physico-chimiques

Les paramètres analysés indiquent une eau de bonne qualité voire de très bonne qualité.

Le Conseil général a intégré le point d'analyse de Chomelix dans son réseau départemental.

➤ **Réalisation de pêches électriques** (FDP43 & CSP – 2004-05) : Les pêches électriques avaient les objectifs suivants :

- mieux localiser les populations de Chabot existantes le long de l'Arzon,
- caractériser les populations,
- dresser un état de la population après la sécheresse de 2003.

Ces pêches ont permis de relever une station nouvelle de Chabot, qui reste absent de la partie en gorges. Globalement, les effectifs sont faibles mais les populations présentent une bonne dynamique. Par ailleurs, les populations ont résisté à la sécheresse prononcée de 2003.

### I.1.2. ACTIONS S'INSCRIVANT DANS UNE PERSPECTIVE DE GESTION

➤ **Recherche des causes de l'importance des étiages de l'Arzon** (CPIE – 2006) : Cette action s'est déroulée suivant les phases suivantes :

- travail de photo-interprétation de l'évolution de l'enrésinement,
- recensement des captages et usages de l'eau jusqu'à la source,
- analyse des données météorologiques,
- enquêtes auprès des utilisateurs riverains,
- préconisations,

Les principales conclusions concernant les causes des étiages sévères :

- la faible rétention en eau des terrains granitiques, les conditions naturelles d'une moindre pluviométrie.
- les prélèvements à l'amont (alimentation en eau potable notamment),
- certains aménagements fonciers (drainage, recalibrage du cours d'eau).

➤ **Etude foncière complémentaire** (CRPF – 2002) : Un recensement des propriétaires concernés par les habitats d'intérêt communautaire a été effectué par le CRPF (report sur cadastre et identification des parcelles et propriétaires). Cette base de travail serait à compléter au regard des résultats de la nouvelle cartographie réalisée dans le cadre du programme CHANES (DIREN – 2006).

➤ **Mise en place d'une démarche de réglementation de la circulation des véhicules motorisés** (CPIE & PNR – 2006-07) : Chomelix, Bellevue et St Pierre du Champ se sont engagées dans une démarche de réglementation de la circulation des engins motorisés sur les chemins publics. Cette démarche, installée en collaboration étroite avec le Parc régional Livradois-Forez a permis de réactualiser le premier arrêté pris par le maire de Chomelix, et d'encourager la mise en place d'un arrêté à Bellevue (pour la zone Natura 2000). La démarche a permis d'encourager les élus de St Pierre du Champ à se lancer dans la procédure ; ce travail reste à finaliser. Le Parc Livradois-Forez a fourni le mobilier réglementaire à la commune de Chomelix. Au préalable, le travail d'identification des chemins (les principaux ouvrant un accès sur le site Natura 2000) et le repérage sur le terrain ont été effectués par un technicien du parc en liaison avec les élus et le CPIE du Velay.

➤ **Gestion globale et valorisation du site Natura 2000** : Avec la Communauté de communes de l'Emblavez, dans le cadre du circuit des paysages, le site Natura 2000 a pu être présenté sur un des mobiliers d'interprétation présent sur le circuit des légendes. Le groupe de travail constitué des élus des trois communes citées accompagnées par le Parc et le CPIE du Velay ont également entamé une réflexion sur le lien entre ouverture au public et site Natura 2000. Une stagiaire du Lycée de Bonnefond a approfondi la piste de la randonnée et son organisation.

La gestion du site d'Arzon a pu être abordée avec l'équipe du Parc et les élus concernés. Il se dégage une volonté commune d'avancer sur le dossier. La création d'un sentier et d'un site d'interprétation sont des pistes avancées par les participants.

Le maintien d'un troupeau de taille réduite a été étudié avec l'agriculteur qui a pris sa retraite au cours de la mise en œuvre du DOCOB. D'autres pistes ont été évoquées avec, l'ADASEA, la commune et le Parc Livradois-Forez sans avoir débouché sur un projet de gestion (difficulté à trouver agriculteur).

### I.1.3. ACTIONS DE COMMUNICATION

- **Edition d'une lettre d'information des propriétaires forestiers** (CPIE - 2002) : A partir de l'étude des peuplements menée par le CRPF, un document de préconisation de bonnes pratiques forestières a été conçu. La diffusion s'est faite lors des réunions de présentation organisées en mairie (*cf. ci-dessous*).
- **Dépôt du document d'objectifs dans chaque mairie, information des élus et techniciens** (CPIE – 2002) : L'édition du DOCOB et sa remise au cours d'entretiens associant techniciens et élus de chaque mairie et Communauté de communes ont permis de relancer la dynamique autour de la gestion concertée de la vallée de l'Arzon.
- **Animation de réunions publiques et entretiens individuels** (CPIE – 2003-06) : Trois réunions publiques et de nombreux entretiens particuliers ont été mis en place afin de présenter la démarche Natura 2000, et afin d'inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans un contrat Natura 2000. De nombreux contacts téléphoniques ont été pris afin de sensibiliser les propriétaires à la démarche de contractualisation. Un projet de contrat a été rédigé et soumis au Maire de St Pierre du Champ. Le changement de municipalité et l'abandon de l'intérêt communautaire des landes à genêt purgatif ont contraint à l'arrêt de la démarche.

### I.1.4. REDACTION DE LA CHARTE NATURA 2000

*Cf. ANNEXE 1.*

La rédaction a été entreprise après de nombreux contacts avec les gestionnaires de sites comparables. Un groupe de travail a permis de proposer les principales orientations mises en forme par le CPIE du Velay. Elle a été validée en Comité de Pilotage le 18 septembre 2007 (cf. ANNEXE 1).

## I.2. LA DEMARCHE D'ACTUALISATION

### I.2.1. ORGANISATION DU TRAVAIL

La réactualisation du document d'objectif pour le site Natura 2000 des gorges de l'Arzon a été confiée par la DIREN Auvergne au CPIE du Velay (Jean-Luc CAMPAGNE pour la coordination générale du travail, Maud BOURNET pour la réactualisation et la mise en forme d'un certain nombre de carte et Jean-Noël BORGET)  
Ce travail s'appuie sur :

- **Le document d'objectif initial** : Elaboré par le bureau d'étude BIOTOPE en 2001, il constitue la base pour ce travail d'actualisation.
- **Les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs 2002-07** : Ces actions ont permis d'affiner la connaissance du site et de faire progresser certaines démarches de gestion telle la mise en place d'une réglementation concernant les engins motorisés (*cf. § I.1.*).
- **L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire** : Réalisée en 2006 par le Conservatoire Botanique National du Massif Central dans le cadre du programme CHANES (DIREN Auvergne), elle constitue une base de connaissance scientifique fiable. Elle permet ainsi de disposer d'une base de connaissance essentielle à une bonne adaptation de la gestion du site.
- **Des entretiens complémentaires avec des acteurs clef pour la gestion du site** : Ces entretiens (*cf. annexe pour la liste des personnes contactées*), réalisés dans le cadre de la réactualisation du document d'objectif (2007-08), ont permis de valider ou de préciser le diagnostic socio-économique établi en 2001.
- **Une concertation établie sur la base de 4 groupes de travail** : Ces quatre groupes de travail ont permis d'intégrer au mieux le positionnement des différents acteurs concernés vis-à-vis de la gestion du site et les évolutions des politiques publiques. Ils confèrent ainsi à ce nouveau document un caractère opérationnel. Les quatre groupes de travail ainsi constitués sont les suivants (*cf. annexe pour la liste des personnes ayant participé aux groupes de travail*) :
  - agriculture,
  - activités forestières,
  - aménagement et valorisation du site du château d'Arzon,
  - eau et milieux aquatiques.
- **La charte Natura 2000** : Rédigée en 2007 dans le cadre d'un groupe de travail spécifique et présentée lors du Comité de pilotage sur le site le 18 septembre 2007, elle offre un nouveau cadre légal pour la prise en compte des enjeux environnementaux sur les sites Natura 2000 par les propriétaires fonciers.

### I.2.2. LIMITE DE LA METHODE

Aujourd'hui la connaissance scientifique du site des gorges de l'Arzon apparaît suffisamment fine pour engager des actions de gestion du site. Malgré tout, certains enjeux ont pu nécessiter un élargissement de la réflexion, notamment pour le groupe de travail « eau et milieux aquatiques ».

Ainsi, des articulations avec d'autres politiques publiques territoriales, en particulier le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Amont (SAGE) sont à rechercher.

## II. LE MILIEU NATUREL – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

*Les éléments de cette partie ont été complétés en 2007 par les diverses études menées afin d'améliorer la connaissance du site, et notamment l'identification, la localisation et la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire. Les évolutions apportées ont par ailleurs pu être partagées avec les acteurs concernés par la gestion du site lors des réunions du Comité de Pilotage en septembre 2007 et des groupes de travail mis en place à l'automne 2007 dans le cadre de cette réactualisation.*

### II.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE

#### II.1.1. GEOLOGIE

Les Gorges de l'Arzon se situent entre 550 et 900m d'altitude. Elles font partie du district des Plateaux du Nord Velay qui couvre à peu près un cinquième de la Haute-Loire et repose sur un socle hercynien représenté par le granite d'anatexis du Velay-Forez. Ce dernier constitue le plus vaste ensemble granitique de France. Beaucoup de cours d'eau prennent leur source sur ces plateaux. Sur le plan géologique, le site est aussi compartimenté en horsts et grabens. Le plateau granitique correspond surtout à une ancienne pénéplaine où les traces de mouvement sont peu visibles sauf à Saint-Julien d'Ance. Enfin, les vallées se sont creusées au quaternaire.

#### II.1.2. CLIMAT

Cette vallée, comme l'ensemble des vallées du bassin du Puy, a un caractère continental très marqué (GRENIER, 1992). Le climat est plutôt froid dans l'ensemble ; au Puy, le nombre de jours de neige est de 46 par an et à Allègre la moyenne des minimales de janvier est de  $-3^{\circ}\text{C}$ . Les précipitations annuelles tournent autour de 750 mm (760 mm à Chomelix) avec une fluctuation d'un bout à l'autre du site compte tenu de la dénivellation (350 m). Le minimum de précipitations a lieu en automne tandis que mai, juin et septembre reçoivent de fortes précipitations orageuses.

### II.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### II.2.1. LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITAT

*Cf. : Inventaire et cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des gorges de l'Arzon (Kevin REIMRINGER – CBNMC – 2006)*

*Cf. carte n°2 : Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire suivant la typologie Natura 2000 (CBNMC, 2006)*

*Cf. carte n°3 : Répartition des habitats naturels dominants suivant la typologie CORINE biotope (CBNMC, 2006)*

*Cf. carte n°4 : Carte synthétique des statuts des habitats. (CBNMC, 2006)*

*Cf. carte n°5 : Objectifs de conservation et principales actions de gestion ou de suivi des habitats d'intérêt communautaire (CBNMC, CPIE 2008)*

### II.2.1.1. Les évolutions apportées dans le cadre du programme CHANES

Dans le cadre du programme CHANES (Cartographie des HABITATS Naturels et semi-naturels et des ESèces végétales d'intérêt communautaire), lancé dès 2005 par la DIREN Auvergne, le Conservatoire botanique national du Massif central a réalisé en 2006 l'inventaire et la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 des Gorges de l'Arzon.

Cette étude a permis de mettre en avant une diversité phytocénotique intéressante confirmée par la présence de 9 habitats génériques relevant de la Directive Habitats : 7 sont d'intérêt communautaire, 2 sont prioritaires.

La précédente cartographie des habitats naturels, réalisée lors de l'élaboration du Document d'Objectifs en 2001 par BIOTOPE, avait mis en évidence 5 habitats génériques. Ces derniers ont été confirmés mais leur répartition a été affinée, voire totalement revue :

- **6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin** : Ces formations occupant généralement de faibles superficies le long des cours d'eau, elles n'ont pas toujours pu être individualisées au plan cartographique. C'est pourquoi ces mégaphorbiaies sont la plupart du temps intégrées en mosaïque aux linéaires alluviaux.
- **8220 : Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique & 8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii** : En ce qui concerne ces habitats, la comparaison des deux cartographies laisse apparaître de nombreuses zones de recouvrement. Il semble néanmoins que la superficie des ces habitats ait été surévaluée lors de la cartographie de 2001, au regard de la réalité de terrain.
- **9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)** : Certaines zones sont confirmées, mais en réalité très peu. La cartographie présentée dans ce rapport montre une plus forte implantation de ces boisements. Cela est sans doute dû à une pression de prospection plus importante du site en 2006 par rapport à 2001.
- **91E0 : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)** : Les zones couvertes par cet habitat divergent totalement entre les deux cartographies. Les boisements alluviaux cartographiés en 2001 sous le terme de « Forêt fontinales de frênes et d'Aulnes » (EUR 25 : 91E0) semblent tous se rapporter à ce que le Conservatoire Botanique a cartographié en 2006 sous le terme générique de « Frênaie mésohygrophile » (CB : 41.23) qui elle, ne relève pas de la Directive Habitats. Ces frênaies présentent toutefois un fort intérêt patrimonial. Elles sont en régression à l'échelle du Massif central suite à l'artificialisation des berges et à la dégradation de la qualité des eaux.

L'étude réalisée en 2006 a mis en évidence **4 nouveaux habitats** génériques relevant de la Directive.

- **3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.**
- **6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)**
- **6230 : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)**
- **6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)**

Les trois premiers habitats couvrent de très faibles superficies, ce qui pourrait en partie expliquer le fait qu'ils n'aient pas été mis en avant lors des prospections de 2001. Néanmoins, les habitats se rapportant au code **6510**, c'est à dire aux prairies de fauche, couvrent des surfaces non négligeables. La cartographie de 2001 ne différencie aucun type de prairies. Elles ont toutes été cartographiées, sans distinction aucune, sous le vocable unique de «Prairies » et n'ont pas fait l'objet d'un rattachement à un habitat de la Directive.

En parallèle de ce qui est exposé ci-dessus, l'analyse des 86 relevés phytosociologiques réalisés sur le site en 2006, a mis en évidence plus de 50 groupements végétaux. Ce travail devrait donc permettre aux gestionnaires de mieux appréhender la diversité phytocénotique du site et donc de mieux orienter les mesures de gestion. Il est

important de noter qu'un même code (rattachement EUR 25) peut se rapporter à plusieurs groupements végétaux aux conditions écologiques qui, si elles restent voisines, peuvent induire, par la présence de paramètres mésologiques propres au groupement, une adaptation des mesures de gestion à ces variables particulières. C'est par exemple le cas du code 6510 qui rassemble en réalité 5 types de prairies de fauche différenciés par leur trophie (mésotrophes à eutrophes) et le niveau hydrique (mésophile à méso-hygrophile).

L'expertise du Conservatoire Botanique en 2006 fait apparaître que les landes à Genêt purgatif présentes sur le site des gorges de l'Arzon ne constituent pas un habitat d'intérêt communautaire. En effet, ces landes étant collinéennes (absence d'espèces montagnardes telle la Myrtille), elles ne relèvent pas de la Directive habitats.

## II.2.1.2. Tableau synthétique

Le tableau 1 présente de manière synthétique les 9 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site des gorges de l'Arzon.

Les surfaces indiquées dans le tableau 1 tiennent compte de l'étude cartographique du Conservatoire Botanique en 2006 : pour tenir compte du parcellaire observé sur la BD ORTHO® de l'IGN mise à la disposition des opérateurs de cartographie par la DIREN Auvergne et prendre en compte la continuité des habitats naturels, la zone cartographiée a pu être légèrement différente du périmètre du site Natura 2000.

	Superficie	
Site Natura 2000	875 ha	100%
Zone d'étude	934,4 ha	106,8%

*Tableau 1 : Habitats de l'annexe I de la directive Habitats*

HABITATS de l'Annexe I de la DH	Code CORINE	Code N 2000	Surface (zone d'étude C.HA.N.ES)	
			ha	%
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p et du <i>Bidention</i> des rivières p.p	22.33	3270	0,43	0,05
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> )	34.34	6210	6,75	0,78
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	35.11	6230	0,14	0,02
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	37.71, 37.715 & 37.72	6430-4	2,31	0,28
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	38.21 & 38.22	6510	34,6	3,98
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	62.2	8220	0,48	0,06
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i>	34.11	8230	2,08	0,24
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	41.12	9120	150,58	17,34
Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	44.32	91E0	1,41	0,16
<b>TOTAL</b>			<b>198,78 ha</b>	<b>21%</b>

## II.2.2. LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS

Les prospections en 2001 permettent de mentionner **une espèce présente (le Chabot) et deux espèces potentielles d'intérêt communautaire (l'Ecrevisse à pieds blancs et la Moule perlière)** sur le site.

En 2007, les potentialités du site semblent se confirmer pour l'Ecrevisse (présence supposée sur un des affluents de l'Arzon, en amont du périmètre du site). Nous serons moins affirmatifs pour la Moule perlière en raison de la caractéristique même du site

Par contre, en 2007, des indices de présence de la Loutre auraient été trouvés sur le site. Il conviendra donc de vérifier la présence de cette espèce.

Un habitat peut être rattaché aux habitats d'espèces de l'annexe II : le cours d'eau de l'Arzon et de ses affluents, habitat correspondant au code 24.12 (CB), qui caractérise les rivières à truite.

*Tableau 2 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe II de la directive Habitats*

ESPECE de l'annexe II de la Directive Habitats	Code Natura 2000	Habitats certains et/ou potentiels
<b>Poissons – Scorpaeniformes – Cottidae</b> <b>LE CHABOT (<i>Cottus gobio</i>)</b>	1163	Le cours de l'Arzon et de ses affluents 24.12 (Zone à truites)
Arthropodes – Crustacea – decapoda <b>L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</b>	1092	
Mammifère – Carnivore – Mustélidés <b>LA LOUTRE (<i>Lutra lutra</i>)</b>	1355	
Mollusques – Bivalvia – Unionoïda <b>LA MOULE PERLIERE (<i>Margaritifera margaritifera</i>)</b>	1029	

## II.2.3. LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les espèces de l'annexe IV de la directive nécessitent une protection stricte mais non la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Elles ne feront pas l'objet de fiches gestion, suivi et/ou de communication.

*Tableau 3 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe IV de la directive*

ESPECES de l'annexe IV de la Directive Habitats
<b>Reptiles – Sauria - Lacertidae</b> <b>LE LEZARD VERT (<i>Lacerta bilineata</i>)</b>
<b>Reptiles – Sauria - Lacertidae</b> <b>LE LEZARD DES MURAILLES (<i>Podarcis muralis</i>)</b>
Reptiles- Ophidia - Colubridae <b>LA CORONELLE LISSE (<i>Coronella austriaca</i>)</b>

## II.3. LOCALISATION ET CARACTERISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE GESTION

### II.3.1. RIVIERES AVEC BERGES VASEUSES AVEC VEGETATION DU *CHENOPODIUM RUBRI* ET *BIDENTION* DES RIVIERES

Code Natura 2000 : 3270 / Code CORINE : 22.33.

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 0,43 ha

#### II.3.1.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologiques** : Cet habitat, peu représentatif du site, s'observe de manière ponctuelle en aval des gorges et en situation ensoleillée, là où les banquettes alluviales sont suffisamment développées pour permettre son installation.
- **Physionomie et cortège végétal** : Cet habitat se caractérise par la présence conjointe de la Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*), de la Renouée persicaire (*Polygonum persicaria*) et du Rorippe des bois (*Rorippa sylvestris*). Une espèce exotique a été observée : il s'agit de la Collomie à grandes fleurs (*Collomia grandiflora*). Toutefois, celle-ci ne présente pas pour l'instant un développement important et n'apparaît que de manière sporadique.
- **Statut phytosociologique** : Ce poste typologique se rattache aux formations herbacées pionnières sur galets se situant immédiatement en bordure de l'eau : alliance du *Bidention tripartitae*, groupement à *Polygonum hydropiper* et *Rorippa sylvestris*.
- **Représentativité** : Faible (en rapport avec le cortège floristique relevé et le caractère ponctuel de la présence de l'habitat sur le site).
- **Valeur patrimoniale** : Forte à l'échelle du site, moindre à l'échelle de l'Auvergne.
- **Etat de conservation** : L'état de conservation de ces formations est globalement bon. On observe localement que celles-ci subissent une pression de pâturage qui, lorsqu'elle n'est pas excessive, joue un rôle positif en empêchant la fermeture du milieu.
- **Dynamique** : Celle-ci est liée avant tout à la rivière (transports et dépôts d'alluvions). Le pâturage de ces zones limite parfois l'évolution progressive de ces zones.

#### II.3.1.2. Menaces et incidences des activités humaines

L'Arzon présente une bonne continuité, notamment par rapport au transit sédimentaire, et son régime hydrique semble relativement peu influencé, hormis en situation d'étiage, par les activités humaines, **ce qui est favorable à une bonne dynamique pour les habitats rivulaires.**

Le maintien de cette dynamique dépend donc directement des usages de la ressource en eau et de l'aménagement des cours d'eau dans le périmètre du site et à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Arzon.

Les pratiques pastorales qui peuvent concerner cet habitat ne semblent pas poser de problème, au contraire (limitation de la fermeture du milieu) lorsque la pression de pâturage reste limitée.

### II.3.1.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Appréhender la gestion de la dynamique rivulaire à l'échelon du bassin versant de l'Arzon** : Cet objectif implique de considérer les outils de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant (Contrat de rivière, Contrat restauration entretien). La réflexion doit pouvoir s'articuler avec les procédures existantes : SAGE Loire amont en particulier.
- **Favoriser une gestion pastorale adaptée** : Lorsque l'habitat fait l'objet d'un usage agricole, on veillera à la bonne adéquation des pratiques avec son maintien par le biais notamment de Mesures Agro-Environnementales. Cependant, cette gestion pastorale n'est pas une nécessité pour la pérennité de l'habitat sur le site, à partir du moment où la dynamique naturelle du cours d'eau est maintenue.

### II.3.2. PELOUSES SECHES SEMI-NATURELLES ET FACIES D'EMBUISSONNEMENT SUR CALCAIRES (*FESTUCO-BROMETALIA*)

Code Natura 2000 : 6210 / Code CORINE : 34.34

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 6,75 ha

#### II.3.2.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologiques** : Ce code correspond aux pelouses vivaces xériques et acidiphiles à Fétuque de Leman (*Festuca lemanii*) et Fléole de Boehmer (*Phleum phleoides*). Elles se situent le plus souvent en exposition sud, sur des pentes variables allant de 0° à 45°. Le sol est le plus souvent squelettique.
- **Physionomie et cortège végétal** : Trois variantes ont pu être distinguées :
  - une typique, thermophile à Fléole de Boehmer ;
  - une plus mésotherme à Genêt ailé (*Chamaespartium sagittale*) ;
  - une dernière, ourliifiée, à Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*)
- **Statut phytosociologique** : Ces pelouses xérophiles collinéennes se rattachent à l'alliance du *Dactylorhiza latifoliae-Saxifragion granulatae* (groupement à *Festuca lemanii* et *Phleum phleoides*).
- **Représentativité** : Au regard de leur faible implantation sur le site, ces formations apparaissent moyennement représentatives.
- **Valeur patrimoniale** : Forte
- **Etat de conservation** : L'état de conservation est très variable, de bon à très mauvais. Cela dépend étroitement de la pression de pâturage exercée. On observe que, lorsque celle-ci est importante (ce qui est majoritairement le cas), le cortège floristique s'enrichit de nombreuses annuelles.
- **Dynamique** : La dynamique de ces milieux est directement liée à la pression de pâturage. Lorsque celle-ci est insuffisante le milieu se ferme progressivement et évolue progressivement vers des fourrés thermophiles à Prunelier et Eglantier.

### II.3.2.2. Menaces et incidences des activités humaines

Sur le site des gorges de l'Arzon, si l'on excepte l'impact de l'incendie de 1974 et les zones rocheuses, les espaces ouverts sont souvent issus de pratiques pastorales, anciennes ou encore en cours. **L'abandon progressif de ces pratiques conduit à une fermeture inéluctable du milieu.**

### II.3.2.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Favoriser une gestion pastorale adaptée** : Lorsque l'habitat fait l'objet d'un usage agricole, on veillera au maintien des pratiques agricoles par le biais notamment de Mesures Agro-Environnementales. On favorisera un pâturage extensif et une limitation des apports de fertilisants.  
Dans le cas d'un abandon récent, il est possible de restaurer un tel usage sans travaux de débroussaillage trop important..
- **Créer les conditions du maintien d'espaces ouverts sur les versants dans le cadre d'une gestion globale** : Un tel objectif implique de prioriser un (des) secteurs pour mener une action concertée avec les agriculteurs locaux. Le site aux alentours du château, où cet habitat est présent, peut constituer une zone d'intervention à privilégier dans le cadre d'un projet de gestion et de valorisation global, au regard des enjeux écologiques, paysagers, touristiques...  
Il semble difficile d'intervenir sans créer les conditions d'un réel partenariat (avec les collectivités, les propriétaires et les agriculteurs notamment).
- **Suivre l'évolution de l'habitat** : Il est suggéré de compléter les connaissances sur cet habitat et de suivre son état de conservation et sa fonctionnalité écologique dans le contexte actuel de baisse de pression pastorale.

### II.3.3. FORMATIONS HERBEUSES A *NARDUS*, RICHES EN ESPECES, SUR SUBSTRATS SILICEUX DES ZONES MONTAGNARDES (ET DES ZONES SUBMONTAGNARDES DE L'EUROPE CONTINENTALE)

Code Natura 2000 : 6230 / Code CORINE : 35.11

Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire**

Superficie sur le site : 0,14 ha

#### II.3.3.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologiques** : Une seule pelouse a pu être rattachée à ce code (lieu dit Courdeau à l'Est de Bellevue La Montagne). Celui-ci s'observe en mosaïque avec deux autres habitats hors Directive (CB 37.72 : Franges des bords boisés ombragés & 37.21 : Prairies humides atlantique et subatlantiques), en exposition sud, sur faible pente (de 5 à 10°) et en situation acidocline.
- **Physionomie et cortège végétal** : Cette végétation se reconnaît par la présence simultanée d'espèces:
  - acidiphiles telle la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*) ;
  - acidoclines tel le Nard raide (*Nardus stricta*) ;
  - neutroclines tel que le Genêt ailé (*Chamaespartium sagittale*).
- **Statut phytosociologique** : Cette pelouse acidiphile collinéenne se rattache à l'alliance du *Violion caninae* (groupement cf. *Polygalo vulgaris-Nardetum strictae*).
- **Représentativité** : Vu sa présence très ponctuelle sur la zone, cet habitat est peu représentatif du site.

- **Valeur patrimoniale** : Forte à l'échelle du site et du Massif central
- **Etat de conservation** : Cette formation est pâturée et son état de conservation est moyen : zone sur pâturée, développement de zones de refus (ronciers).
- **Dynamique** : En cas d'abandon des pratiques pastorales, le milieu évolue vers des fourrés à Prunelier.

### II.3.3.2. Menaces et incidences des activités humaines

Sur ce secteur, la problématique identifiée est une **sur utilisation du milieu** avec développement d'une flore plus nitrophile (Ortie dioïque) et de zones de refus (ronciers). Cependant, les pratiques pastorales restent nécessaires pour le maintien de cet habitat.

### II.3.3.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

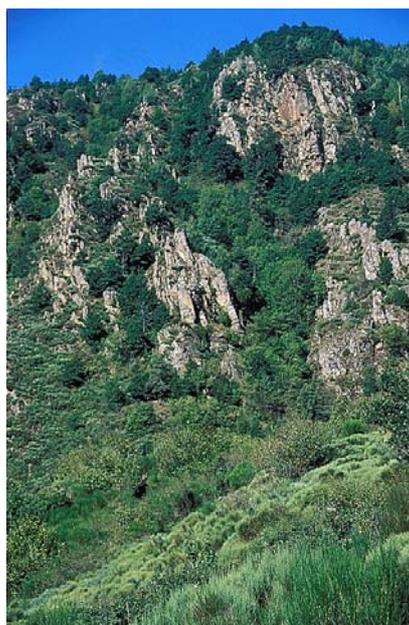
- **Favoriser une gestion pastorale adaptée** : L'habitat faisant l'objet d'un usage agricole, on veillera au maintien des pratiques agricoles et à leur bonne adéquation avec le maintien du milieu par le biais notamment de Mesures Agro-Environnementales. On favorisera un pâturage extensif et une limitation des apports de fertilisants.

## II.3.4. PENTES ROCHEUSES SILICEUSES AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE (FALAISES SILICEUSES HERCYNiennes)

Code Natura 2000 : 8220 / Code CORINE : 62.212

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 0,48



### II.3.4.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

➤ **Situation et données écologiques** : Cet habitat se situe sur des parois verticales à subverticales naturelles (falaises), sur des substrats siliceux pauvres en bases. Les sols sont très minces, ils correspondent aux fissures peu profondes faiblement enrichies en humus. La végétation herbacée vivace s'installe à la faveur d'anfractuosités suffisantes pour le développement des rhizomes. Cet habitat a été observé à des altitudes comprises entre 600 et 860 mètres, orienté diversement sur des pentes très fortes à verticales avec un sol très superficiel.

Il se trouve souvent en mosaïque avec les pelouses pionnières sur dômes rocheux.

➤ **Physionomie et cortège végétal** : Sur le site, cet habitat occupe soit des falaises compactes et raides avec de nombreuses fissures, soit des falaises fragmentées avec des ressauts où des taches de pelouse peuvent s'implanter, soit encore des rochers isolés. Cette végétation est toujours assez pauvre en espèces en situation naturelle. Cet habitat englobe trois groupements liés aux anfractuosités rocheuses des falaises verticales. Ces végétations se différencient selon les conditions d'irradiation et d'hygrométrie. Aux expositions sud où l'air est sec et l'ensoleillement important, on retrouve deux types de formations :

- l'une à Doradille du nord (*Asplenium septentrionale*) et Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*) ;
- l'autre, basale (c'est à dire floristiquement appauvrie et ne comportant que des espèces caractéristiques d'une unité syntaxonomique supérieure) à Epervière amplexicaule (*Hieracium amplexicaule*) et Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*).

Aux expositions nord et/ou sous couvert forestier (déclivités rocheuses incluses au sein de massifs forestiers) où l'hygrométrie de l'air est importante et l'irradiation solaire faible, on observe un groupement à Valériane à trois folioles (*Valeriana tripteris*) et Cystoptéris fragile (*Cystopteris fragilis*).

➤ **Statut phytosociologique** :

- Alliance de l'*Asplenetum trichomanis* caractérisant une végétation chasmophytique sciaphile acidiphile (groupement du *Cystopterido fragilis-Valerianetum tripteridis*) ;
- Alliance de l'*Asplenio billotii-Umbilicium rupestris* caractérisant une végétation chasmophytique acidiphile (groupement à *Hieracium amplexifolium* et *sempervivum tectorum* & groupement cf. *Asplenium septentrionalis-Adiantum-nigrum*)

➤ **Représentativité** : Ces formations se retrouvent très localement mais sur l'ensemble du site. Elles sont donc assez représentatives. On notera que certaines zones n'ont pu être parcourues du fait d'une dangerosité ou d'un manque d'accessibilité. En conséquence, la superficie occupée par ces habitats a pu sans doute être sous estimée.

➤ **Valeur patrimoniale** : Une espèce végétale, la Joubarbe d'Auvergne (*Sempervivum arvernense*) est protégée au niveau régional Auvergne et inscrite au livre rouge Auvergne est présente dans cet habitat. Les rapaces utilisent souvent les falaises pour faire leur nid. Les falaises qui possèdent des aires de reproduction de rapaces ont une très forte valeur patrimoniale.

➤ **Etat de conservation** : L'état de conservation de cet habitat est bon.

➤ **Dynamique** : Cet habitat rocheux évolue peu. Il est occupé par un cortège d'espèces végétales relativement spécialisé, peu soumis à la concurrence.

### II.3.4.2. Menaces et incidences des activités humaines

Aucune menace n'est identifiée.

### II.3.4.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Compléter la connaissance** : Aucune action concrète ne semble nécessaire pour conserver cet habitat. Par contre, il est suggéré de compléter les connaissances sur cet habitat, notamment au niveau de sa fonctionnalité écologique (intérêt par rapport à l'avifaune notamment), cela pouvant s'envisager plus dans le cadre de la ZPS des Gorges de la Loire
- **Eviter le dérangement** : En tant qu'habitat des grands rapaces, il faut éviter le dérangement répété à proximité des sites de nidification de ces oiseaux, cet enjeu étant plus à intégrer aux objectifs de gestion de la ZPS des Gorges de la Loire.

### II.3.5. ROCHES SILICEUSES AVEC VEGETATION PIONNIERE DU SEDO-SCLERANTHION OU DU SEDO ALBI-VERONICION DILLENII (PELOUSES PIONNIERES SUR DOMES ROCHEUX)

Code Natura 2000 : 8230 ; code CORINE : 62.3

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 2,08 ha



#### II.3.5.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologique** : Les arènes de faible étendue qui se désagrègent des roches cristallines imposent aux espèces végétales des conditions assez extrêmes. Ces plantes, assez spécialisées, ont souvent un cycle végétatif annuel et une floraison printanière. Elles constituent les pelouses pionnières sur dômes rocheux. Seules seront considérées ici les pelouses sur silice qui concernent la zone d'étude. Les corniches rocheuses, où l'on trouve cet habitat, sont appréciées par les plantes crassulacées (orpins, joubarbes) dont la plupart sont, quant à elles, vivaces. Sur les rochers cristallins, il n'y a pas d'espèce dominante. La végétation reste ouverte et peu variée. Cet habitat a été observé à des altitudes comprises entre 600 et 860 mètres, orienté sud-est, sur des pentes faibles avec un sol superficiel notamment au nord du site près des « Chabannes », au sud-ouest de Nohac vers les « Gardes », au centre du site près de la « Bouade », à l'ouest du site près de Coutarel, au sud des « Roudhaux », au niveau des « Gardes », près du Château d'Arzon et au niveau de la Chancelade. Sur le site, ces pelouses sont parfois en mosaïque avec les falaises siliceuses hercyniennes

- **Physionomie et cortège végétal** : Sur le site, cet habitat forme des pelouses rases, écorchées, peu recouvrantes (40 à 70 %). Il s'agit de pelouses pionnières vivaces se développant sur les dalles, le plus souvent situées en exposition sud. Ces formations se reconnaissent par l'abondance des Orpins et la présence concomitante de la Fétuque d'Auvergne (*Festuca arvernensis*) et de la Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*). Deux groupements ont été reconnus :
  - la pelouse acidiphile à Orpin hérissé (*Sedum hirsutum*) et Joubarde des toits ;
  - la pelouse acidiline à Joubarbe des toits et Orpin blanc (*Sedum album*).
- **Statut phytosociologique** : Les groupements végétaux observés se rapportent aux alliances :
  - du *Sedo albi-Scleranthion biennis* (groupement à *Sedum hirsutum* et *Sempervivum tectorum*)
  - du *Sedo albi-Veronicion dillenii* (groupement cf. *Sempervivo arvernensis-Festucetum arvernensis*).
 On observe généralement une mosaïque avec le « Thero-Airion » à *Micropyrum tenellum*, lequel recherche les substrats les plus sableux.
- **Représentativité** : Comme les précédentes formations, ces pelouses s'observent très localement mais sur l'ensemble du site et sont donc assez représentatives.
- **Valeur patrimoniale** : Les pelouses présentent un intérêt patrimonial élevé en raison de leur rareté à l'échelle nationale et régionale. Une espèce végétale patrimoniale, le Myosotis de Balbis (*Myosotis balbisiana*), a été relevée dans un habitat hors Directive mais souvent en mosaïque avec cette végétation pionnière : la pelouse annuelle à Catapode du gravier (*Thero-airion*).
- **Dynamique** : Les pelouses situées dans les situations les plus escarpées : vires rocheuses étroites, se maintiennent assez bien. Il s'agit souvent d'un état primaire. Par contre, l'évolution globale du site résultant d'une baisse de la pression pastorale pourrait favoriser la fermeture progressive de ces zones surtout lorsqu'il s'agit de petits îlots.
- **Etat de conservation** : L'état de conservation de ces pelouses est relativement bon. Néanmoins, la dynamique progressive de la végétation sur l'ensemble du site peut limiter à terme l'étendue de ces milieux..

### II.3.5.2. Menaces et incidences des activités humaines

Sans affecter forcément directement les pelouses pionnières, la déprise pastorale provoque l'envahissement et la fermeture globale du milieu sur les versants des gorges, ce qui peut se traduire par une moindre extension de ce type d'habitat.

### II.3.5.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Créer les conditions du maintien d'espaces ouverts sur les versants dans le cadre d'une gestion globale** : Bien que peu menacé par la déprise pastorale cet habitat, limité aux zones rocheuses affleurantes, peut être favorisé par ce type de pratique. Un objectif de gestion pastorale sur le site implique de prioriser un (des) secteurs pour mener une action concertée avec les agriculteurs locaux. Le site aux alentours du château, où l'habitat est présent, peut constituer une zone d'intervention à privilégier dans le cadre d'un projet de gestion et de valorisation global, au regard des enjeux écologiques, paysagers, touristiques... Il semble difficile d'intervenir sans créer les conditions d'un réel partenariat (avec les collectivités, les propriétaires et les agriculteurs notamment).
- **Favoriser une gestion pastorale adaptée** : Une fois les conditions d'un usage agricole réunies, on veillera à la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées par le biais notamment de Mesures Agro-Environnementales. On favorisera un pâturage extensif et une limitation des apports de fertilisants.
- **Suivre l'évolution de l'habitat** : Il est suggéré de compléter les connaissances sur cet habitat et de suivre son état de conservation et sa fonctionnalité écologique dans le contexte actuel de baisse de pression pastorale.

### II.3.6.PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (*ALOPECURUS PRATENSIS*, *SANGUISORBA OFFICINALIS*)

Code Natura 2000 : 6510 / Code CORINE : 38.21 & 38.22

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 34,6 ha

#### II.3.6.1.Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologiques** : Les prairies maigres de fauche de basse altitude se situent à la fois en fond de vallée, notamment en aval de Coutarel, mais également en rebord de plateau, sur des sols assez profonds, amendés et fertilisés de manière plus ou moins régulière.
- **Physionomie et cortège végétal** : Les prairies de fauche présentes sur le site sont très diversifiées. En aval des gorges, à basse altitude mais aussi sur les plateaux en situation bien exposée (ensoleillement suffisant), on observe la prairie de fauche méso-xérophile (CB : 38.21) à Saugé des prés (*Salvia pratensis*) et Trèfle de Moliner (*Trifolium incarnatum*). Outre ces dernières, ces formations se caractérisent par la présence de taxons thermophiles tels que le Crépis à feuilles de pissenlit (*Crepis vesicaria* subsp. *taraxacifolia*), l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*) et d'annuelles telles que la Vulpie faux brome (*Vulpia bromoides*) et le Trèfle strié (*Trifolium striatum*). Une variante sub-montagnarde à Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) se rencontre en situation plus abritée. Les prairies de fauche mésothermes (CB : 38.22) se rencontrent en situation plus tempérée. Elles sont moins représentatives du site d'étude. Trois types ont été reconnus :
  - la prairie mésotrophe à Carotte sauvage (*Daucus carota*) et Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) ;
  - la prairie méso-hygrophile à Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) et Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) ;
  - la prairie eutrophe à Grande Berce (*Heracleum sphondylium*) et Brome mou (*Bromus hordeaceus*).
- **Statut phytosociologique** : Etant donné la diversité des prairies de fauches repérées sur le site, les alliances suivantes sont à mentionner :
  - *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion eliatoris* (groupement à *Daucus carota* et *Arrhenatherum elatius*),
  - *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion eliatoris* (groupement du *Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei*),
  - *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* (groupement cf. *Knautio arvernensis-Malvetum moschatae*),
  - *Colchico autumnalis-Arrhenatherinon eliatoris* (groupement de l'*Heracleosphondyliae-Polygonetum bistortae*).
- **Représentativité** : Les prairies de fauche s'avèrent, au regard de leur implantation, représentatives du site d'étude.
- **Dynamique** : La pratique de la fauche assure le maintien du couvert herbacé. Par contre, l'abandon de cette pratique au profit du pâturage se traduit par des modifications du cortège floristique.
- **Etat de conservation** : Il est globalement très bon. Les pratiques actuelles semblent bien adaptées à la conservation de cet habitat.
- **Valeur patrimoniale** : forte notamment les composantes thermophiles

### II.3.6.2. Menaces et incidences des activités humaines

La genèse et le maintien de cet habitat sont liés à la pratique de la fauche (une à deux coupe par an selon les années, pâturage en regain d'arrière-saison éventuellement) associée à une gestion extensive (fertilisations et amendements limités).

Cet habitat peut se trouver modifié ou détruit par l'évolution de ces pratiques :

- abandon de la fauche est délaissée au profit du pâturage,
- intensification des pratiques : fertilisation, labour.

### II.3.6.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

➤ **Maintenir les pratiques agricoles** : Il faudra veiller à maintenir dans un bon état de conservation ces prairies et éviter qu'elles ne dérivent vers des prairies de moindre valeur écologique.

Pour cela, un traitement en fauche (une ou deux fauches selon les années) leur est favorable. Un pâturage d'arrière saison, en regain, est possible. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les apports de fertilisants restent limités et proscrire les retournements pour mise en culture. Cela doit faire l'objet de propositions spécifiques dans le cadre de la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées.

Afin de maintenir une structure adaptée au cortège faunistique de ces prairies, on peut également faire d'autres recommandations, qui peuvent être données aux agriculteurs :

- éviter les fauches trop précoces pour permettre à un maximum d'espèces végétales de produire des semences, pour respecter également la nidification de certains oiseaux.,
- garder une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots),
- si pâturage, éviter un pâturage trop intensif (néfaste au développement d'espèces d'intérêt patrimonial pouvant se développer dans l'habitat).

### II.3.7. MEGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARD A ALPIN (LES LISIERES HUMIDES A GRANDES HERBES : MEGAPHORBIAIES EUTROPHES)

Code Natura 2000 : 6430 / Code CORINE : 37.71, 37.715 & 31.72

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 2,31 ha

#### II.3.7.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

➤ **Situation et données écologique** : Ces végétations sont liées aux cours d'eau éclairés drainant des prairies humides, collinéennes et montagnardes : on les retrouve aux bords de ruisseaux, rivières et plans d'eau. Dans la cartographie, elles apparaissent intégrées en mosaïque au linéaire des cours d'eau.

➤ **Physionomie et cortège végétal** : Il s'agit généralement d'une masse de végétation touffue, confuse et enchevêtrée (végétation à hautes herbes en relation avec les forêts alluviales). Sur le site, cet habitat présente des faciès constitués pas des espèces sociales très dynamiques.

Cet habitat recouvre trois grands types de formations végétales alluviales que l'on retrouve ponctuellement mais régulièrement, sur de faibles superficies le long de l'Arzon. Tout d'abord, les mégaphorbiaies collinéennes eutrophiques (CB : 37.71 et 37.715). Deux groupements différents ont pu être observés :

- la mégaphorbiaie à Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*) et Liseron des haies (*Calystegia sepium*) et sa variante à Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- la roselière à Baldingère faux roseau (*Phalaris arundinacea*).

Ont ensuite été reconnues les communautés héliophiles et nitrophiles d'ourlets (CB : 37.72) à Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*) et Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et enfin, le pendant sciaphile de la formation précédente, soit les communautés d'ourlets nitrophiles à Myosotis des bois (*Myosotis sylvatica*) et Cerfeuil penché (*Chaerophyllum temulum*).

- **Statut phytosociologique** : Les formations identifiées ont les statuts phytosociologiques suivants :
  - alliance du *Convolvulion sepium* (groupement du *Calypstegio sepium-Epilobium hirsutii* & groupement cf. *Phalaridetum arundinaceae*) ;
  - alliance de l'*Aegopodion podagrariae* (groupement cf. *Urtico dioicae-Cruciatetum laevipedis*).
- **Représentativité** : Faible.
- **Valeur patrimoniale** : Liée à un compartiment écologique en raréfaction à plus large échelle.
- **Etat de conservation** : Ces habitats sont globalement en bon état de conservation, même si l'on observe localement certaines formations dégradées par le pâturage (destruction de la structure typique de la mégaphorbiaie par ouverture du tapis végétal et développement d'espèces prairiales à large amplitude).
- **Dynamique** : Elles dériveraient de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts : Mégaphorbiaies → Saulaies → Aulnaies-Frênaies. L'existence et la réapparition de ces habitats d'année en année sont corrélées avec le maintien des fluctuations de la rivière et d'espèces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

### II.3.7.2.Menaces et incidences des activités humaines

De manière générale, l'extension de cet habitat est réduite par tous travaux amenant à une diminution du champ d'inondation. Sur le site, mis à part quelques parcelles enrésinées, on ne relève pas de problématique particulière à ce niveau.

L'envahissement par des espèces exotiques (Renouées, Solidage du Canada) peut remettre en cause la pérennité de cet habitat mais le problème ne se pose pas à l'heure actuelle sur le site.

### II.3.7.3.Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Laisser faire la dynamique naturelle** : Compte tenu de la faible diversité floristique de l'habitat sur le site (peu d'espèces caractéristiques des mégaphorbiaies eutrophes sont présentes) et de l'absence de menaces immédiates, il apparaît plus judicieux de ne pas intervenir sur l'habitat en laissant faire sa dynamique naturelle. Il faut remarquer que les mégaphorbiaies tiennent leur existence et leur pérennité de la non gestion (ni fauche, ni pâturage). Il est donc judicieux de limiter le piétinement de ces zones sur les parcelles riveraines, notamment en cas d'abreuvement des animaux.

### II.3.8.FORETS ALLUVIALES A *ALNUS GLUTINOSA* ET *FRAXINUS EXCELSIOR* (*ALNO-PADION*, *ALNION INCANAE*, *SALICION ALBAE* (FORETS FONTINALES DE FRÊNES ET D'AULNES\*))

Code Natura 2000 : 91E0 / Code CORINE : 44.32

Habitat prioritaire

Superficie sur le site : 1,41 ha

#### II.3.8.1.Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologique** : Il s'agit d'un habitat des rivières à eaux vives des étages montagnard et collinéen (de 400 m à 1200) sur substrats siliceux ; dont les matériaux alluviaux contiennent toujours une charge plus ou moins importante de sables et de graviers. La nappe circule en surface dans les alluvions, elle possède une bonne oxygénation en général. Ces formations apparaissent de manière sporadique et de façon le plus souvent linéaire au niveau hydrique le plus bas. Leur largeur n'excède souvent pas 1 à 2 m à partir du bord de l'eau. La diversité floristique est élevée par rapport aux autres habitats forestiers des régions siliceuses (refuge pour un certain nombre d'espèces neutrophiles et recherchant un peu l'humidité) ; il comporte des phases multiples de floraison au cours de l'année.  
Il faut noter que ces formations contribuent également à la protection des rives (ancrage des rives soumises à l'action des eaux vives). La végétation forme des galeries étroites avec parfois la présence d'îlots boisés sur les levées alluvionnaires.
- **Physionomie** : Cet habitat correspond aux végétations cartographiées sous le terme d'« Aulnaie-frênaie à Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*) ». Il s'agit de boisements alluviaux de bas niveau topographique, longuement inondés et se développant sur sol légèrement acide. Ces formations accueillent, en comparaison des boisements relevant du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* (CB : 41.23), une flore nettement plus hygrophile. On y observe la Renoncule à feuilles d'Aconit (*Ranunculus aconitifolius*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) et la Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*).  
Différents types d'habitats peuvent y être associés, formant ainsi un complexe : milieux aquatiques, prairies, mégaphorbiaies... Les forêts fontinales de Frênes et d'Aulnes possèdent également une grande valeur paysagère dans les vallées en partie déboisées.
- **Statut phytosociologique** : Ces boisements se rattachent à l'Alliance de l'Alnenion glutinoso-incanae (groupements du *Ranunculo aconitifolii-Alnetum glutinosae*).
- **Représentativité** : Ces boisements qui apparaissent de façon irrégulière le long des cours d'eau notamment le long des affluents sont en conséquence peu représentatifs du site d'étude.
- **Etat de conservation** : Son état de conservation est bon
- **Valeur patrimoniale** : forte.
- **Dynamique** : Cet habitat est de faible étendue spatiale sur le site et les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition dans certaines vallées.  
L'Aulnaie-Frênaie bien développée dans l'espace et sous forme de futaies est un état à privilégier. Il en est de même des liserés résiduels avec Aulne glutineux, Frêne commun, Saule fragile en futaie irrégulière. Les forêts fontinales de Frênes et d'Aulnes succèdent souvent à une formation de saulaies arbustives avec diverses espèces (*Salix purpurea*, *Salix viminalis*, *Salix fragilis*) ; souvent certaines de ces espèces subsistent dans la forêt à bois dur (dans les variantes basses). Colonisation de la saulaie par l'Aulne glutineux puis par des nomades (Erable, Frêne). Le Chêne pédonculé peut intervenir, dispersé, dans les formations plus larges.

### II.3.8.2. Menaces et incidences des activités humaines

**Aucune menace directe n'est clairement identifiée sur le site.**

Parmi les menaces potentielles de cet habitat, il faut citer principalement l'enrésinement de certaines vallées, la populiculture, la déforestation ancienne pour l'installation de prairies ayant conduit à une raréfaction de l'habitat et les aménagements hydrauliques entraînant des modifications importantes des conditions de circulation de l'eau.

### II.3.8.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Laisser faire la dynamique naturelle** : Globalement, compte tenu de la sensibilité liée au caractère humide du milieu et de l'absence de menaces clairement identifiées, il conviendra de ne pas intervenir sur cet habitat.
- **Favoriser une intervention « douce » si acte de gestion il y a** : Si intervention il y a (besoin de coupe de bois, entretien des berges), il faudra veiller à favoriser la régénération naturelle. Dans les situations basses, il faut favoriser l'Aulne en futaie claire issue de balivage ou de graine. L'Aulne étant strictement héliophile, la venue de semis sera favorisée par l'ouverture du peuplement. En situations hautes, il faut favoriser le Frêne, l'Erable sycomore, et le Chêne pédonculé quand ils sont présents. Là encore, privilégier la régénération naturelle. Un couvert léger est favorable aux semis et aux jeunes Frênes, une gestion par bouquets permettra de maintenir un léger ombrage bénéfique. On cherchera aussi à maintenir d'autres essences feuillues en mélange (Erable sycomore, Orme, Chêne pédonculé, Aulne glutineux) pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites). Enfin, on cherchera à éclaircir par le haut de façon à mettre en valeur les arbres dominants et maintenir un sous-étage : la présence contrôlée d'essences accompagnatrices (Noisetier, Cerisier à grappes, Viorne...) est importante en termes de biodiversité mais également pour limiter la branchaison du Frêne et ainsi diminuer le recours à de futures opérations de taille de formation et d'élagage. Par ailleurs, toute conception d'ouvrage de type pont, passerelle, doit être réalisée en respectant cet habitat. Il faudra notamment utiliser des véhicules adaptés aux sols hydromorphes (pneus basse pression) et éviter l'abattage des arbres en travers du cours d'eau. Enfin, l'enrésinement et la populiculture sont à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés).

### II.3.9. HETRAIES ACIDOPHILES ATLANTIQUES A SOUS-BOIS A *ILEX* ET PARFOIS A *TAXUS* (*QUERCION ROBORI-PETRAEAE* OU *ILLICI-FAGENION*) (HETRAIE ATLANTIQUE A HOUX)

Code Natura 2000 : 9120 / Code CORINE : 41.12

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie sur le site : 150,58 ha

#### II.3.9.1. Description et caractéristiques de l'habitat sur le site

- **Situation et données écologique** : Habitat propre au domaine atlantique bien arrosé, à une altitude supérieure à 500-600 m, se trouvant dans des situations topographiques diverses : pentes, plateaux, dépressions. Il s'installe sur des substrats acides, sur des sols plus ou moins pauvres chimiquement. Il varie selon la géographie, le niveau trophique du sol et le bilan hydrique. Cet habitat a été observé à des altitudes comprises entre 600 et 800 mètres, plutôt exposé au nord ou à l'ouest, sur des pentes fortes à assez fortes avec un sol profond et frais et une litière épaisse.

- **Physionomie** : Cet habitat rassemble l'ensemble des boisements où le Hêtre présente un développement suffisant, particulièrement au sein de la strate arborée. Bien qu'atténué, le caractère atlantique de ces formations est attesté par la présence au sein du cortège d'espèces subatlantiques telles que la Houlque molle (*Holcus mollis*) et le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*).  
Trois sylvo-faciès ont été distingués lors du travail de cartographie :
  - un sylvo-faciès à Hêtre (*Fagus sylvatica*) pur ou largement dominant ;
  - un sylvo-faciès mixte à Hêtre et Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ;
  - un sylvo-faciès mixte à Hêtre et Chêne sessile (*Quercus petraea*).
- **Statut phytosociologique** : Les sylvo-faciès identifiés se rattachent tous à l'alliance du *Quercion roboris* et au groupement à *Fagus sylvatica*, *Deschampsia flexuosa* et *Lonicera periclymenum*.
- **Représentativité** : Ces boisements sont très bien implantés sur l'ensemble du site et couvrent de vastes superficies. Ils sont donc très représentatifs.
- **Dynamique** : La dynamique spontanée de la végétation suit le schéma suivant :  
Pelouses préforestières → landes diverses ou fruticées → phases pionnières forestières à Bouleau verruqueux, parfois à Pins sylvestres → pénétration progressive du Hêtre et maturation de la forêt.
- **Etat de conservation** : Leur état de conservation est dans l'ensemble moyen en raison du faible degré de naturalité de ces formations (richesse spécifique faible en ligneux notamment au sein de la strate arbustive).
- **Valeur patrimoniale** : Moyenne (habitat assez pauvre sur le plan floristique).

### II.3.9.2. Menaces et incidences des activités humaines

Sur le site, plusieurs boisements de Hêtres ont déjà pu être remplacés par des plantations résineuses. Cette menace est d'autant plus à considérer dans un contexte où la demande en bois de chauffage augmente considérablement.

### II.3.9.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Favoriser le maintien de la hêtraie et favoriser des techniques de gestion sylvicole adaptées** : Il est important de travailler, en relation avec les propriétaires forestiers pour adapter les techniques de gestion sylvicole.  
On veillera notamment à privilégier la régénération naturelle (coupes par trouées) en évitant toute coupe rase, et à maintenir les feuillus secondaires (Sorbier des Oiseleurs) sous le peuplement de Hêtre.
- **Caractériser les effets du réchauffement climatique sur la hêtraie – En déduire des techniques de gestion adaptées** : Compte tenu du contexte actuel de réchauffement climatique, le maintien de la hêtraie sur le site des gorges de l'Arzon n'est pas assuré à long terme. Il serait intéressant de mieux connaître la réaction des boisements et cortèges floristiques associés au nouveau contexte climatique qui se dessine de façon à mieux adapter les conseils de gestion.
- **Compléter la connaissance de la hêtraie** : la hêtraie est un habitat potentiel d'espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats : Coléoptères saproxylophages tels que la Rosalie des Alpes, le Lucane Cerf-Volant, le Pique-Prune. Il est donc suggéré de réaliser des inventaires entomologiques dans cet habitat. Si ces inventaires recèlent la présence de ces coléoptères, il faut alors conserver de vieux arbres, des arbres déperrissants, du bois mort au sol.

## II.4.LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LEUR HABITAT

*Cf. carte n°6 : Répartition des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats. (BIOTOPE, 2001)*

*Cf. carte n°7 : Objectifs de conservation et principales actions de gestion ou de suivi des espèces d'intérêt communautaire (BIOTOPB, CPIE, 2008)*

### II.4.1. LA RIVIERE ARZON ET SES AFFLUENTS : UN HABITAT POUR LE CHABOT, DES POTENTIALITES POUR L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS, LA MOULE PERLIERE ET LA LOUTRE

#### II.4.1.1.Caractéristiques qualitatives de la rivière Arzon

L'étude de la qualité des eaux de l'Arzon effectuée par la Délégation Auvergne-Limousin du CSP en août 1998 sur 8 stations dans le cours de l'Arzon (dont 3 sur le site d'étude : au niveau de Sannay, de Coutarel et en amont de Vorey) a révélé une qualité physico-chimique et biologique des eaux de l'Arzon bonne à excellente (1A – 1B ; B0 – B1).

Ce constat a été corroboré par une étude réalisée par le Conseil Général de la Haute-Loire (STA). Celle-ci prévoyait le suivi, en 2005, de deux stations situées en entrée et sortie du site, afin d'évaluer la qualité de l'eau et du milieu à partir de mesures hydrobiologiques :

- ARZ5.5 : Arzon en aval de l'ensemble des rejets du village de Chomelix
- ARZ7 : Arzon au niveau du Pont d'Eyravazet).

Ces investigations sont complémentaires au suivi de la qualité physico-chimique des eaux, réalisé dans le cadre du réseau départemental. Ainsi, l'étude réalisée en 2005 révèle :

- **Globalement une bonne qualité physico-chimique des eaux en 2005 pour les deux stations :** Cependant L'Arzon à Chomelix est plus directement exposé aux apports des activités anthropiques du haut bassin et présente quelques altérations, plus ou moins chroniques selon les paramètres considérées (nitrates et matières phosphorées). Au niveau d'Eyravazet, les déclassements constatés sont moins marqués et traduisent une autoépuration significative et des apports de qualité par les affluents.
- **Une très bonne qualité des eaux et du milieu :** Celle-ci a été déterminée par l'étude des peuplements d'invertébrés benthiques par l'application des méthodes IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) et IBD (Indice Biologique Diatomées) sur les deux stations. Si l'aptitude biogène du cours d'eau est un peu moins élevée en aval de Chomelix (fragilité plus marquée), les deux stations présentent globalement de bonnes capacités d'habitat et hébergent des peuplements diversifiés.
- **Un niveau trophique des eaux faible :** Il a été déterminé par l'étude des peuplements macrophytiques par l'application de la méthode IBMR (Indice Biologique Macrophytique en Rivière).

Néanmoins, quelques points méritant vigilance avait été mis en avant par l'étude du CSP en 1998 :

- **Le taux de nitrates augmente en amont de Craponne sur Arzon** (7,22 mg/l ; qualité N1) : Ceci est apparemment lié à la présence de porcheries dont les rejets directs ou indirects (lessivage ou infiltrations) enrichissent le milieu en nutriments. Ce taux diminue progressivement en aval jusqu'aux Sannais.
- **Les taux de nitrates et surtout de phosphates augmentent de nouveau en aval de Chomelix :** Cela est à mettre en lien avec les rejets de la station d'épuration de Chomelix, mais ces taux restent dans des proportions acceptables (qualité de l'eau toujours bonne). Ce constat est valable également en 2005.

### II.4.1.2. Caractéristiques des débits de la rivière Arzon

En 1998, dans le cadre de son étude sur la rivière Arzon, le CSP met en évidence **les étiages marqués et très sévères de ce cours d'eau**. Entre Beaune et Sannay, la diminution significative du débit peut s'expliquer par des infiltrations voire des pompages ponctuels pour usage domestique. Ces conditions de débit peuvent devenir facteur limitant au développement de populations équilibrées de Salmonidées, de Cottidées (Chabot), d'Ecrevisses à pattes blanches et de Moules perlières (espèces d'intérêt communautaire).

Par ailleurs, dans le cadre de son étude sur la recherche des causes des étiages sévères de l'Arzon en 2006, le CPIE s'est appuyé sur une analyse des débits sur la période 1997-2005 : les données concernant l'Arzon ont été fournies par la DIREN Auvergne. La station de mesure se situe près du pont d'Eyravazet en Haute-Loire.

La comparaison des différents diagrammes montre de grandes variations interannuelles.

Il en ressort des débits importants au cours de la période printanière, en avril ou mai, en relation avec la pluviométrie importante de cette période de l'année en Haute-Loire.

Une augmentation du débit se fait également sentir durant la période automnale avec un étalement sur le début de l'hiver.

L'étiage sévère de la période estivale se lit sur la plupart des diagrammes. A titre d'exemple, en 2005, l'Arzon à Vorey présentait des débits inférieurs au quinquennal sec à compter du mois de mai et jusqu'au mois de septembre soit un débit inférieur à 0,89 m<sup>3</sup> au mois de mai, à 0,29 m<sup>3</sup> en juin, à 0,17 m<sup>3</sup> en juillet, à 0,16 m<sup>3</sup> en août, et à 0,23 m<sup>3</sup> en septembre.

De même, la période hivernale et le début du printemps ne sont pas toujours propices à des débits importants. Ceci est à mettre en rapport avec la faiblesse des précipitations de cette période qui est aussi une tendance climatique du département de la Haute-Loire.

La comparaison des débits annuels montre une tendance à des moyennes mensuelles assez basses tout au long de l'année seulement interrompue par des épisodes pluvieux importants.

### II.4.1.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

➤ **Réaliser un diagnostic de la dynamique rivulaire et de la qualité de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant :**

Etant donné la sensibilité des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles aux modifications du régime hydrologique (*cf. ci-après*) et compte tenu de la problématique des étiages sévères constatés sur l'Arzon, il apparaît important d'appréhender sa dynamique rivulaire à l'échelle de son bassin versant. Ceci permettrait d'envisager les possibilités d'action à l'échelle de ce bassin versant pour garantir un bon fonctionnement hydrologique. De même, cela pourrait amener des éléments de compréhension complémentaire quant à la disparition de l'Ecrevisse à pieds blancs sur le site.

➤ **Poursuivre et compléter le suivi physico-chimique et hydrobiologique sur le site :**

Les exigences des espèces présentes ou potentielles sur le site se rapportant également à une bonne qualité des eaux (*cf. ci-après*) et dans un souci de veille quant au maintien de la qualité du milieu, il est proposé de poursuivre, voire de compléter le suivi physico-chimique et biologique du cours de l'Arzon.

➤ **Informier et sensibiliser les usagers des cours d'eau :**

Un certain nombre de problématiques seront à intégrer dans le cadre de réunion visant les usagers du site, en particulier, les problématiques liées aux pollutions diffuses, à l'enrésinement en bord de cours d'eau, à certains travaux hydrauliques (drainage) ou à certaines menaces plus spécifiques plus directement en lien avec les espèces d'intérêt communautaire liées au cours de l'Arzon et de ses affluents. (Ecrevisse américaine, sensibilité du Chabot à la prédation en cas de soutien des populations de truites).

## II.4.2.LE CHABOT (*COTTUS GOBIO*)

Embranchement : Chordés (Vertébrés)  
Classe : Téléostomiens (poissons osseux)  
Ordre : Scorpaeniformes  
Famille : Cottidés



Statuts de protection :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>
Annexe II	Annexe III

### II.4.2.1. Caractéristiques de l'espèce

➤ **Répartition :**

A l'échelle européenne, le Chabot est très répandu en Europe occidentale, centrale et orientale. Sa limite sud de répartition est le nord de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce. Il est absent de l'Irlande et de l'Ecosse. En France, sa répartition est très vaste. Il n'est pas présent en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa.

➤ **Description, biologie et exigences :**

Petit poisson de 10-15 cm au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplanie. Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées.

Le jour, il se cache parmi les racines et les pierres. En cas de danger, il parcourt une petite distance rapidement pour se dissimuler à nouveau. Il ne sort de sa cache qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture. La reproduction a lieu de mars à mai, le mâle prépare un nid où la femelle y pond 100 à 500 ovules. L'incubation, surveillée par le mâle, dure 20 à 25 jours.

L'alimentation est composée de larves et d'invertébrés benthiques. Il vit dans les cours d'eau rapides et peu profonds très bien oxygénés (ruisseaux à truite) et rivages de lacs clairs (dans les Alpes jusqu'à 2200 mètres d'altitude, dans le Massif Central jusqu'à 900 mètres), à fond de sable ou de gravier.

➤ **Caractéristiques de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site :**

Le cours de l'Arzon est codifié 24.12 « zone à truites ». Cela est corrélé avec une bonne qualité physico-chimique et biologique du cours d'eau (cf. § II.4.1.).

Sur le site, le Chabot a été localisé lors de pêches réalisées par le CSP en 2000 en partie aval de l'Arzon (de Vorey à Coutarel où l'espèce avait déjà été répertoriée en 1989). Il semble absent des affluents de l'Arzon.

Les pêches électriques réalisées en 2004 confirment la présence d'une population de Chabots sur la partie inférieure de l'Arzon comprise dans le site Natura 2000. L'aire de répartition de l'espèce sur le site s'étendrait de l'amont de Vorey jusqu'aux environs de Coutarel qui marque l'entrée des Gorges de l'Arzon a proprement parlé. L'espèce semble donc absente des gorges (pêches au confluent du ruisseau de La Besse en 2000, au lieu-dit Sannay en 1989, 2003 et 2004), ainsi que sur le bassin versant de l'Arzon en amont du site (pêches en

1989, 2000, 2003 et 2004). Il est cependant délicat de localiser précisément la limite amont du Chabot sur le site. Le Chabot est absent (jamais recensé) des affluents de l'Arzon.

Sur son aire de présence, les densités moyennes de Chabot (1500 CHA/ ha) se situent en limite inférieure (limite des classes 2 – 3) des valeurs référentielles observées sur le bassin de la Loire pour ce type de cours d'eau (appartenance typologique estimée à B4).

La population est dynamique (reproduction et croissance fonctionnelles) et caractérisée par une majorité de jeunes poissons (entre 3/5 et 2/3 des effectifs environ). Le manque de connaissance sur la croissance de l'espèce sur le bassin versant rend difficile l'analyse de l'âge des poissons selon leur taille.

#### II.4.2.2. Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Il faut noter que l'espèce est très sensible à tout changement apporté au régime hydrique des cours d'eau. Or sur le site, la sévérité des étiages de l'Arzon est une des problématiques identifiées.

Son prédateur étant la truite, les déversements de poisson (alevinage ou truites de reprise) peuvent être une cause de sa raréfaction. Cependant ces pratiques restent limitées et concernent surtout le déversement de truites de reprise sur les secteurs à l'amont et à l'aval du site.

#### II.4.2.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

- **Assurer un suivi des populations de Chabot :** Il conviendra de vérifier l'état des populations de Chabot sur le site, comme cela a pu être le cas en 2003 et 2004.

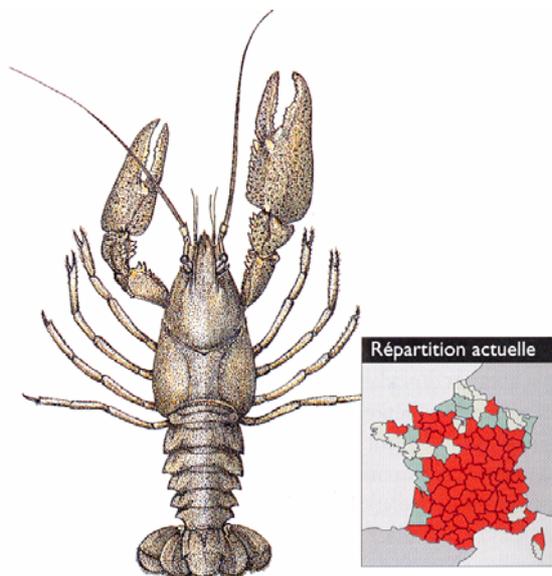
#### II.4.3. L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES*)

Embranchement : Arthropodes

Classe : Crustacés

Ordre : Décapodes

Famille : Astacidés



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Protection nationale</i>
Annexe II et V	Annexe III	Espèce vulnérable	oui

### II.4.3.1. Caractéristiques de l'espèce

➤ **Répartition :**

L'espèce est largement répandue en Europe de l'ouest. Elle a été introduite dans différents cours d'eau, régions ou même pays. Son aire de répartition a donc été influencée par l'homme. D'est en ouest, on la rencontre de la Dalmatie et de l'ex-Yougoslavie jusqu'aux Iles Britanniques, en passant par la Suisse, l'Italie, la France, l'Espagne et le nord du Portugal. Les principaux peuplements se situent en France et en Grande Bretagne.

En France, il s'agit de l'espèce d'écrevisse la plus répandue. Elle s'observe dans une majeure partie du pays, notamment dans la moitié sud, essentiellement en plaine, mais aussi en montagne.

➤ **Description, biologie et exigences :**

Elle vit dans les ruisseaux aux eaux limpides, fraîches et bien oxygénées, à courant rapide, avec du gravier et du sable. Les sous-berges avec racines font parties de son habitat. Son activité est nocturne. Sa croissance nécessite des mues qui se succèdent durant toute sa vie. L'espèce est omnivore, elle se nourrit de végétaux principalement, mais aussi de petits crustacés, de larves d'insectes et de mollusques. La reproduction a lieu d'octobre à novembre (elle nécessite une température basse des eaux). Les œufs sont fixés sous la queue de la femelle. L'éclosion a lieu entre mai et juin.

➤ **Caractéristiques de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site :**

Aucun inventaire n'a permis de la localiser dans le site. Pourtant, le cours de l'Arzon répond à toutes les exigences écologiques de l'espèce (eau courante, fraîche, plutôt riche en calcium, avec du gravier...). Il constitue donc un habitat potentiel (24.12 « zone à truites ») pour l'écrevisse.

Il est important de noter que l'écrevisse était présente dans le cours de la Chamalière jusqu'en été 1995. Sa disparition (dont les causes sont inconnues) est datée entre l'automne 1995 et l'été 1996 sur ce cours d'eau.

### II.4.3.2. Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

L'espèce est sensible à la pollution, aux perturbations morphologiques des cours d'eau et à tout changement apporté aux régimes des eaux.

Elle est aussi très sensible aux maladies : mycoses, bactérioses ou parasitoses. L'introduction d'espèces concurrentes beaucoup moins exigeantes vis à vis de la qualité du milieu peut entraîner rapidement une disparition complète de l'Ecrevisse à pattes blanches sur de vastes territoires.

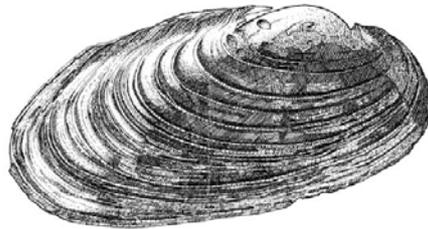
### II.4.3.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

➤ **Vérifier la présence ou l'absence de l'Ecrevisse à pieds blancs pour adapter une stratégie de gestion :**

L'espèce serait présente en amont de la Chamalière, mais en dehors du périmètre Natura 2000. Il apparaît donc opportun de vérifier sa présence ou son absence sur le site. En fonction des résultats, il pourrait être intéressant d'évaluer les possibilités de recolonisation de l'espèce, voire d'envisager une option de réimplantation et des actions de gestion complémentaire (destruction des écrevisses allochtones).

## II.4.4.LA MOULE PERLIERE (MARGARITIFERA MARGARITIFERA)

Embranchement : Mollusques  
Classe : Bivalves  
Ordre : Unionoïda ou Nayades  
Famille : Margaritiféridés



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection nationale</i>	<i>Protection internationale</i>
Annexes II et V	Annexe III	oui	Liste rouge UICN

### II.4.4.1. Description et caractéristiques de l'espèce

#### ➤ Répartition

En Europe, l'espèce est présente en Irlande, Grande-Bretagne, Norvège, Suède et Finlande.

En France, seuls les cours d'eau du versant atlantique des massifs anciens sont occupés (Massif armoricain, Massif central et Morvan, Vosges, Pyrénées). Actuellement, en France, l'espèce est en voie d'extinction, hormis peut-être quelques cours d'eau dans le Massif central.

#### ➤ Description, biologie et exigence

La Moule perlière est longue de 110 à 159 mm, large de 40 à 50 mm. Elle a des dents cardinales mais non latérales. Elle présente une nacre blanche ou teintée de rose. Les adultes sont sédentaires. Néanmoins, dans le sable et le gravier, des déplacements limités sont effectués, suite à une baisse du niveau d'eau par exemple. Même par grand froid, elle peut continuer à filtrer l'eau. La Moule est donc un filtreur et se nourrit de particules de matières organiques transportées par le cours d'eau. L'habitat de la moule est caractérisé par des rivières à fond sableux ou graveleux (substrat meuble), courantes. Les rivières trop lentes ne conviennent pas car trop boueuses ; au contraire, les cours d'eau trop rapides sont traumatisants pour cette espèce très sédentaire. Après la fécondation, l'œuf évolue en une « larve glochidium ». Cette dernière est ensuite libérée dans le cours d'eau et doit, pour continuer son développement, passer dans le système branchial d'un poisson (souvent une truite ou un saumon comme hôte). La maturité de la moule n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans et les adultes peuvent vivre plus de 100 ans.

#### ➤ Caractéristique de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Aucune trace de cette espèce n'a été découverte et personne n'a souvenir de sa présence dans le périmètre du site. Par contre, l'espèce est située beaucoup plus en amont du site (Arzon en amont de Craponne/Arzon, cf. rapport G. COCHET 1995).

Néanmoins, la rivière Arzon constitue un habitat potentiel de la Moule Perlière (eaux claires, courantes, très bien oxygénées, à fond graveleux ou sableux) sauf dans la partie en gorges en amont de Coutarel (granulométrie trop grossière).

#### II.4.4.2. Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

La Moule perlière est très sensible à toute dégradation de la qualité de l'eau et du milieu.

Toute transformation physique des cours d'eau (enrochements, curage, barrage) peut être fatale à l'espèce, ainsi que l'apport important de sédiments fins, telles les plantations de résineux (Epicéas, Douglas) qui peuvent être cause d'une déstabilisation des berges et d'une diminution du pH.

La diminution de la densité des salmonidés et l'introduction d'espèces piscicoles allochtones telles que la Truite Arc-en-ciel, apparemment inapte à héberger la larve, est également une menace pour l'espèce.

#### II.4.4.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

Etant donné l'absence d'éléments concernant la présence de l'espèce sur le site par le passé, aucune action visant la Moule perlière n'a été envisagée. Par contre certaines actions prévues par ailleurs pourront apporter des compléments à la recherche des causes de l'absence de l'espèce sur le site, notamment l'action visant à **appréhender la dynamique rivulaire à l'échelle du bassin versant.**

#### II.4.5. LA LOUTRE (LUTRA LUTRA)

Embranchement : Chordés (vertébrés)

Classe : Mammifères

Ordre : Carnivores

Famille : Mustélidés



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Protection nationale</i>
Annexes II et IV	Annexe II	Espèce en danger	oui

#### II.4.5.1. Caractéristiques de l'espèce

##### ➤ Répartition

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Europe et les pays du Maghreb, depuis le Cercle polaire Arctique jusqu'en Indonésie.

En France, l'espèce présente deux grands ensembles de population : la façade atlantique et le Massif central. En dehors de ces deux zones, les autres régions n'hébergent plus que quelques groupes d'individus relictuels séparés des populations principales.

### ➤ **Description, biologie et exigence**

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique de grande taille (en moyenne de 6 à 10 kg pour 1 m à 1,20 m de longueur). Principalement nocturne et piscivore, elle est très discrète dans le milieu naturel et ses densités sont faibles par nature (domaine de plusieurs dizaines de km de cours d'eau pour un adulte).

La Loutre vit dans différents milieux aquatiques : rivières, lacs, étangs, côtes maritimes et marais. Elle est parfaitement adaptée à ces milieux grâce, entre autres, à ses pattes palmées et à sa fourrure imperméable.

La Loutre vit seule. Elle délimite son territoire en le marquant avec son urine ou ses crottes, nommées épreintes, qu'elle dépose en général sur des endroits précis comme un caillou ou une souche. A l'intérieur de ce territoire se trouvent plusieurs types de gîtes. Ainsi, on distingue généralement :

- les couches à ciel ouvert, situées dans des endroits calmes et aménagées au creux d'une touffe de joncs ou de roseaux et les abris, partiellement protégés et situés dans des crevasses de rochers, sous des racines d'arbres, sous des massifs de buissons bas...
- les catiches, qui constituent le refuge principal de la loutre et essentiellement utilisées pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Elles ont le plus souvent une sortie sous l'eau et possède une chambre au dessus du niveau de l'eau, une cheminée d'aération reliant la chambre à la surface.

La Loutre d'Europe peut se reproduire toute l'année et l'accouplement se fait généralement dans l'eau. Après une gestation de 60 jours, la femelle donne naissance à 1, 2 ou 3 loutrons qui seront élevés par elle jusqu'à leur émancipation à l'âge de 8 mois.

Autrefois commune sur la quasi-totalité du territoire national avant de subir une régression spectaculaire, la Loutre d'Europe est aujourd'hui de plus en plus reconnue comme un excellent élément intégrateur en matière de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce est située à l'interface de deux logiques complémentaires : par la diversité de ses exigences et sa position au sommet des chaînes alimentaires, elle dépend de bon nombre d'espèces et d'habitats, eux-mêmes parfois protégés ou remarquables. Par sa sensibilité à la dégradation de la qualité des eaux et l'ampleur des espaces qu'elle colonise, sa conservation doit s'envisager dans le cadre d'une gestion équilibrée à échelle de bassins versants de grandes dimensions.

### ➤ **Caractéristique de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site**

En 2001, la Loutre n'avait pas été signalée sur le site. Elle serait par contre présente sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Livradois-Forez (inventaires réalisés par le Parc en 2004), à l'exception des bassins versants de l'Arzon, de l'Ance et de la Durolle.

Néanmoins le cours de l'Arzon semble répondre aux exigences de l'espèce, notamment en ce qui concerne la qualité générale du cours d'eau, la diversité des habitats rivulaires et la caractéristique des peuplements piscicoles. Un bémol est à apporter cependant concernant les étiages sévères qui peuvent constituer un facteur limitant à la présence de l'espèce sur le site

En 2007, un agent de l'ONEMA signale que des indices de présence auraient été découverts sur le site. Il conviendra donc de vérifier la présence de cette espèce.

## **II.4.5.2.Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site**

Sur le site, la caractéristique hydrologique de l'Arzon, notamment l'existence d'étiages sévères, pourrait être une limite à la présence de la Loutre.

De plus, on peut noter même si cette menace apparaît réduite sur le site une sensibilité aux modifications des habitats rivulaires (enrésinement,...).

## **II.4.5.3.Objectifs et mesures de gestion envisageables**

- **Vérifier la présence ou l'absence de la Loutre** : Suite à la découverte d'indices de présence de Loutre sur le site des gorges de l'Arzon, il convient de vérifier si l'espèce est effectivement présente.

## II.4.6. LE LEZARD DES MURAILLES (*PODARCIS MURALIS*)

Classe : Reptiles  
Ordre : Sauria  
Famille : Lacertidés

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Intérêt global</i>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

### II.4.6.1. Caractéristiques de l'espèce

#### ➤ Répartition

C'est le lézard le plus commun en Europe occidentale et dans les pays alpins.

Il occupe l'Europe occidentale, de l'Espagne et de la Hollande jusqu'aux Balkans. Sa limite altitudinale ne dépasse pas 2300 mètres et semble liée à l'ensoleillement et à l'abondance des proies.

#### ➤ Description, biologie et exigences

Lézard de forme élancée, de 18 à 20 cm, à tête et corps peu déprimés. Il a les écailles ventrales rectangulaires, les dorsales fines, lisses ou faiblement carénées. Sa coloration est très variable : le dos est brun ou gris ou verdâtre tacheté ou réticulé de noir, surtout chez le mâle. La face ventrale est claire, blanche, jaune ou rougeâtre mais aussi noir marbré de clair à orangé. La gorge est mouchetée de noir. Il est diurne, bon grimpeur, très agile. Son hibernation est très courte : de novembre à mars ; elle est pratiquement inexistante dans le sud de la France. Il se nourrit d'insectes et d'araignées. L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui intervient entre avril et juin selon les régions.

#### ➤ Caractéristiques de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : vieux murs, tas de pierres, rochers, carrières, talus des chemins.

### II.4.6.2. Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

### II.4.6.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

Néant.

## II.4.7. LE LEZARD VERT (*LACERTA BILINEATA*)

Classe : Reptiles  
Ordre : Sauria  
Famille : Lacertidés

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Intérêt global</i>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

### II.4.7.1. Caractéristiques de l'espèce

➤ **Répartition :**

Il est présent au nord de l'Espagne, en France (en-dessous d'une ligne Rouen-Montbéliard), en Suisse, Allemagne, Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Balkans.

➤ **Description, biologie et exigences :**

Lézard de 40 cm dont deux tiers pour la queue. Le corps est robuste ; la tête, plus forte chez le mâle est légèrement pointue. La queue est longue et effilée. La coloration est assez variable : le dos est vert vif ou vert brunâtre avec une bande vertébrale formée de points noirs chez le mâle, des taches noires ou deux à quatre raies blanches interrompues ou continues chez la femelle ainsi que chez les jeunes. La gorge du mâle est bleue. La face ventrale jaunâtre, uniforme. Il est agile, se déplace rapidement et grimpe dans les arbres. Il se nourrit surtout d'insectes mais aussi de vers de terre, de mollusques, de vertébrés et de fruits sucrés. L'hibernation est totale de novembre à mars ou avril. L'accouplement a lieu au printemps, la ponte en mai ou juin.

➤ **Caractéristiques de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site :**

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : bordure ou clairières de forêt, au pieds des haies, parmi les herbes, sur les talus, le long des chemins et des routes.

### II.4.7.2. Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

### II.4.7.3. Objectifs et mesures de gestion envisageables

Néant.

## II.4.8.LA CORONELLE LISSE (*CORONELLA AUSTRICA*)

Classe :Reptiles  
Ordre : Squamates  
Sous-Ordre : Serpents ou Ophidiens  
Famille : Colubridés

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Intérêt global</i>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

### II.4.8.1.Caractéristiques de l'espèce

➤ **Répartition :**

Elle est présente en Europe centrale et du sud : de la Norvège et de la Suède jusqu'au nord du Portugal et de l'Espagne, en Suisse, Italie, Albanie, Grèce. On peut la trouver dans toutes les régions de France, de préférence dans les endroits chauds et secs, en plaine et jusqu'à 2000 mètres.

➤ **Description, biologie et exigences :**

Couleuvre de 70 cm, à tête peu distincte du corps et au corps allongé et souple, avec une longue queue. Toutes ses écailles sont lisses. Sa coloration est variable : grise, brune, olive ou rougeâtre sur le dos, avec de petites taches brunes ou noirâtres disposées par paires ou formant des marques transversales. La face ventrale est noire, grise, brune, rouge orangé ou jaune. Elle se nourrit de lézards et d'orvets, plus rarement de jeunes serpents, d'oiselets et de petits rongeurs. Elle est calme et se déplace lentement, même agressive. L'hibernation dure d'octobre à avril. L'accouplement a lieu à la sortie de l'hibernation. L'espèce est ovovivipare.

➤ **Caractéristiques de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site :**

Elle est présente sur le site dans de multiples endroits : broussailles, collines boisées ou sableuses, landes, bords des champs et des routes, talus, rochers, les lieux humides où elle vient boire.

### II.4.8.2.Menaces et incidences des activités humaines : causes de détérioration de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site

Elle est assez commune en France et dans le site. Elle ne présente aucun enjeu conservatoire.

### II.4.8.3.Objectifs et mesures de gestion envisageables

Néant.

## II.5.EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION

### II.5.1. POUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Tableau 4 : Evaluation et enjeux de conservation liés aux habitats d'intérêt communautaire*

	Statut européen	Couverture sur le site	Valeur patrimoniale	Représentativité	Vulnérabilité	Etat de conservation	Possibilité de restauration	Priorité d'actions
Habitats	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Rivières à berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	IC	0,05%	B	C	B	B	B	*
Pelouses sèches semi naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> )	IC	0,78%	A	B	A	B	B	***
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et submontagnardes	IC	0,02%	A	C	A	B	A	**
Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	IC	0,28%	B	C	B	A	C	*
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	IC	3,98%	A	A	A	A	B	***
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	0,06%	A	A	C	A	C	*
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dülenii</i>	IC	0,24%	A	A	B	A	C	**
Hêtraie acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	17,34%	A	B	B	B	B	**
Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	PR	0,16%	A	C	B	A	B	**

- (1) **Statut européen** : PR : habitat d'intérêt communautaire prioritaire  
IC : habitat d'intérêt communautaire
- (2) **% de couverture sur le site** : estimation du pourcentage de couverture de chaque habitat par rapport à l'ensemble du site d'étude.
- (3) **Valeur patrimoniale** : elle traduit l'intérêt de l'habitat sur le site au regard de ses caractéristiques et de sa rareté à l'échelle locale ou plus globale. A : valeur patrimoniale forte ; B : valeur patrimoniale moyenne.
- (4) **Représentativité de l'habitat** : cela fait référence à la fois au caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site et à la typicité de son cortège végétal. A : représentativité forte ; B : représentativité moyenne ; C : représentativité faible.
- (5) **Vulnérabilité** : A : forte vulnérabilité ; B : vulnérabilité moyenne ; C : faible vulnérabilité.
- (6) **Etat de conservation** : état difficilement estimable sur le terrain (cela suppose que l'observateur ait une idée précise de ce que devrait être l'état de conservation favorable) ; il sera appréhendé d'après son état de dégradation. A : état bon ; B : état moyen ; C : état mauvais.
- (7) **Possibilité de restauration** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.
- (8) **Priorité d'actions** : elle est déduite de toutes les colonnes précédentes. \*\*\* : intervention urgente à court terme ; \*\* : intervention moins urgente mais indispensable ; \* : intervention utile mais non prioritaire.  
Remarque : cette intervention peut se limiter à des actions de communication si cela suffit à assurer le maintien des habitats

## II.5.2. POUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Tableau 5 : Evaluation et enjeux de conservation liés aux espèces d'intérêt communautaire*

	Degré d'isolement	Degré de vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration de l'habitat de l'espèce	Priorité d'actions
Espèces	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Le Chabot	A	B	B	B	***
L'Ecrevisse à pattes blanches	A (si présence)	A	B	B	***
La Moule perlière	A (si présence)	A	C	C	*
La Loutre	B (si présence)	B	B	B	**

- (1) **Degré d'isolement** : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque isolée) ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.
- (2) **Degré de vulnérabilité** : A : très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.
- (3) **Degré de conservation** : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée. A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.
- (4) **Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.
- (5) **Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes ; \*\*\* : intervention urgente à court terme ; \*\* : intervention moins urgente mais indispensable ; \* : intervention utile mais non prioritaire.

## II.6. LES AUTRES ESPACES OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIAUX DES GORGES DE L'ARZON

*Cf. carte 8 : Outils de gestion et/ou de connaissance de la biodiversité*

### II.6.1. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les inventaires nationaux permettent de recenser et de localiser les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique.

Deux niveaux de ZNIEFF permettent de classer le degré d'importance des territoires d'intérêt écologique :

- Les ZNIEFF de type I : elles comportent les espèces ou les milieux rares et remarquables qui sont caractéristiques du patrimoine national ou régional. Elles sont généralement de petite taille. Le site étudié est concerné par les ZNIEFF de type I.
- Les ZNIEFF de type II : elles comprennent des ensembles naturels riches, des groupes d'habitats ou d'écosystèmes patrimoniaux et sont généralement de taille plus importante. Il convient d'y respecter les grands équilibres biologiques.

Toute la zone étudiée est comprise dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I n°0000-8026 (les Gorges de l'Arzon) présentant un intérêt compte-tenu de sa diversité de milieux et de la présence de toutes les étapes de succession primaire sur roche granitique. Ce classement en ZNIEFF confirme la richesse du milieu.

### II.6.2. LA ZICO / ZPS DE LA VALLEE DE LA LOIRE

Une ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) est un site dont les critères ornithologiques justifient une attention particulière au regard de la directive Oiseaux mais également au regard d'autres engagements internationaux ratifiés par la France (ROCAMORA, 1993). Les ZICO seront intégrées au réseau Natura 2000 au titre des ZPS (Zone de Protection Spéciale), ce qui est d'ores et déjà le cas pour la vallée de la Loire.

Ainsi, la zone fait également partie de la ZICO AE 09 « Vallée de la Loire : Gorges de la Loire », désignée en ZPS n°FR8312009. La zone est caractérisée par ses forêts de feuillus et de résineux, landes, prairies, cours d'eau, marais, falaises et parois rocheuses, ripisylve, haies et bocages. Parmi les espèces dont les effectifs justifient le classement en ZICO et ZPS figurent la Bondrée apivore, les Milans noir et royal, le Circaète Jean-le-blanc, le Grand Duc d'Europe, l'Engoulevent d'Europe et le Pic noir.

Cela signifie également que certaines actions de gestion pourraient répondre à la fois aux enjeux du site Natura 2000 et aux enjeux de la ZPS. On peut citer notamment les actions à finalité agro-environnementale qui permettent, dans un contexte boisé, de maintenir des espaces ouverts.

## II.6.3.AUTRES ESPECES PATRIMONIALES

### II.6.3.1. La Joubarbe d'Auvergne (*Sempervivum tectorum* subsp. *arvernense*)

- **Statut juridique** : Espèce protégée dans la région Auvergne.
- **Description** : Plante vivace à poils court glanduleux, de 10 à 25 cm de hauteur. Rosettes de 4 à 5 cm à feuilles oblongues, rétrécies à la base, ciliées, à face brièvement pubescente dans leur jeunesse. Fleurs d'un rose assez vif, de 18 à 26 mm ; panicule en forme de corymbe. Floraison de juin à août.
- **Habitat** : falaises siliceuses hercyniennes.
- **Répartition** : endémique du Massif Central.
- **Evolution des populations (régression et menaces)** : semble stable.
- **Valeur patrimoniale** : sous-espèce à répartition limitée, endémique du Massif Central mais assez commune dans son biotope (rochers siliceux). Protégée dans la région Auvergne. Possède une valeur patrimoniale assez forte.



### II.6.3.2. Le Myosotis de Balbis (*Myosotis balbisiana*)

- **Statut juridique** : Espèce protégée dans la région Rhône-Alpes.
- **Description** : plante annuelle velue-hérissée à tige grêle, de 5 à 30 cm de hauteur. Feuilles lancéolées, celles de la base à pétiole plus court que le limbe. Fleurs petites, à corolle de moins de 3 mm de diamètre, jaunes ou blanchâtres et à pédicelles très courts et très fins, étalés. Tige portant des fleurs dans le tiers ou jusqu'aux trois-quarts supérieurs. Floraison d'avril à mai.
- **Habitat** : pelouses sur dômes rocheux.
- **Répartition** : Uniquement en France : Centre, Ouest, Sud-Ouest, Hérault, Bourgogne, Loire, Monts de la Madeleine, Haut-Beaujolais, Haute-Loire, Ardèche.
- **Evolution des populations (régression et menaces)** : Peu connue.
- **Valeur patrimoniale** : Espèce végétale endémique de la France. Rare à très rare selon les régions. Figure dans le Livre Rouge national dans la catégorie « à surveiller » (liste provisoire). Possède une forte valeur patrimoniale.



### II.6.3.3. Autres espèces

Lors de ses prospections en 2006, le Conservatoire Botanique National du Massif central a identifié deux nouveaux taxons patrimoniaux :

- **la Carline à feuilles d'acanthé (*Carlina acanthifolia* subsp. *acanthifolia*)** [Protection régionale « Auvergne », Liste Rouge Régionale II (espèce à surveiller)] ;
- **la Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*)** [Liste Rouge Régionale II (espèce à surveiller)].

### III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

*En France, la démarche Natura 2000 a la particularité d'associer les personnes locales concernées par le site afin que les décisions prises au sujet de ce site soient issues d'un **consensus local**. La prise en compte de l'histoire du site et de son patrimoine culturel présente donc dans un premier temps un intérêt certain pour la compréhension des propositions et des attentes des différents usagers concernant les perspectives du site.*

#### III.1.LE PATRIMOINE CULTUREL DES GORGES DE L'ARZON : UN HAUT LIEU HISTORIQUE ET LEGENDAIRE

##### III.1.1.L'HISTOIRE DU SITE DE L'ARZON

L'histoire du site présenté ici prend en compte l'histoire générale de l'aire retenue ainsi que celle plus particulière, des communes concernées par le périmètre des gorges.

➤ **L'histoire du site de l'Arzon est étroitement liée à l'implantation du château et de son village :**

Ainsi, jusqu'en 1211, le château appartenait aux seigneurs de l'Arzon dont il porte encore aujourd'hui le nom. A cette date les turbulents seigneurs de l'Arzon en furent dépossédés et le château fût confié par le roi Philippe Auguste à l'évêque du Puy-en-Velay. Le château et le village d'Arzon étaient un chef lieu de mandement (soit une juridiction administrative et civile ressemblant à nos structures communales d'aujourd'hui) et une paroisse qui comptait 34 villages aux alentours sous sa coupe avec l'appui d'un tribunal civil et militaire. Entre 1285 et 1384, le Répertoire Général des hommages rendus à l'évêché du Puy, mentionne 92 fois Arzon d'après les recherches de Monsieur A. Lascombe en 1882. Ce fait met en évidence le pouvoir et l'attractivité du château et de son village. Au cours de cette période d'apothéose, le village d'Arzon développait une multitude d'activités et comptait une population importante. C'était un haut lieu de la forgeronnerie.

La rivière Arzon et plus particulièrement les gorges permettaient également l'installation de nombreux moulins à farine et à huile dont les canaux d'alimentation sont aujourd'hui difficiles à retrouver. Vers 1500, le château fût de nombreuses fois assailli au cours de la guerre de 100 ans par des bandes de brigands, il commença à perdre de son importance et de son influence. Vers 1600, le château fût acheté par Pradier d'Agrain qui ne l'a pas reconstruit mais en a conservé les gains. Le château subit cinq incendies en 1725 et fût en majeure partie détruit. En 1769, un habitant du village de Nohac l'acheta en l'état. A la révolution, en 1789, le château d'Arzon fût rattaché à la commune de St-Pierre-du-Champ. C'est en 1867 que le château fût cédé à la commune de Chomelix pour des raisons géographiques et pratiques évidentes.

➤ **L'abandon progressif du site d'Arzon :**

Il y a encore 30 ans, une habitante résidait au village de l'Arzon, puis celui-ci fût, après son décès, complètement abandonné.

A la mi-août de l'année 1974, le site du château subit les ravages de l'incendie, la maîtrise de celui-ci nécessita plus de 3 jours de lutte, 300 hommes et le déclenchement du plan O.R.S.E.C. Aujourd'hui un troupeau pâture sur le site mais il n'y a aucun habitant. L'activité économique y est résiduelle, elle se limite à des pacages dans la zone aval du site et à l'exploitation forestière sur les versants. Il est à noter qu'une mine d'Uranium a fonctionné dans les années 1960 à 1970 dans le vallon de l'Enfer. Celle-ci avait drainé une activité importante sur cette partie du site.

### III.1.2.LE CHATEAU ET SES LEGENDES

*Cf carte 2 : Localisation des principales activités de plein air et de tourisme.*

Il existe un sentier des légendes d'une longueur de 4 km dans les alentours du hameau de Nolhac. Ce sentier effectue une boucle autour de Nolhac et passe à mi-côte entre la rivière Arzon et les habitations. La durée nécessaire pour réaliser le parcours est d'environ une heure. Le sentier comprend plusieurs arrêts avec des petits panneaux explicatifs :

- Un panneau situé sur un point de vue du château d'Arzon qui retrace son histoire.
- Un panneau situé au niveau du rocher de « la pierre plate », il s'agit d'une dalle surplombant un à-pic de 30 mètres. Lors des fêtes anciennes, les jeunes gens venaient y danser la bourrée malgré le risque de chute.
- Un panneau au niveau « des Pralongs » indiquant un autre point de vue sur le château d'Arzon et un gros rocher dont la légende dit qu'il s'entrouvre très furtivement le 31 décembre au soir pour laisser apparaître un trésor à l'intérieur.
- Un panneau, plus proche du plateau, indique « le pré des forgerons ». Celui-ci est entouré d'un mur de pierres réalisé avec application. Ce type de bâti est très rare dans la région et signifie que le pré avait une importance comme lieu de culte, peut-être un cimetière ou un lieu de rassemblement des druides... Toutefois, il est dit qu'au temps de l'apogée du château d'Arzon et de ces alentours, les forgerons s'y retrouvaient en assemblée le soir du 31 décembre.

Un autre lieu de légende n'a pu être introduit dans le sentier qui aurait alors dû emprunter des chemins privés. Il s'agit de « la chaise de la Dame Blanche » qui représente un rocher en forme de fauteuil sur lequel s'installait la fameuse « Dame Blanche » de la région du château d'Arzon.

Ce sentier représente une curiosité pour les visiteurs de la population locale et les touristes. Il permet aussi aux usagers locaux d'effectuer une promenade courte et agréable.

### III.1.3.LES VESTIGES EN PLACE

#### ➤ **Les vieux châteaux liés à la rivière Arzon :**

Deux châteaux sont encore présents, l'un directement au centre du site et un autre en amont au niveau du village de Chomelix le Bas.

Le Château d'Arzon dont nous avons déjà parlé est aujourd'hui en grande partie détruit. Il ne subsiste que des restes de l'enceinte et une tour. Si le château demeure un endroit magique et de toute beauté, c'est grâce à sa position. En effet, le château est sur un promontoire de gros rochers surplombant à pic les eaux de l'Arzon et de l'un de ces affluents, la Chamalière.

Le château de Chomelix le Bas représente un vestige de l'époque ancienne où Chomelix était réellement divisée en deux parties, la partie haute dit « Chomelix le Haut », et la partie basse au pied de l'Arzon « Chomelix le Bas ». Ce dernier possédait un château dont il ne reste aujourd'hui que quelques parties du mur d'enceinte et une tour très écristée qui conserve intacte une de ces canonnières.

#### ➤ **Le patrimoine vernaculaire :**

L'église de Chomelix datant du XIII<sup>ème</sup> siècle est inscrite comme monument historique depuis 1980, ce classement inscrit au POS implique une autorisation pour tous les travaux réalisés dans un périmètre de 500 mètres.

Le patrimoine vernaculaire représente l'ensemble des petits monuments et habitations témoins des différentes époques. Il est défini par les croix, les fontaines, lavoirs, puits, fours et maisons d'assemblé ou de béates...

- **Les croix** : Elles sont nombreuses et de diverses significations. On peut les retrouver le long des chemins et aux carrefours, pour délimiter les propriétés et les juridictions, les ponts et les sources... Elles sont parfois en fonte, ouvragées ou non, en fer, granite ou bois.
- **Les maisons d'assemblées ou de «béates»** : Ces maisons sont des édifices sommaires construits le plus souvent au centre du village et surmontées d'un campanile abritant une cloche. L'origine de ces maisons est due aux personnes des béates qui étaient des personnes religieuses ayant en charge l'instruction des jeunes, les premiers soins aux malades, l'accompagnement des mourants...C'est avec l'apparition de l'école publique et le développement des écoles dans les villages qu'elles disparurent peu à peu. La bâtisse a souvent été employée comme local pour les écoles.
- **Les fontaines, sources, abreuvoirs, puits et points d'eau** : La présence de nombreux aménagements liés à l'eau démontre l'importance de cette ressource dans la vie ancienne des villageois. Nécessaires à la vie quotidienne, ces points étaient aussi synonymes de rencontres et d'échanges entre les différents usagers.

Jusqu'à présent majoritairement peu entretenus, ces lieux devraient faire l'objet d'une mise en valeur progressive comme cela est le cas sur les communes de Chomelix, Saint-Pierre-du-Champ...

Aucun de ces aménagements n'est recensé sur le site même. Toutefois, il en existe en périphérie directe comme au village des Boudoux, et au Monteil sur la commune de Chomelix où l'on trouve une maison « des béates », une fontaine, des croix...

Le recensement de ce patrimoine sur Chomelix a été effectué grâce à la recherche de Géraldine Granier dans le cadre de l'Opération Locale d'Amélioration de l'Environnement commandée par la Communauté de Communes du Canton de Craponne.

L'extension de ce recensement à l'ensemble des communes du site permettrait sans doute de mettre à jour d'autres aménagements de ce type.

Un autre élément à noter est la présence d'une source captée dans le vallon de la Bergue ; étant bien aménagée et d'une qualité d'eau remarquable, les gens viennent s'y approvisionner en nombre.

### III.2. LES ACTIVITÉS SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE

*Cf. carte n°9 : Localisation des principales activités de plein air et de tourisme (BIOTOPE, 2001)*

*Cf. carte n°10 : Localisation des différentes exploitations (BIOTOPE, CPIE, 2008)*

Ce chapitre résulte d'un travail d'enquêtes et d'entretiens menés au cours du mois d'août 2000 auprès d'une quinzaine de personnes. Même si la grande majorité des informations qui sont présentées a été vérifiée et analysée, il convient de garder un certain recul vis à vis de ces données. Dans le cadre du renouvellement du Document d'Objectifs sur le site en 2007-08, les résultats des études complémentaires et des entretiens avec certaines personnes ou structures clefs ont permis de faire évoluer certains des éléments présentés (cf. ANNEXE 3 pour la liste des personnes ayant contribué à la réactualisation du document d'objectif).

Nous présentons ici dans un premier temps les usagers du site (leurs pratiques, volontés ou attentes par rapport au devenir du site). Nous avons donc choisi d'aborder les thèmes agriculture et sylviculture, les activités de loisirs et la population liée au site.

Dans un deuxième temps les objectifs et les rôles de chacun des gestionnaires et des partenaires institutionnels seront présentés dans la section V.2.5.

### III.2.1.CADRE DE VIE

#### III.2.1.1.Grands axes de communication

Le réseau routier est peu développé dans le site. Les axes les plus importants, les R.D. 1 et R.D. 103, sont situés à l'extérieur du site, en limite sud et ouest.

La gare ferroviaire la plus proche (Le-Puy-en-Velay) se situe à une trentaine de kilomètres du centre du site.

#### III.2.1.2.Logements

Dans le périmètre du site étudié, quelques personnes résident à l'année au niveau du hameau de Coutarel, de Vacherson et à l'approche du bourg de Vorey. L'habitation du maire de Chomelix est une des rares habitations comprises dans le périmètre du site. L'ensemble des usagers du site est regroupé à l'extérieur de celui-ci, dans les bourgs et villages des communes environnantes.

#### III.2.1.3. La ressource en eau

Dans la partie précédente, il a été mis en évidence une bonne qualité globale des eaux de l'Arzon au niveau du périmètre du site. Des altérations (mineures) sur les paramètres nitrates et phosphore sont cependant relevés en aval du bourg de Chomelix, altérations visiblement liés au rejets de ce village ainsi qu'aux pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin versant. Par ailleurs, il faut noter que les eaux traitées par la station d'épuration de Craponne sont rejetées dans le bassin versant de l'Ance.

Les étiages sévères constatés amènent par ailleurs à s'interroger sur leurs causes les usages de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, usages qui ont pu être précisés dans le cadre de l'étude menée par le CPIE en 2006.

##### ➤ **Les usages agricoles et forestiers du territoire :**

Les volumes d'eau utilisés sur les exploitations ont eu tendance à fortement augmenter en l'espace d'une vingtaine d'années ; la création de stabulations a semble-t-il joué un rôle par rapport aux anciens systèmes (lavage des quais de traite). Certains agriculteurs ont tendance à pomper dans les rivières pour éviter de consommer l'eau du réseau ; plusieurs utilisent des puits établis directement dans certains pâturages.

Les pratiques d'entretien de ces prairies semblent avoir peu évolué (essentiellement entretien des rigoles des prés humides, fauche des joncs pour la litière des bêtes. L'impact des travaux de drainage serait à évaluer plus précisément. Un seul chantier d'envergure a pu être constaté (recalibrage). Il s'agit de la modification du lit divagant de l'Arzon au lieu dit la Monatte sur la Commune de Craponne.

Il semble difficile d'impliquer le boisement de proximité du cours dans l'évolution de la quantité d'eau charriée par la rivière. Seul le boisement en partie haute du bassin versant de l'Arzon en se rapprochant de Médeyrolles a pu avoir un impact ancien sur les débits de la rivière.

##### ➤ **Les captages d'eau potable :**

Il n'y a pas de captage directement installé dans le lit ou à proximité du lit de l'Arzon. La morphologie du cours d'eau ne peut donner une nappe associée importante. Les captages concernent essentiellement le massif de la Marus qui fait la transition entre les deux départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme. C'est aussi une limite de versant qui domine le bassin de l'Arzon et le bassin d'Arlanc. Essentiellement boisée, cette vaste crête composée de roches granitiques est un lieu de prélèvement d'eau par deux syndicats : le syndicat d'eau potable du Haut Livradois (SIAEP) et le syndicat des eaux du Velay (SGEV).

Le SIAEP gère 14 captages sur la commune de Médeyrolles, dont deux semblent concerner le bassin versant Arzon : Estival (maxima mesurés : 86,4 m<sup>3</sup>/jour), Jouvot (supérieur à 43,2 m<sup>3</sup>/jour). Le réseau existe depuis 40 ans. Il faut ajouter à cela les captages gérés par le SGEV pour l'alimentation de la ville de Craponne, en complément des eaux de l'Ance. Les captages sont anciens puisqu'ils remontent à la première guerre mondiale. Ils sont au nombre de 12 installés à l'ouest de l'Estival et dénommés captages de Marhus. Certains

captages sont implantés dans le Puy de Dôme. Le débit de l'ensemble 300 m<sup>3</sup>/jour est variable. Ce sont des petites sources en contexte granitique.

L'ensemble des captages représente un prélèvement qui peut sembler modeste mais qui constitue une quantité d'eau non négligeable ne rejoignant pas le bassin versant de l'Arzon qui, par sa faible dimension, ne peut pas alimenter un cours d'eau important.

Cette problématique de gestion quantitative est prise en compte dans le cadre de l'élaboration du SAGE Loire Amont.

➤ **Les retenues d'eau :**

Sur le bassin versant de l'Arzon deux étendues d'eau constituent des petites retenues d'agrément :

l'étang d'Argentières à Beaune sur Arzon,

la retenue de Jullianges.

Les retenues collinaires ne sont pas nombreuses sur le bassin versant. Les pratiques d'élevage laitier semblent dominer largement et n'impliquent pas de construction de tels équipements, hormis pour la production de petits fruits, comme cela est le cas à l'entrée de Beaune.

### **III.2.1.4. Projet d'aménagement ayant des impacts sur le site**

Lors de l'élaboration du précédent Document d'Objectifs, il était fait mention d'une demande d'exploitation d'un élevage porcin au lieu-dit « Cheyrac » sur la commune de St-Victor-sur-Arlanc, en amont du site. Ce projet, soumis à enquête publique (Installation Classée) a suscité un certain nombre d'oppositions relayées par une association locale appelée « Collectif Saint-Victor-sur-Arlanc ».

Finalement, le projet a bien été mis en place après quelques adaptations : notamment, il s'agit d'un élevage sur paille (et non sur caillebotis). Par ailleurs la gestion des effluents est cadrée par un plan d'épandage conformément aux exigences de la réglementation.

La société FHYMOC exploite une micro centrale hydroélectrique sur la rivière Arzon, en dessous du hameau de Coutarel et a procédé à l'enfouissement de la conduite forcée.

L'autorisation est en cours de renouvellement (2008). L'administration a donné son accord préalable pour la présentation d'un dossier. Une étude d'incidence sera réalisée (avec prise en compte de l'avis de la structure animatrice du site). Le dossier sera par ailleurs soumis à enquête publique.

## **III.2.2. AGRICULTURE-SYLVICULTURE**

### **III.2.2.1. Les propriétaires exploitants forestiers**

Afin de connaître l'opinion des exploitants forestiers, les personnes suivantes ont été rencontrées ou contactées en 2001 :

- un représentant local, propriétaire forestier, membre de l'Association Autorisée de Cheyssac, exploitant forestier, agriculteur et salarié ;
- un ancien professionnel forestier étant intervenu lors du reboisement qui suivi l'incendie de 1974 ;
- deux représentants institutionnels : un conseiller technique du bureau local du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et un technicien forestier de l'Office National des Forêt (ONF).

En 2007, suite à des entretiens avec le CRPF et l'ONF et au groupe de travail thématique « gestion forestière », il apparaît que peu de remaniements sont à apporter à cet état des lieux concernant les activités forestières.

➤ **L'incendie d'août 1974 et le risque incendie**

Le jeudi 15 août 1974, un feu se déclare sur les bords de la Chamalière, affluent de l'Arzon, remonte en direction de la colonie de vacances de Sereys, du château puis se dirige vers Chomelix. Dans un rectangle inscrit entre Chomelix, Coutarel, Cheyssac et Nohac c'est un spectacle de désolation. Le feu a pu être contenu avant les habitations des villages des plateaux. Seule la colonie de vacances de Sereys a du être

évacuée. C'est l'ensemble des boisements des gorges de l'Arzon et de la Chamalière qui ont été détruits par cet incendie, officiellement c'est près de 3000 hectares qui sont partis en fumée soit un rectangle de 7 km sur 4 km.

Les forestiers estimaient à deux générations le temps de reconstitution à l'identique. En général, les essences brûlées étaient des pins sylvestres (à destination de la papeterie et des poteaux) dans les parties abruptes ; des plantations d'épicéas, de Douglas, des feuillus (hêtres, chênes...) sur les parties plus favorables au reboisement. Le site du château de l'Arzon est particulièrement confronté au risque incendie. Des départs de feux ont plusieurs fois eu lieu sur le site et plus particulièrement dans les environs du château, le dernier remonte à 1998. Les habitants de Cheyssac et de Nolhac sont particulièrement préoccupés par le risque de départ de feux en provenance des gorges. Les étés secs sont donc toujours redoutés, et plus particulièrement par les personnes ayant vécu l'incendie de 1974.

#### ➤ **Les forêts privées**

Les forêts du site sont à 90% privées.

Suite à l'incendie de 1974, une partie des propriétaires privés locaux se sont regroupés en Association Syndicale Agréée (ASA) pour pouvoir gérer au mieux leurs intérêts et leurs parcelles. C'est le cas de l'ASA de Cheyssac à St-Pierre-du-Champ créée vers 1980 par 30 propriétaires de Saint-Pierre-du-Champ.

Ces personnes possédaient des plantations dont les plus jeunes avaient 40 ans. Ces propriétaires sinistrés ont pu bénéficier, il y a plus de 20 ans, d'un emprunt à un taux de 0,5% pour effectuer les investissements de replantation. L'espèce majoritairement replantée est le Douglas. Toutefois, d'autres essences ont été plantées comme le chêne, le pin sylvestre, le hêtre et l'épicéa. Ces plantations ont subi de fortes pertes des suites d'une forte sécheresse. La tempête de décembre 1999 a épargné cette zone et de faibles dégâts ont été constatés.

Les propriétaires forestiers sont assez peu informés sur la démarche Natura 2000 mais désirent être associés à la réflexion préalable à la mise en place du programme d'actions. Enfin, il faut noter que les opérations de reboisement (après l'incendie) ont permis aux propriétaires de bénéficier de l'exonération trentenaire, ce qui peut être un frein à la mise en œuvre de la Charte Natura 2000.

#### ➤ **Les forêts « publiques »**

Les 10% de surfaces forestières communales et « sectionales » du périmètre du site sont gérées et exploitées par l'ONF. Il s'agit de la forêt sectionale et communale de Nolhac et de la forêt « sectionale » de Cheyssac. Cette distinction de statut est due à une décision prise à la révolution de céder certaines surfaces forestières aux communes et d'autres aux hameaux, ces dernières sont alors appelées « forêts sectionales ».

Depuis l'incendie de 1974, des reboisements ont été effectués au cours de la période 1978-1990 sur ces parcelles comme sur les forêts privées. Les différentes espèces sont le Pin noir, le Cèdre de l'Atlas, le Douglas, le Concolor, le Tsuga, le Merisier. Ces plantations ont connu plus ou moins de réussite en fonction des potentialités des sols et toutes ont subi les conséquences des périodes de sécheresse.

Ces forêts font l'objet d'une surveillance et d'un entretien sans exploitation.

#### ➤ **Le rôle de la forêt**

Malgré un intérêt économique souvent limité par les caractéristiques physiques de la zone, la présence des peuplements forestiers (en quantité acceptable) est nécessaire au maintien des versants en évitant une érosion accélérée vers les fonds de vallons. Ce phénomène entraînerait un ensablement et des modifications physico-chimiques des affluents de l'Arzon et donc de celui-ci.

### **III.2.2.2. Les exploitants agricoles**

Les éléments recueillis en 2001 par la rencontre :

- de deux exploitants locaux,
- d'exploitants sur le bassin versant de l'Arzon,
- d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

ont été complétés ou modifiés en 2007 suite à des contacts avec un Conseiller de secteur et la chargée de mission environnement de la Chambre d'Agriculture, et les agriculteurs ayant participé au groupe de travail activités agricoles dans le cadre du renouvellement du Document d'Objectifs.

➤ **Une activité résiduelle sur le site**

L'agriculture fait partie des activités présentes sur le site mais celle-ci est résiduelle. Elle est située dans la zone aval du site, entre le village de Coutarel et l'extrême sud du site. L'activité agricole est limitée au pacage de vaches et chevaux sur les parcelles enherbées des bords de l'Arzon et à la pâture de moutons aux environs du château d'Arzon. Au niveau de Vacherson des éleveurs de chèvres sont installés en bordure de route, l'un d'eux détient un petit élevage de porcs.

Un troupeau de moutons pâture dans les environs du château d'Arzon. L'actuel berger, aujourd'hui retraité, continue à mener un troupeau ovin sur le site. Cependant cette gestion n'apparaît pas pérenne : cela signifie, à moyen terme, l'arrêt de tout entretien par pastoralisme dans cette zone avec pour conséquence la fermeture des milieux et un risque d'incendie encore plus important.



➤ **Malgré tout la principale activité des communes**

Si l'agriculture est relictuelle dans le périmètre du site en lui-même, elle est présente en périphérie immédiate et elle représente la principale activité économique des communes concernées par le site avec l'exploitation forestière. (L'activité agricole représente environ 80% de l'activité économique). Le nombre d'exploitants agricoles a diminué mais la taille des exploitations s'est considérablement agrandie. Les reprises d'exploitation se font par les enfants ou l'installation de jeunes agriculteurs extérieurs.

Sur le plan foncier, les remembrements s'effectuent le plus souvent par arrangement. Par ailleurs, une procédure d'aménagement foncier d'intérêt collectif est à l'heure actuelle animée par l'ADASEA sur l'antenne Forez-Emblavez de la Chambre d'Agriculture ; l'objectif étant de favoriser ces échanges à l'amiable pour limiter le morcellement du foncier.

Il est à noter que 15% des agriculteurs environ sont regroupés en Groupement de Développement Agricole. Ces groupes locaux s'attache à la mise en œuvre d'actions de vulgarisation technique et économique et peuvent relayer un certain nombre d'informations environnementales. Néanmoins, il est beaucoup plus difficile de toucher les autres agriculteurs.

➤ **Des enjeux forts pour le site**

Le problème majeur avancé par les agriculteurs concernant le site d'Arzon est lié à la disparition du pastoralisme auprès du château qui va engendrer une fermeture du milieu et une augmentation du risque incendie. Il faudra étudier l'intérêt de son action sur le maintien du milieu pour voir si la pérennisation d'une activité pastorale est envisageable dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Chomelix.

D'après les agriculteurs, il n'y a pas de problèmes d'épandage en périphérie du site. Toutefois, la qualité des eaux de l'Arzon, relativement bonne actuellement (cf. § II.4.1.1.), dépend directement des rejets effectués sur l'ensemble du bassin versant.

L'agriculture étant l'activité principale, les normes d'épandage doivent être respectées de façon stricte. Par ailleurs, il apparaît intéressant d'évaluer l'impact des pratiques agricoles (emploi des pesticides, engrais, gestion des effluents,...). Une approche plus poussée à ce niveau pourrait être envisagée dans le cadre du SAGE Loire amont.

### III.2.3. ACTIVITES DE PLEINE NATURE

*Cf. carte n°9 : Localisation des principales activités de plein air et de tourisme.*

#### III.2.3.1. La chasse

Ont été rencontrés en 2001 un représentant local de la chasse, membre de la Fédération Départementale de Chasse et des chasseurs locaux. Les éléments concernant la pratique de la chasse sur le site ont été repris suite à des contacts avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Loire.

➤ **Une activité importante :**

La chasse reste une activité majeure sur le site, chaque commune concernée par le périmètre possède une Association Communale de Chasse Agréée par la Fédération Départementale de Chasse de Haute-Loire, chaque ACCA détient son propre règlement intérieur et tableaux de chasse (il n'y a pas d'harmonisation sur l'ensemble des communes). Les chasseurs pratiquent leur activité sur l'ensemble du territoire du site durant la période d'ouverture de chasse et en fonction du gibier chassé.

Près de 330 personnes, soit 10% de la population locale, détiennent une carte leur permettant de chasser sur le site. C'est la commune de Vorey qui détient le nombre de chasseurs utilisant le site le plus important, ce qui paraît logique au vu de sa population mais cette commune connaît aussi la plus faible proportion de chasseurs avec 6.5% de sa population

➤ **Le gibier :**

Les gibiers chassés sont le sanglier, le chevreuil, le lièvre, la grive et la perdrix rouge. Toutefois, les espèces prédominantes et essentiellement prélevées sont le sanglier, le chevreuil et le lièvre. Les gorges de l'Arzon représentant un couloir naturel de transition vers le plateau de Craponne, la population de sangliers est bien représentée. Les communes de Vorey et de St-Pierre-du-Champ sont les deux communes prélevant le plus de sangliers, ce constat peut s'expliquer de part la situation géographique des deux communes.

Une zone d'entraînement des chiens à la chasse au lièvre est présente sur la commune de Chomelix sur la propriété du président de l'ACCA de cette commune. Cette zone est à cheval sur la limite du site.

➤ **La gestion cynégétique :**

Des réserves de chasse sont présentes sur les 5 communes mais une seule, celle de Chomelix concerne pour partie le périmètre du site depuis 2005, les réserves de chasse étant élaborées pour une durée de 6 ans renouvelable.

Les acteurs contactés en 2007 expriment le souhait que la mise en œuvre de Natura 2000 ne se traduise pas par une interdiction de l'activité cynégétique. Cependant, pour le site Natura 2000 des gorges de l'Arzon, il apparaît que la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire peut se faire en compatibilité avec l'activité cynégétique.

#### III.2.3.2. La pêche

Les informations ci-dessous ont été complétées en 2007, suite notamment à un entretien avec la Fédération des Pêcheurs de Haute-Loire. En 2001, le CSP, les Présidents des associations locales de pêche et des pêcheurs locaux avaient été rencontrés.

➤ **La rivière Arzon :**

Pour les pêcheurs, la rivière Arzon présente dans le périmètre une qualité et une diversité d'habitats intéressante et une bonne qualité de l'eau ; potentialités révélées également par les prélèvements de macrobenthos (IBGN) réalisés en 2005 et les pêches électriques. Par ailleurs dans le périmètre du site on peut noter une bonne continuité du cours d'eau par rapport au transit sédimentaire et au transit piscicole. Le seul

point négatif à ce niveau se situe à Vorey (hors périmètre) : buse au niveau de la traversée de la route juste avant la confluence avec la Loire.

La rivière présente dans le site deux morphologies différentes, elle est encaissée dans ses gorges en amont et plus étalée en méandres dans la partie en aval de Coutarel. La pratique de la pêche est de ce fait plus sportive dans les gorges où les accès et la circulation sont difficiles, que dans la zone de méandres plus facilement accessible à tous.

Les espèces présentes sur le site sont la Truite, le Chevesne, le Goujon, le Vairon la Loche et le Chabot. Aucune trace d'écrevisse à patte blanche et de moule perlière n'a été trouvée sur l'ensemble des points sondés lors des pêches électriques effectuées en 2000, 2003 et 2004 par la Fédération des Pêcheurs de Haute-Loire et le CSP. La truite est présente partout dans les tronçons de cours d'eau concernés par le périmètre Natura 2000, dans des densités conforme pour un site alors que le constat est sensiblement différent à l'amont du site.

La Fédération de pêche de Haute-Loire relève que le facteur limitant principal sur le tronçon de l'Arzon concerné par le périmètre Natura 2000 est un débit d'étiage sévère et un débit spécifique plus faible sur ce bassin versant (*cf.* § II.4.1.2.). Les hypothèses avancées face à ce constat sont notamment les prélèvements effectués sur le bassin versant (captages), les travaux de drainage et certains aménagements du cours de l'Arzon (recalibrage à Monatte sur la commune de Craponne). Les situations d'étiage impactent beaucoup plus la partie aval du site (en dessous Coutarel) en raison de la configuration morphologique du cours d'eau : les infiltrations dans les sédiments alluvionnaires génèrent des conditions d'habitat limitantes. L'amont apparaît moins sensible grâce à la présence de fosses notamment.

#### ➤ **Les affluents de l'Arzon :**

Les affluents de l'Arzon que sont, la Chamalière, la Faye, l'Enfer en rive droite et l'Aiguemorte, la Besse en rive gauche sont très importants pour le débit, les caractéristiques hydro-biologiques de l'Arzon et pour la population de truite.

Concernant la population de truite, les affluents sont appelés des ruisseaux « pépinières ». Les truites remontent pour frayer et redescendent ensuite dans l'Arzon lorsque les conditions le permettent (augmentation du débit...) : observation, lors des pêches électriques, de truitelles en attente d'une descente vers l'Arzon.

Toute modification sur l'un des affluents peut entraîner des répercussions aux points de convergence et dans la zone aval du cours d'eau (érosion accélérée, ensablement, baisse du régime...). Par exemple, l'on peut citer les récents aménagements sur le ruisseau de la Besse à proximité duquel une piste forestière a été créée. Celle-ci coupe en certains endroits le ruisseau. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas de gros problèmes d'ensablement sur les affluents.

Par contre certaines pratiques de loisirs sont mises en cause. En particulier la traversée des cours d'eau par les 4x4 ou les motos peut avoir un impact important sur le milieu en particulier le dérangement du poisson, l'élimination de certains individus, la destruction des habitats. D'ailleurs, Cette pratique est présentée comme l'origine d'un conflit d'usage avec les pêcheurs qui soulignent l'importance de mieux encadrer cette activité.

#### ➤ **L'action des AAPPMA :**

Les deux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique présentes sur le site ont deux modes de gestion et d'actions différents.

La Gaule Craponnaise (470 adhérents en 2007), gérante du territoire amont du site, effectue des lâchés de truites fario pour augmenter les prélèvements de truite; d'après la fédération des Pêcheurs, les risques de pollution génétique sont faibles au regard des quantités de poisson lâchées, et de la probabilité importante de reprise du poisson.

La Truite de l'Arzon effectue pour sa part des aménagements afin de développer naturellement les populations de poissons. Des caches et des habitats sont élaborés à l'aide de rochers, des déviations vers les racines réalisées. Cette association n'effectue aucun lâché sur le site afin de préserver une population naturelle. La truite de l'Arzon est l'association la plus importante de la commune de Vorey, avec près de 400 adhérents.

#### ➤ **Le cas des Ecrevisses à pattes blanches et des Moules Perlières :**

Dans le temps, la pêche aux écrevisses a longtemps été pratiquée dans la rivière Arzon et sur ses affluents, en particulier la Chamalière. L'incendie de 1974 aurait été engendré par une imprudence de pêcheurs d'écrevisses qui auraient allumé un feu pour se réchauffer. Les Ecrevisses à pattes blanches auraient disparu vers 1995, sans que l'on en connaisse la cause exacte ; un pic de pollution ou une maladie seraient possibles. L'habitat des écrevisses (eaux claires, fraîches, peu profondes, très bien oxygénées, avec du gravier et du sable, sous-

berges avec racines) est toujours présent mais non occupé. La Fédération des Pêcheurs indique en 2007 quelques potentialités de présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur la Chamalières (affluent de l'Arzon) ; il y aurait donc possibilité de recolonisation du site à partir de cette population.

### III.2.3.3. Les activités de loisirs et le tourisme

Ont été rencontrés :

- Monsieur le Maire de Chomelix à l'origine de la réalisation du centre multi-activités de cette commune,
- le responsable du syndicat d'initiative de la commune de St-Pierre-du-Champ,
- un agent de développement de la commune de Vorey et de la Communauté de Communes de l'Emblavez,
- différents usagers du site.

#### ➤ **Les promeneurs :**

Les populations locales cumulent souvent plusieurs activités de loisirs, la promenade reste l'activité la plus partagée.

Comme nous pouvons le voir sur la carte, les randonnées organisées sont peu nombreuses, quatre chemins sont balisés et permettent d'effectuer de petites randonnées, l'un empruntant le sentier des légendes. En plus de ces chemins, les sentiers et chemins forestiers permettent aux promeneurs d'accéder à différents endroits. Le circuit VTT n°4 au départ de Chomelix est aussi emprunté par les promeneurs. L'itinéraire le plus pratiqué par la population locale et occasionnelle est la promenade menant au château qui permet d'avoir une vue splendide sur le château et les gorges de l'Arzon. Toutefois, ce sentier est difficile d'accès et peu entretenu. Ainsi, lorsque des accidents (jambe cassée par chute ou mauvais mouvements...) surviennent au château et dans ses environs, les secours connaissent des difficultés réelles d'accès, de rapidité d'intervention et donc de moyens d'actions. Un autre sentier, dont nous avons parlé dans la partie concernant les légendes, fait aussi l'objet de promenades du dimanche au départ du village de Nolhac. Le vallon de la Bergue permet un accès à l'Arzon sous le château lui-même suivi d'une remontée vers Chomelix, il représente l'un des itinéraires préférés des promeneurs et Vttistes. Lors de l'aménagement de la passerelle, un élargissement du chemin a été réalisé sur la zone de St-Pierre-du-Champ. Il est donc plus facile d'accès. L'accès aux gorges entre le château et Chomelix est difficile pour les promeneurs, et il faut une réelle volonté pour les découvrir. L'un des problèmes que connaît le site est la privatisation des propriétés et des accès ce qui engendre des difficultés dans les volontés d'aménagement.

#### ➤ **Les ramasseurs de champignons :**

Comme dans l'ensemble des zones rurales, cette pratique est encore fortement présente. L'un des endroits les plus fréquentés est le secteur s'étendant du vallon de la Bergue au dessous du village de Cheyssac.

#### ➤ **Les baigneurs :**

Les loisirs aquatiques sont limités. Ils sont possibles à l'approche de Vorey dans la zone de méandres et dans certains trous d'eau dans les gorges elles-mêmes. Une base aquatique est située à l'extérieur mais à proximité immédiate du site, à l'entrée du village de Vorey. Cette base est très fréquentée durant la période estivale par les touristes et les enfants des villages voisins.

#### ➤ **Les VTT :**

La pratique du VTT s'est beaucoup développée au cours des dernières années. C'est l'activité principale du centre multi-activités de Chomelix qui permet aussi l'hébergement et l'organisation de rencontres. Un guide des circuits VTT au pays de Craonne a été édité par la communauté de communes du même nom afin d'organiser et de développer cette discipline. Ce guide comporte 20 circuits balisés et labélisés Fédération Française de Cyclisme d'un total de 410 Km, le balisage et l'entretien sont effectués par une équipe de la communauté de communes du Pays de Craonne/Arzon. L'un des circuits se déroule sur le site, il s'agit du circuit n°4 (indiqué sur la carte) d'une longueur totale de 12,5 km. Les parcours et les manifestations se multiplient, beaucoup de circuits sont en cours d'élaboration. Une passerelle sur l'Arzon est actuellement en cours de construction afin de permettre la jonction des communes de St-Pierre-du-Champ et de Chomelix. Les sentiers et chemins forestiers sont aussi utilisés pour la pratique du VTT.

➤ **Les randonnées motorisées :**

D'après la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, « en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ». Celle-ci ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels.

Malgré cela, les randonnées motorisées ont lieu en dehors des pistes forestières. Les 4x4 et les motos sortent des sentiers et pistes forestières existants et engendrent des dégâts. Les autres usagers du site (notamment propriétaires, habitants, promeneurs) sont pour une réglementation sévère de cette pratique qui est selon eux, fortement nuisible au milieu naturel et peu compatible avec les autres activités.

Aussi, des arrêtés de réglementation de la circulation des engins motorisés ont été pris en 2007 sur les communes de Chomelix et Saint-Pierre du Champ.

En application de l'article L.362-5 du code de l'environnement, outre les maires (et leurs adjoints), les officiers et gradés de la gendarmerie et agents de police judiciaire, sont habilités à constater les infractions : les agents commissionnés et assermentés de l'ONF, de l'ONEMA, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature.

➤ **L'équitation :**

Très faiblement développée dans cette zone, on peut toutefois noter et observer des cavaliers de St-Pierre-du-Champ au vallon de la Bergue. Il s'agit de propriétaires privés, jeunes, qui effectuent des promenades en petit groupe.

➤ **Le tourisme :**

- **Sur le site :** Dans le site lui-même, l'activité touristique reste limitée à la pratique de la pêche, de la promenade et des autres activités évoquées plus haut. Le seul attrait historique actuel demeure le château d'Arzon. Aucun aménagement solide n'est présent sur le site excepté la passerelle qui enjambe l'Arzon sous le château. Seuls les sentiers de randonnées et de VTT peuvent être considérés comme des aménagements à vocation touristique mais non exclusivement puisqu'ils concernent aussi les populations locales.
- **En périphérie immédiate du site :** Comme nous l'avons aussi abordé plus haut, le centre multi-activités des marches de l'Auvergne draine une population touristique centrée sur la pratique du VTT et de la marche. Le camping de Vorey qui accueillait une certaine population touristique en période estivale a dû être fermé par la mise en place d'un Plan des Risques d'Inondation. Un complexe sportif comprenant des activités aquatiques s'est développé sur cette zone, grâce à une politique de tourisme vert impulsée fortement par la commune. Les gîtes et les chambres d'hôtes commencent à se développer dans les villages et bourgs des communes concernées par le périmètre du site. Une colonie de vacances est présente sur le plateau de Sereys, à proximité du château d'Arzon. Actuellement elle ne fonctionne plus qu'un mois et demi par an durant la période estivale. Les familles en visite profitent de la ballade en direction du château et des alentours. Antérieurement, les locaux de la colonie étaient aussi employés pour l'organisation de séminaire.

### III.2.4.LA POPULATION LIEE AU SITE

Dans la présentation de la population liée au site il faut distinguer d'une part la population résidant en permanence sur les cinq communes du site et la population dite occasionnelle ou non permanente. Cette catégorie comprend l'ensemble des personnes possédant une résidence secondaire dans une des communes concernées, la population familiale en visite, la population touristique.

### III.2.4.1. La population permanente

➤ **Une incidence limitée :**

La population à l'intérieur du périmètre même du site est peu nombreuse, elle comprend :

- quelques personnes installées au village de Coutarel, deux familles à Vacherson sur la commune de Bellevue-la-Montagne,
- quelques personnes installées à Eyravazet sur la commune de Vorey,
- le Maire de Chomelix.

L'impact de la population permanente du site est donc limité, celle-ci est composée de personnes retraitées, de salariés recherchant un cadre d'habitation reculé, agréable ou ayant conservé l'habitation familiale, et de deux exploitants agricoles. Cette liste n'est pas exhaustive. Au travers de ce constat et du fait que le site est approprié pour les usages et activités de l'ensemble des habitants des communes concernées par le site, il nous est apparu essentiel de prendre en compte la totalité de la population des cinq communes. Ainsi, la population à prendre en compte dans l'élaboration du document d'objectif est plus importante. Le recensement de 1999 nous informe précisément sur cette population.

➤ **Une population dispersée et une densité globalement faible :**

La population totale directement concernée par le site est de 3113 habitants, sa répartition est la suivante :

- Bellevue-la-Montagne : 479 habitants (15% de la population totale)
- Chomelix : 409 habitants (13%)
- St-Geney-Près-St-Paulien : 254 habitants (8%)
- St-Pierre-du-Champ : 520 habitants (17%)
- Vorey : 1451 habitants (47%)

La commune de Vorey représente près de la moitié des personnes concernées par ce programme, tandis que St-Geney-Près-St-Paulien ne représente que 8% de la population locale pour 13 hectares compris dans le site (soit 1,5% de la surface de celui-ci).

L'une des caractéristiques de ces communes est la dispersion de la population dans plusieurs villages ou hameaux, ventilées autour du bourg qui concentre les administrations, services et commerces et donne son nom à la commune.

### III.2.4.2. La population occasionnelle

➤ **Une variation saisonnière de la population importante :**

Cette population comprend les personnes possédant une résidence secondaire, les visiteurs de la population locale et la population touristique. Le nombre de personnes possédant une résidence secondaire est assez important dans cette région. Il s'agit souvent de personnes originaires du coin, parties travailler à Saint-Etienne ou plus loin et qui reviennent régulièrement en week-end et durant leurs vacances, ils ont souvent pour optique de s'y retirer à la retraite. L'attachement aux racines est un phénomène très important pour ces personnes qui se sont souvent déplacés pour des raisons professionnelles vers des villes porteuses d'emplois. La population touristique est aussi assez importante au cours de la période estivale. Il s'agit en majorité de personnes adeptes du tourisme vert. Les gorges et ses alentours offrent de réelles potentialités pour ce type de tourisme.

Si l'on prend en compte l'ensemble de ces paramètres on peut affirmer qu'au cours de la période estivale la population double dans les communes de Bellevue-la-Montagne, Chomelix, St-Geney-Près-St-Paulien, St-Pierre-du-Champ et triple dans la commune de Vorey qui offre une capacité d'hébergement plus importante que les autres communes tout en développant le tourisme vert sur sa commune.

### III.2.5. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

#### III.2.5.1. Les services de l'Etat

- **Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables :**  
L'application de la directive Habitats est sous la responsabilité du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, qui délègue au Préfet de Région les crédits nécessaires.
- **La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) :**  
Au niveau local, la DIREN assure la mise œuvre et le suivi des crédits concernant les documents d'objectifs. Ceci dit, la mise en œuvre du Document d'Objectifs est sous la responsabilité du Comité de Pilotage local, la DIREN ayant un rôle consultatif.  
Dans le cadre de ses attributions, la DIREN Auvergne prend en charge la mise en œuvre de la Directive Natura 2000 au niveau local. C'est l'organisme centralisateur et superviseur du suivi de l'élaboration des documents d'objectifs,
- **La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) :**  
La DDAF de Haute-Loire est constituée de différents services, dont un concerne l'environnement, la forêt et l'eau.  
La DDAF a en charge le suivi de l'avancement de la démarche.
- **Le Préfet du Département :**  
Le Préfet contrôle du bon déroulement de la démarche. Afin de s'assurer de l'efficacité locale de la réalisation du document, il s'appuie notamment sur la DIREN ainsi que sur la DDAF.  
La volonté du Préfet est bien sûr conforme à celle de la directive Habitat et à la démarche concertée adoptée en France.

#### III.2.5.2. Les collectivités territoriales

- **Le Conseil Général :**  
Le Conseil Général est la structure pressentie au portage du site Natura 2000 des Gorges de l'Arzon à partir de 2008.  
A ce titre, il assumerait la maîtrise d'ouvrage du Document d'Objectifs, pouvant déléguer tout ou partie de l'animation et de la mise en œuvre des actions.
- **Les élus locaux :**  
Le site des gorges de l'Arzon concerne cinq communes : Bellevue-la-Montagne, Chomelix, St-Geney-Près-St-Paulien, St-Pierre-du-Champ et Vorey. Leurs représentants (maires, adjoints...) ont directement été rencontrés en 2001, sauf pour la commune de St-Geney-Près-St-Paulien.  
L'ensemble de ces personnes était apparu concerné et motivé par la réalisation du programme Natura 2000 sur le site des Gorges de l'Arzon. Les élus connaissent et réalisent les enjeux de la démarche Natura 2000 en comparaison du reste de la population qui demeure mal informée. Ces personnes ont des usages personnels du site et connaissent particulièrement le territoire de leur commune. Ils sont de ce fait des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation du document d'objectif et pour l'information aux habitants. Leurs principaux objectifs sont :
  - la préservation du site,
  - le maintien de l'activité existante,
  - le développement d'un tourisme vert.
  - leur participation aux réunions de travail. Elle permettra de solidifier le lien avec la population locale.

➤ **Les structures intercommunales :**

Les structures intercommunales sont indispensables aux communes rurales de ces régions. Elles sont en effet un moteur de développement et de prise en charge des problèmes communs. Beaucoup de communes ne pourraient supporter seule le coût des aménagements indispensables à la gestion de la commune (ramassage et traitement des ordures) ou à l'épanouissement de la population (construction de centres sportifs et d'activités.).

Les cinq communes du site sont membres de 3 communautés de Communes différentes :

- Bellevue-la-Montagne et St-Geneys-Près-St-Paulien sont membres de la **communauté de communes des marches de l'Auvergne**.
- Chomelix est membre de la **communauté de communes du Pays de Craponne** qui comprend 8 communes.
- St-Pierre-du-Champ et Vorey sont membres de la **communauté de communes de l'Emblavez** qui comprend 9 communes. Le siège de cette communauté, créée en 1996, est situé à Vorey.

Au regard de la carte intercommunale, un éclatement des communes est apparent avec pour axe central la rivière Arzon elle-même. Ainsi, Chomelix est tournée vers le nord en direction du plateau de Craponne, Bellevue-la-Montagne et St-Geneys vers l'ouest en direction d'Allègre, St-Pierre-du-Champ et Vorey vers l'Est. Ce fait devra être pris en compte dans la réflexion sur l'établissement de la structure qui aura en charge la mise en place du futur document d'objectifs.

➤ **Le Parc naturel régional du Livradois-Forez :**

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont définis par la loi n°92-24 du 8 janvier 1993 dite « loi paysage ». Le PNR est défini comme un « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine ». Comme tous les PNR, le PNR du Livradois-Forez s'est créé à partir d'un accord entre plusieurs collectivités territoriales afin de mener à bien des actions planifiées visant à allier développement économique local et protection du patrimoine. Il s'agit donc d'exprimer une volonté politique concertée.

Sa création date de 1987, à cheval sur deux départements que sont la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, il comprend aujourd'hui 180 communes pour une superficie de 309 920 ha et 101 176 habitants. Il est fortement tourné vers la population qui reste à la base de la gestion d'un territoire. Ce constat est rappelé dans la première charte du PNR : « la première richesse du Livradois-Forez est constituée par ses habitants ». Cette première charte s'est terminée en 1997, elle fût suivie par un diagnostic de territoire qui a permis de mettre en évidence les résultats de cette première période et de définir les objectifs de la charte actuelle qui s'étend pour la période 1998-2008. Ces objectifs sont de :

- connaître et désirer le Livradois-Forez,
- offrir des paysages et un environnement de qualité,
- dynamiser la vie sociale économique et culturelle.

Cette seconde charte est en cours de révision.

Seule la commune de Chomelix est intégrée dans le périmètre du Parc.

### III.2.5.3. Les autres partenaires

➤ **Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay (CPIE) :**

Le CPIE est une structure associative qui œuvre pour le développement durable (expertise, conseil) et l'éducation à l'environnement essentiellement à l'échelon du territoire départemental.

Jusqu'alors, le CPIE a assuré l'animation du Document d'Objectifs. A compter de 2008, cette animation pourrait lui être déléguée par la nouvelle structure porteuse.

➤ **L'Office National des Forêts (ONF) :**

L'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial chargé de la gestion et des équipements des forêts et des terrains boisés appartenant à l'Etat soit des forêts domaniales. Il est en outre chargé d'assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les bois et forêts définis à l'article L.111-1 du code forestier et soumis au régime forestier. Il peut, par convention, être chargé par l'Etat, les collectivités publiques et les particuliers, de toutes études, enquêtes, travaux et opérations en vue de l'aménagement et de

la protection des ressources forestières. Concernant le site, la gestion de l'ONF est limitée par le fait que la quasi-totalité du domaine forestier appartient à des propriétaires privés.

➤ **L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) :**

L'ONEMA (ex CSP) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la pêche en eau douce. Il contribue à la mise en valeur et à la surveillance du domaine piscicole national. Il intervient notamment dans les réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection du patrimoine piscicole. Le CSP a effectué une pêche sur le site des gorges de l'Arzon le 25 juillet 2000, les résultats de cette pêche seront pris en compte dans l'élaboration du bilan écologique.

➤ **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) :**

Le Centre Régional de Protection de la Forêt conseille les forestiers privés sur la réalisation de leurs projets de gestion forestière. L'élaboration de plans simples de gestion (PSG) permet de planifier l'activité forestière. Ces PSG doivent désormais (nouvelle loi forestière) intégrer les préoccupations environnementales. Ils ont donc pour volonté de convaincre les propriétaires forestiers de la nécessité de gérer leurs forêts durablement et de limiter les risques d'incendies et par exemple en s'associant dans des Associations Syndicales Libres forestières.

➤ **La Chambre d'Agriculture :**

La Chambre d'Agriculture est un établissement public professionnel représentant l'instance permanente des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics (Etat, région, département...). C'est un organe d'intervention au service des intérêts généraux de l'agriculture et des agriculteurs.

Il est consultatif pour le Préfet pour toutes les décisions relatives à l'agriculture (réglementation des boisements, agrément des SAFER, organisation d'un marché d'intérêt national, ...), consultatif auprès des agriculteurs (pour le suivi des projets, la formation professionnelle, l'information, l'équipement des exploitations...).

La Chambre d'Agriculture est donc un acteur de développement économique et social important pour cette zone rurale où le secteur agricole rassemble la majeure partie de l'activité économique.

## IV. PROGRAMME D' ACTIONS

*Le programme d'action 2008 résulte d'une approche croisée entre les orientations du DOCOB initial et les réflexions des groupes de travail mis en place dans le cadre de la réactualisation de ce DOCOB, réflexions éclairées par les éléments nouveaux concernant la connaissance du site et du contexte socio-économique.*

### IV.1. DU BILAN AU PLAN D' ACTION

Conformément à l'esprit de la Directive Habitats, un double inventaire **des activités socio-économiques et culturelles** d'une part, et du **patrimoine naturel** d'autre part est établi de façon à dresser un état des lieux le plus proche de la réalité.

Cette première partie constitue l'inventaire des activités humaines passées, présentes et à venir sur le site des gorges de l'Arzon dans un but de mieux comprendre les interrelations entre la nature et les hommes.

Ce travail permet de définir les orientations et les actions de gestion à retenir de façon à **adapter les exigences économiques, sociales et culturelles des acteurs concernés par le site aux exigences écologiques des habitats et espèces à conserver** mises en avant dans le bilan écologique.

#### IV.1.1. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Le joyau naturel des gorges de l'Arzon est au cœur de plusieurs enjeux économiques et socioculturels :

➤ **La forêt et la filière bois (et notamment la sylviculture)**

Elles occupent une place prépondérante du fait du couvert forestier important du site. Le site est essentiellement composé de forêts appartenant au domaine privé. La genèse de ces forêts et leurs structures résultent de facteurs naturels (conditions stationnelles, topographie accidentée du site), de l'incendie de 1974 mais aussi des intérêts (passés et actuels) liés à la production de bois.

La prise en compte de l'activité sylvicole et un travail en direction des propriétaires forestiers est donc nécessaire compte tenu des habitats forestiers identifiés.

➤ **L'agriculture**

Les exploitants agricoles sont peu nombreux (quelques éleveurs sont installés dans le périmètre du site) ; cependant l'agriculture et l'élevage représentent l'activité principale des populations locales de la zone périphérique. Par ailleurs, l'activité agricole est concernée par le maintien et la gestion des espaces encore ouverts au cœur des gorges de l'Arzon. Les agriculteurs sont donc des gestionnaires importants de certains habitats d'intérêt communautaire.

➤ **Les activités de loisir et le tourisme**

Les différentes activités de loisirs pratiquées dans les gorges sont essentiellement la chasse, la pêche, la marche et le VTT. Certains points (le Château) font l'objet d'une fréquentation plus importante alors qu'ailleurs celle-ci est plus diffuse. Le réseau des chemins est à l'heure actuelle peu signalisé.

L'activité touristique est peu développée malgré un potentiel existant ; quelques grandes structures d'accueil sont situées en périphérie du site (Centre multi-activités de Chomelix, colonies de vacances, gîtes). L'encadrement des sports motorisés est identifié comme un enjeu important sur le site. Il conviendra de poursuivre les efforts entrepris dans ce sens.

## IV.1.2.LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Parallèlement à ses enjeux socio-économiques et culturels, les enjeux concernant la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire peuvent se résumer comme suit :

➤ **Maintenir, voire adapter les pratiques agricoles sur les habitats d'intérêt communautaire :**

La préservation d'un certain nombre d'habitats passe nécessairement par le maintien des pratiques de gestion extensive, notamment en ce qui concerne les pelouses des versants et les prairies naturelles. Sont concernés les habitats 6210, 6230, 6510, 8230 et dans une moindre mesure et très ponctuellement 3270.

Concernant les prairies de fauche, il s'agira donc de maintenir l'équilibre actuel, en évitant à la fois la déprise ou une intensification des pratiques.

Sur les versants et les milieux de pelouses, il apparaît important de conserver le foncier agricole restant, voire de restaurer des pratiques pastorales.

Les pratiques de pâturage en bord de cours d'eau peuvent concerner la végétation du *Chenopodium rubri* et du *Bidention des rivières*. On veillera dans ce cas à ce que la pression exercée soit modérée, afin de garantir un effet bénéfique sur le milieu.

➤ **Favoriser des pratiques de gestion durable de la hêtraie dans un contexte d'augmentation de la demande en bois de chauffage :**

Même si l'intérêt économique des zones boisées de l'Arzon est limité, il n'en demeure pas moins des potentialités, notamment pour la fourniture de bois de chauffage, avec un risque de coupe à blanc suivi d'une substitution d'essence.

Dans ce contexte, le maintien de la hêtraie (habitat 9120) passe par l'adoption de techniques de gestion durable. En fonction des techniques de gestion, des simulations économiques mettant en avant les différences de rendement présentent un intérêt.

➤ **Assurer le bon fonctionnement hydrologique de la rivière Arzon et une bonne qualité de ces eaux, pour permettre le maintien ou le retour des espèces d'intérêt communautaire inféodés au cours d'eau et le maintien des habitats d'intérêt communautaire en lien dynamique avec la rivière (habitat 3270, 6430-4, 91E0 et espèces 1163 voire 1092 et 1355) :**

Le fonctionnement hydrologique global et la qualité des eaux de l'Arzon ne peuvent pas être déconnectés du bassin versant. Aussi, il apparaît essentiel d'appréhender la dynamique rivulaire à l'échelle du bassin versant. Dans l'idéal, il convient de laisser faire cette dynamique. Si des actions de gestion sont envisagées en bord de cours d'eau, il conviendra d'encadrer celles-ci.

Un certain nombre de suivis sont essentiels pour assurer une veille efficace concernant la préservation du milieu aquatique mais concernant aussi les caractéristiques biocénotiques liées à la rivière (notamment par rapport au Chabot et à l'Ecrevisse à pieds blancs).

➤ **Mettre en place les conditions d'une gestion globale du site d'Arzon permettant de concilier la restauration d'un usage agricole et la valorisation globale du site (habitats 6210 et 8230) :**

Le site du château d'Arzon fait apparaître une convergence d'enjeux entre le maintien d'espaces ouverts (habitats agro-pastoraux, qualité paysagère du site) et la valorisation globale du site (en terme de fréquentation touristique et de communication sur la démarche Natura 2000). Il conviendra de faire valoir ces liens dans le cadre d'un projet global de gestion pour le site du château.

On considèrera à ce niveau l'intérêt du maintien d'espaces ouverts pour l'avifaune (prise en compte d'enjeux identifiés dans le cadre de la ZPS des gorges de la Loire).

#### **IV.1.3.LES GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Lors de la réactualisation du document d'objectif en 2007-08, le programme d'actions a été revisité dans le cadre de groupes de travail thématiques, constitués sur la base des enjeux précédemment évoqués (cf. Liste des acteurs associés à la réactualisation du DOCOB en ANNEXE) :

- activités agricoles,
- activités forestières,
- eau et milieux aquatiques,
- gestion, aménagement et valorisation du site aux alentours du château d'Arzon.

L'objectif de ces groupes de travail était double :

- sur la base du bilan des actions menées et du programme d'action initial, identifier les priorités d'intervention,
- sur la base de ces priorités, définir les modes opératoires pour une mise en œuvre efficace du programme d'actions.

## IV.2. LE PLAN D' ACTIONS

Le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Ils doivent permettre, par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la Directive « Habitats ».\*

### IV.2.1.RECAPITULATIF

#### IV.2.1.1. Tableau récapitulatif par groupe de travail

*Tableau 6 : Les pistes d'actions approfondies par les groupes de travail ou de manière transversale*

GROUPE DE TRAVAIL	PISTES DE TRAVAIL APPROFONDIES	CODE ACTION
Eau et milieux aquatiques	<b>Réaliser un diagnostic de la dynamique rivulaire et de la qualité de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Arzon :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Diagnostic global à l'échelon du bassin versant (à mettre en place dans le cadre du SAGE Loire Amont).concernant la ressource en eau et les incidences des activités humaines</li> </ul>	GE.1
	<b>Laisser faire la dynamique naturelle des milieux en lien avec la rivière ou encadrer leur gestion si acte de gestion il y a :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ne pas intervenir / sinon, favoriser des techniques adaptées</li> </ul>	GE.2
	<b>Vérifier la présence ou l'absence de certaines espèces sur le site</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Suivre les peuplements piscicoles en tant qu'indicateurs de la qualité du milieu et les population de Chabot sur le site.</li> <li>❖ Vérifier l'absence ou la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs.</li> <li>❖ Vérifier l'absence ou la présence de la Loutre.</li> </ul>	SUI.esp.1 SUI.esp.2 SUI.esp.3
	<b>Poursuivre et compléter le suivi physico-chimique et hydrobiologique sur le site</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Suivi sur la base des deux points intégrés au réseau départemental.</li> </ul>	SUI.hab.1
Activités agricoles	<b>Favoriser une gestion pastorale adaptée et maintenir les pratiques agricoles sur les habitats prairiaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental territorialisé et articulation avec le programme des Gorges de la Loire (ZPS).</li> </ul>	GA.1
	<b>Créer les conditions du maintien d'espaces ouverts sur les versants dans le cadre d'une gestion globale du site d'Arzon :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Projet de gestion pastorale du site d'Arzon et mise en œuvre d'actions de génie écologique</li> </ul>	GA.2
	<b>Mettre en place un suivi spécifique concernant les parcelles agricoles contractualisées (prairies et pelouses) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en place d'un protocole de suivi spécifique concernant les prairies de fauche et pelouses.</li> </ul>	SUI.hab.2

<b>Gestion agricole et valorisation touristique du site d'Arzon</b>	<b>Créer les conditions d'une gestion globale du site d'Arzon</b> ❖ Projet d'aménagement et de gestion globale du site conciliant les enjeux liés au maintien d'espaces ouverts (pastoralisme) sur le site, à la valorisation touristique du site et à l'information du public.	<b>GA.2</b>
<b>Activités forestières</b>	<b>Favoriser le maintien de la hêtraie et favoriser des techniques de gestions sylvicoles adaptées :</b> ❖ Mise en place d'actions visant à favoriser l'information des propriétaires forestier, l'adhésion à la charte Natura 2000 et la contractualisation à des mesures spécifiques	<b>GF.1</b>
	<b>Caractériser les effets du réchauffement climatique sur la hêtraie – En déduire des techniques de gestion adaptées</b> ❖ Evaluation des modification du cortège floristique de la hêtraie attribuable au réchauffement climatique et détermination de techniques de gestion favorisant le maintien de l'habitat dans ce contexte	<b>SUI.hab.3</b>
<b>Propositions transversales à tous les groupes de travail</b>	<b>Etablir et mettre en œuvre un plan de communication sur le Document d'Objectifs et les actions en découlant :</b> ❖ Mise en œuvre d'actions ciblées auprès de la population locale et des différents publics (réunions d'information, bulletin de liaison, installation de supports fixes, sorties et soirées thématiques,...).	<b>COM.1</b>
	<b>Gestion administrative et coordination du Document d'Objectifs</b> ❖ Mise en place d'un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs et pour assurer la concertation et l'animation.	<b>COM.2</b>
	<b>Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site au terme d'une phase de mise en œuvre du DOCOB</b> ❖ Etat des lieux global concernant les habitats d'intérêt communautaire.	<b>SUI.hab.4</b>

#### IV.2.1.2. Tableau récapitulatif par habitat et espèce d'intérêt communautaire

*Tableau 7 : Les pistes d'actions approfondies par habitat d'intérêt communautaire, habitat d'espèce ou espèce d'intérêt communautaire*

	Code N 2000	Surface (ha)	Fiches G	Fiches SUI	Fiches COM
<b>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>					
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p et du <i>Bidention</i> des rivières p.p	3270	0,43	GE.1 GE.2	SUI.hab.4	COM.1 COM.2
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> )	6210	6,75	GA.1 GA.2	SUI.hab.2 SUI.hab.4	
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	0,14	GA.1	SUI.hab.4	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-4	2,31	GE.1 GE.2	SUI.hab.4	
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	34,6	GA.1	SUI.hab.2 SUI.hab.4	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	0,48	-	SUI.hab.4	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	2,08	-	SUI.hab.4	
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	9120	150,58	GF.1	SUI.hab.3 SUI.hab.4	
Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0	1,41	GE.2	SUI.hab.4	
<b>HABITAT D'ESPECE ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>					
La rivière Arzon et ses affluents	24.12 (CB)	-	GE.1	SUI.hab.1	COM.1 COM.2
Le Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163	-		SUI.esp.1	
L'Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092	-		SUI.esp.2	
La Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	1355	-		SUI.esp.3	
La Moule perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> )	1355	-	-	-	

## **IV.2.2. PRESENTATION PAR GRAND TYPE D’ACTIONS**

### **IV.2.2.1. Gestion écologique : habitats et espèces d’intérêt communautaire (fiches GE, GF & GA)**

Dans les fiches **GE** (Gestion de l’eau et des milieux aquatique), **GF** (Gestion Forestière) et **GA** (Gestion Agricole), des mesures de gestion appropriées sont définies pour la plupart des habitats d’intérêt communautaire que ce soient les actions à mener, les projets à entreprendre ou les contrats « type » de gestion à mettre en œuvre. Seuls les habitats 8220 (pentes rocheuses à végétation chasmophytique) et dans une moindre mesure 8230 (roches siliceuses à végétation pionnière) ne sont pas concernés par ces actions en raison de l’absence de menace sur ces zones.

Au cours de leur élaboration, il a été tenu compte des instruments de planification existants (MAET, SAGE), des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site (discussions lors des réunions en groupe de travail).

D’une manière générale, les objectifs et les actions définis dans le cadre de la gestion des habitats doivent permettre d’assurer le maintien des espèces qui vivent dans ces espaces.

### **IV.2.2.2. Amélioration des connaissances, suivi scientifique et suivi des actions de gestion (fiches SUI)**

Afin d’évaluer au mieux l’efficacité des mesures de gestion préconisées pour les habitats et donc pour les espèces, ou certaines évolutions de ces habitats, il est impératif de mettre en place un suivi scientifique adapté. Celui-ci doit permettre de vérifier si les objectifs de conservation sont bien atteints et éventuellement, de réajuster certaines actions si cela s’avérait nécessaire.

Certaines espèces potentielles de la directive (Ecrevisse à pattes blanches, Loutre) doivent encore faire l’objet d’inventaires complémentaires afin de confirmer leur présence sur le site.

### **IV.2.2.3. Communication, animation et coordination des actions (fiches COM)**

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l’appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n’est qu’avec la contribution des acteurs locaux qu’une gestion durable des habitats et des espèces pourra être menée à bien.

## GE.1

### REALISER UN DIAGNOSTIC DE LA DYNAMIQUE RIVULAIRE ET DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'ARZON

**Stratégie :** Suivi et évaluation dans un premier temps, contractualisation pour travaux de restauration et/ou d'entretien dans un deuxième.

**Priorité de mise en œuvre :**  
\*\*\*

**Habitat visé :** La rivière Arzon et ses affluents (habitat naturel du Chabot, habitat potentiel pour trois espèces d'intérêt communautaire)

**Territoire concerné :** Le bassin versant de l'Arzon.

**Objectifs :** Dans la cadre de l'élaboration du SAGE Loire amont (étude complémentaire), réaliser un diagnostic global à l'échelle du bassin versant de l'Arzon concernant la ressource en eau et les incidences des activités humaines sur les aspects quantitatifs et qualitatifs (problématique des étiages sévères, pollutions diffuses).

**Surface d'application :** 76 km<sup>2</sup>

#### **Descriptif de l'action :**

Il s'agit d'affiner le premier travail d'identification des causes des étiages sévères de l'Arzon par un diagnostic plus précis.

Cette action pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire ou pilote menée dans le cadre du SAGE Loire amont, en faisant valoir le lien entre un enjeu de gestion de la ressource en eau sur un bassin versant et la biodiversité liée au cours d'eau. Les étapes suivantes sont envisagées :

1. Réalisation d'un bilan hydrique sur tout le bassin prenant en compte la chronique des débits, les prélèvements pour les divers usages, les restitutions au milieu naturel, les transferts de bassin versant, les travaux et aménagement ayant une incidence en termes quantitatif sur la ressource en eau.
2. Réalisation d'un diagnostic qualitatif global à l'échelle du bassin versant de l'Arzon prenant en compte les paramètres physico-chimiques, hydrobiologiques, les peuplements piscicoles (définition d'une méthode spécifique à cette étude).
3. Propositions de pistes d'action permettant de répondre aux problématiques identifiées et qui pourront par la suite s'inscrire dans les cadres existants en matière de politique de l'eau (SAGE,...).

**Echéances de mise en œuvre :** Les échéances de mise en œuvre de cette action sont dépendantes de l'élaboration du SAGE Loire amont.

#### **Résultats attendus :**

- Connaissance plus fine de l'incidence des activités humaines (captages, enrésinement, drainage, travaux,...) sur les caractéristiques hydrologiques et qualitatives de la rivière Arzon.
- Elaboration de pistes d'action permettant d'améliorer la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, adaptées au contexte territorial, socio-économique et environnemental.

**Indicateurs de suivi :** Lecture de débit, prélèvements, transferts et restitution d'eau, paramètres physico-chimiques, indices biologiques, peuplements piscicoles,...

**Maître d'œuvre pressenti :** Cabinet d'étude spécialisé.

**Partenaires privilégiés :** Conseil Général (Service environnement & Service Technique Assainissement), DIREN (Service de l'Eau et des Milieux aquatiques), DDAF, ONEMA, Fédération de Pêche, SICALA, SGEV SIAEP du Haut-Livradois, CPIE.

## GE.1

### REALISER UN DIAGNOSTIC DE LA DYNAMIQUE RIVULAIRE ET DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'ARZON

#### EVALUATION DES COÛTS

Cette action sera envisagée dans le cadre du SAGE Loire amont. L'évaluation financière se fera donc dans ce cadre.

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements	
<b>ETAT / DIREN</b>		A évaluer dans le cadre du SAGE Loire Amont	AELB CG 43	
<b>COLLECTIVITES</b>				
Communes				
SICALA	X			
Conseil Général 43	X			
PNRLF				
<b>PARTICULIERS</b>				
Agriculteurs				
Autres (propriétaires forestiers,...)				
<b>AUTRES</b>				
CPIE				
CBNMC				
ONEMA	X			
Fédération de Pêche	X			
AAPPMA				
ONF				
CRPF				
Chambre d'Agriculture				
ADASEA				
Cabinet spécialisé	X			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>				-

## GE.2

### LAISSER FAIRE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES MILIEUX EN LIEN DYNAMIQUE AVEC LA RIVIERE OU ENCADRER LEUR GESTION SI ACTE DE GESTION IL Y A

**Stratégie :** « Laisser faire », voire contractualisation si gestion il y a.

**Priorité de mise en oeuvre**

\*\*\*

**Habitats visé :** Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (6430), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (3270).

**Territoire concerné :** Linéaire de l'Arzon et de ses affluents au sein du périmètre Natura 2000

**Objectifs :** Compte tenu de la caractéristique même des habitats concernés, notamment leur répartition fragmentaire le long des cours d'eau et leur lien dynamique avec la rivière, et compte tenu de l'absence d'enjeu économique liés à ces milieux, il est convenu de laisser faire la dynamique naturelle et donc de ne pas intervenir.

**Surface d'application :** 4,15 ha

#### **Descriptif de l'action :**

Via les actions envisagées en terme de communication (cf. fiche COM.1) ou à travers l'information spécifique des propriétaires forestiers (cf. fiche GF.1), on s'attachera à une sensibilisation et information des propriétaires riverains autour des points suivants :

1. Les milieux concernés tenant leur existence et leur pérennité d'une non intervention ou d'interventions légères, il s'agit simplement de favoriser la « non gestion » actuellement constatée sur ces habitats ; il s'agit donc de ne pas intervenir (ni fauche, ni pâturage, ni coupe d'arbres).
2. Les pelouses à végétation du *Chenopodium rubri* et *Bidention* des rivières pouvant faire l'objet, dans certains cas d'une valorisation pastorale on pourra étudier les possibilités d'intégrer les parcelles concernées dans le cadre du programme agro-environnemental territorialisé (mesure « pelouses »).
3. De même, si des coupes d'arbres sont envisagées par un propriétaire riverain, on pourra envisager la contractualisation dans le cadre des mesures forestières (mesure F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles).
4. Enfin, si la problématique des plantes invasives (Renouée du Japon,...) venait à se poser sur le site, des actions visant à les limiter pourraient être envisagées.

**Echéances de mise en œuvre :** Dès 2008-09 (cf. fiches COM.1 & GF.1).

#### **Résultats attendus :**

Non intervention sur les habitats concernés.  
Contractualisation en cas d'intervention.

**Indicateurs de suivi :** Maintien des habitats dans un bon état de conservation

#### **Maître d'œuvre pressenti :**

CRPF pour les actions ciblant les propriétaires forestiers.  
CPIE pour les actions de communication générales.

**Partenaires privilégiés :** Conseil Général, DIREN, DDAF, SICALA.

## **GE.2**

**LAISSER FAIRE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES MILIEUX EN LIEN DYNAMIQUE  
AVEC LA RIVIERE OU ENCADRER LEUR GESTION SI ACTE DE GESTION IL Y A**

### **MESURES ENVISAGEABLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT NATURA 2000 DANS LE CADRE DE L'ACTION GE.2**

Les mesures listées ci-dessous sont décrites de manière synthétique en ANNEXE 2.

Ces mesures n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation financière : les surfaces concernées seront liées aux volontés locales.

**F22706** – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

## GE.2

### LAISSER FAIRE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES MILIEUX EN LIEN DYNAMIQUE AVEC LA RIVIERE OU ENCADRER LEUR GESTION SI ACTE DE GESTION IL Y A

#### EVALUATION DES COÛTS

Les préconisations de non gestion seront intégrées dans le cadre de l'action concernant la communication (fiche COM.1) ou de l'action ciblant les propriétaires forestiers du site (fiche GF.1).

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements
<b>ETAT / DIREN</b>		Pris en compte dans le cadre des fiches COM.1 et GF.1	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA	X		
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE	X		
CBNMC			
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF	X		
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>			

## GF.1

### FAVORISER LE MAINTIEN DE LA HETRAIE ET FAVORISER DES TECHNIQUES DE GESTION SYLVICOLE ADAPTEES

#### Stratégie de gestion :

Contractualisation pour travaux de restauration et/ou d'entretien.  
Adhésion à la charte du site.

#### Priorité de mise en œuvre :

**\*\***

**Habitat visé :** Hêtraie atlantique à Houx (9120).

**Territoire concerné :** Ensemble du site Natura 2000 notamment la vallée de l'Arzon au Nord et au Sud du site, les vallons de la Faye, de la Chamalières, le vallon de l'Enfer, les Roudaux, sous le Suc d'Eyravazet,...

**Objectifs :** Favoriser le maintien de la hêtraie en futaie irrégulière et privilégier une gestion sylvicole favorable à la hêtraie.

**Surface d'application :** 150,58 ha

#### Descriptif de l'action :

L'action vise la sensibilisation, l'adhésion à la charte Natura 2000 ou un engagement contractuel des propriétaires forestiers :

1. Mise en place d'une (de) placettes démonstratives, à partir de 2008-09 pour rendre plus concret les résultats d'une gestion sylvicole adaptée et notamment l'intérêt du maintien des feuillus secondaires (diversité structurale de l'habitat, effet d'accompagnement et rôle améliorateur pour le sol), de la régénération naturelle (bon potentiel évolutif),...
2. Organisation de temps d'information avec les propriétaires forestiers :
  - Réunions communales (2 tous les 3 ans) afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux liés à la prise en compte de la biodiversité, de leur présenter la charte et les possibilités de contractualisation, (notamment pour la mesure F22712 – Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents), les invitations se faisant sur la base des listings issus de l'étude foncière réalisée par le CRPF en 2003).
  - Sorties sur le terrain (2 tous les 3 ans) sur la base de la (des) placette(s) démonstrative(s).
3. Identification et implication d'une personne pouvant jouer le rôle de relais pour informer les propriétaires procédant à des ventes de bois de chauffage sur pied.

#### Remarque :

Un propriétaire semble intéressé par la mise en place d'une placette démonstrative.

#### Echéances de mise en œuvre :

Dès 2008-09, pour la mise en place de la (des) placette(s) démonstrative(s) et l'identification d'une personne relais.

A partir de 2009 pour les réunions et les sorties sur le terrain, temps d'information renouvelés tous les 3 ans.

#### Résultats attendus :

- Adhésion des propriétaires à la charte Natura 2000 et contractualisation.
- Maintien de la hêtraie dans un bon état de conservation.

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de propriétaires ayant adhéré à la charte Natura 2000.
- Surfaces contractualisées.

**Maître d'œuvre pressenti :** CRPF

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général, PNRLF, Synd. des propriétaires forestiers, CPIE.

## **GF.1**

### **FAVORISER LE MAINTIEN DE LA HETRAIE ET FAVORISER DES TECHNIQUES DE GESTION SYLVICOLE ADAPTEES**

#### **MESURES ENVISAGEABLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT NATURA 2000 DANS LE CADRE DE L'ACTION GF.1**

Les mesures listées ci-dessous sont décrites de manière synthétique en ANNEXE 2.

Ces mesures n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation financière : les surfaces concernées seront liées aux volontés locales.

**F22703** – Mise en oeuvre de régénérations dirigées

**F22706** – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

**F22708** – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

**F22709** – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

**F22712** – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

**F22713** – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

**F22714** – Investissements visant à informer les usagers en forêt

**F22715** – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

**GF.1****FAVORISER LE MAINTIEN DE LA HETRAIE ET FAVORISER DES TECHNIQUES DE  
GESTION SYLVICOLE ADAPTEES****EVALUATION DES COÛTS**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>			
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs		2000 € tous les 3 ans (1)*	
Autres (propriétaires forestiers,...)	X		
<b>AUTRES</b>			
CPIE	X	1000 € tous les 3 ans (2)*	
CBNMC			
ONEMA		300 € / an (3)*	
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF	X		
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>7500 €</b>	Etat FEADER

\* Le chiffre (x) indiqué correspond au n° de la mesure dans le descriptif de l'action.

## GA.1

### FAVORISER UNE GESTION PASTORALE ADAPTEE ET MAINTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES SUR LES HABITATS PRAIRIAUX

**Stratégie de gestion :** Contractualisation pour travaux de restauration et/ou d'entretien.

**Priorité de mise en œuvre :**

\*\*\*

**Habitats visés :**

pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210), formations herbeuses à *Nardus* des zones montagnardes (6230), prairies maigres de fauche de basse altitude (8220), dans une moindre mesure Végétation du *Chenopodium rubri* et du *Bidention* des rivières (3270), Roches siliceuses avec végétation pionnière (8230)

**Territoire concerné :** Ensemble du site Natura 2000 notamment bordure du plateau à l'Ouest de Nolhac, secteur de Coutarel aval d'Eyravazet pour les prairies et site du château d'Arzon pour les pelouses.

**Objectifs :**

Favoriser les pratiques agricoles permettant le maintien des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation par la contractualisation à des mesures agro-environnementales.

**Surface d'application :** environ 40 ha

**Descriptif de l'action et échéances**

En s'appuyant sur le travail réalisé par l'ADASEA de Haute-Loire concernant la mise en place de mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000 de Haute-Loire, il s'agira d'inciter les agriculteurs à s'engager dans un contrat agro-environnemental. Lors du travail réalisé par l'ADASEA en 2006, une première réunion a permis d'apporter une information et d'engager une concertation concernant les mesures agro-environnementales à proposer.

Les étapes suivantes sont prévues pour la phase opérationnelle

1. Mise en place d'un programme agro-environnemental territorialisé ou articulation avec le programme agro-environnemental des gorges de la Loire sur la base des mesures proposées ci-après.
2. Réunion d'information des agriculteurs organisée en partenariat avec l'ADASEA et la Chambre d'Agriculture permettant d'amener des éléments concernant les enjeux et les mesures contractualisables.
3. Accompagnement individuel des agriculteurs pour la contractualisation (ADASEA).
4. Mise en œuvre des contrats (cf. ci-après les mesures proposées et l'estimatif financier)

**Echéances de mise en œuvre :**

2008 : phase préparatoire : mise en place du dossier et information collective des agriculteurs.  
2009 : contractualisation.

**Résultats attendus :**

Evaluation comparative de la hêtraie dans un contexte de réchauffement climatique.  
Préconisations de gestion adaptées.

**Indicateurs de suivi :**

Relevés phytosociologiques

**Maître d'œuvre pressenti :** ADASEA

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, CPIE.

**GA.1****FAVORISER UNE GESTION PASTORALE ADAPTEE ET MAINTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES SUR LES HABITATS PRAIRIAUX****EVALUATION DES COÛTS (hors MAET)**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>		3000 € (1) (2) (3) (4)*	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs	X		
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC			
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA	X		
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>3000 €</b>	

## GA.1

### FAVORISER UNE GESTION PASTORALE ADAPTEE ET MAINTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES SUR LES HABITATS PRAIRIAUX

#### MESURES ENVISAGEABLES POUR LES CONTRATS « MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES » EVALUATION DES COÛTS

##### **Prairies maigres de basse altitude** (habitat d'intérêt communautaire 6510)

Deux mesures sont proposées :

- **Mesure 1** : Réduction de la fertilisation à 80 U d'azote : Herbe 02.
- **Mesure 2** : Réduction de la fertilisation et maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle : Herbe 02 combinée avec Herbe 07 et Herbe 01.

Mesures	Mesure 1	Mesure 2 (à privilégier pour les habitats d'intérêt communautaire)
<b>Engagements unitaires</b>	Herbe 02 + Socle 01 (PHAE 2)	Herbe 07 + Socle 01 (PHAE 2)
<b>Cahier des charges</b>	Limitation de la fertilisation à 80 U d'azote totale dont 50 U d'azote minérale	- Maintien de la richesse floristique présence d'au moins 4 plantes indicatrices
<b>Indemnité (/ha /an)</b>	115.66 €	165 €

##### **Pelouses (pâtures peu embroussaillées)**

Deux mesures sont proposées :

- **Mesure 1** : limitation de la fertilisation à 80 U d'azote totale dont 50 U d'azote minérale combinée avec l'Herbe 04 et l'Herbe 01
- **Mesure 2** : suppression de la fertilisation combinée avec l'Herbe 04 et l'Herbe 01.

Mesures	Mesure 1	Mesure 2 (obligatoire pour les habitats d'intérêt communautaire)
<b>Engagements unitaires</b>	Herbe 04 + Herbe 02 + Herbe 01 + Socle 01	Herbe 04 + Herbe 03 + Herbe 01 + Socle 01
<b>Cahier des charges</b>	- Chargement moyen annuel à la parcelle => 0.3 à 0.8 UGB /ha - Fertilisation totale limitée à 40 U d'N /ha - Tenue du cahier de pâturage (voir girobroyage)	- Chargement moyen annuel à la parcelle : => 0.3 à 0.8 UGB /ha - Suppression totale de la fertilisation - Tenue du cahier de pâturage (voir girobroyage)
<b>Indemnité (/ha /an)</b>	228.97 €	261 €

**Evaluation du coût de l'opération sur la base des surfaces des habitats concernées sur le site\***

28 agriculteurs peuvent être concernés pour environ 36 ha, les surfaces par agriculteur sur le site variant de 0,3 ha à 5 ha.

<b>Mesures</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Montant annuel à l'ha (en €)</b>	<b>Total annuel (en €)</b>
Prairies de fauche	35	165	5575
Pelouses	7	261	1827
<b>Total</b>	<b>42</b>		<b>7602</b>

\* Certains agriculteurs ont déjà contractualisés dans le cadre du programme agro-environnemental de la ZPS des Gorges de la Loire.

## GA.2

### CREER LES CONDITIONS D'UNE GESTION GLOBALE DU SITE D'ARZON

**Stratégie de gestion :** Contractualisation pour travaux de restauration et/ou d'entretien.

**Priorité de mise en œuvre :**

\*\*\*

**Habitats visés :**

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210), dans une moindre mesure, roches siliceuses avec végétation pionnière (8230).

**Territoire concerné :**

Site du château d'Arzon.

**Objectifs :**

Mettre en place les moyens nécessaires pour une gestion globale du site du château d'Arzon conciliant les enjeux liés au maintien d'espaces ouverts sur le site, à sa valorisation touristique et à l'information du public (valeur démonstrative du site).

**Surface d'application :** à évaluer

**Descriptif de l'action et échéances :**

Sur la base des volontés exprimées par la mairie de Chomelix, un agriculteur de la commune, le Conseil Général de Haute-Loire et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, il est envisagé les étapes suivantes :

1. Recensement des propriétaires du site susceptibles d'être intéressés par la démarche : commune de Chomelix (connaissance du contexte local), ADASEA et Chambre d'Agriculture (approche foncière).
2. Concertation entre les divers partenaires et mise en place d'un voyage d'étude sur un site où une expérience similaire a pu être menée.
3. Confrontation de l'inventaire foncier aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (ZPS des Gorges de la Loire) de façon à identifier les priorités et les orientations de gestion : CPIE,...
4. Mise en place d'une structure juridique adaptée (AFP) : ADASEA, Chambre d'Agriculture, SAFER.
5. Etude de la faisabilité technique et financière afin d'envisager les investissements et travaux nécessaires permettant un usage agricole (clôtures, point d'eau) et une valorisation du site adaptés (accès, information du public, valorisation de l'aspect démonstratif du site, définition des zones non accessibles aux visiteurs). : Chambre d'Agriculture, ONF, CPIE, commune, agriculteur concerné,...
6. Mise en œuvre des travaux, contrats et conventions de gestion :
  - contrat Natura 2000 avec la commune ou l'AFP (cf. ci après pour les mesures utilisables)
  - contrat MAE (cf. fiche action GA.1),
  - convention de gestion entre l'agriculteur et la commune ou l'AFP)

**Remarque :**

S'agissant de parcelles non répertoriées à la MSA, la contractualisation pour les travaux de remise en état agricole sera envisagée via une structure non agricole : commune ou l'AFP.

**Echéances de mise en œuvre :**

Ingénierie, montage du projet : 2008

Travaux préparatoires (clôtures,...) et expertise touristique : 2009

Gestion effective à compter de 2010

**Résultats attendus :**

- Gestion et valorisation globale du site du château d'Arzon, permettant la prise en compte d'enjeux environnementaux, touristiques et d'enjeux de liés à la communication concernant Natura 2000.
- Plus value en terme de développement pour le territoire.

**Indicateurs de suivi :**

- Mise en place de l'AFP.
- Conventionnement avec l'agriculteur et les collectivités concernées.

**Maître d'œuvre pressenti :** ADASEA, CPIE**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, PNRLF, ONF, futur Centre d'accueil de Sereys, Communauté de Commune, office de tourisme intercommunal

<b>GA.2</b> <b>CREER LES CONDITIONS D'UNE GESTION GLOBALE DU SITE D'ARZON</b>
--

**MESURES ENVISAGEABLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT NATURA 2000**  
**DANS LE CADRE DE L'ACTION GA.2**

Les mesures listées ci-dessous sont décrites de manière synthétique en ANNEXE 2.

Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'une estimation financière : celle-ci sera réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité.

**A32301P** – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

**A32303P** – Equipements pastoraux dans le cadre d'un programme de génie écologique

**A32303R** – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

**A32305R** – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

**A32311R** – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

**A32325P** – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

**A32326P** – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

**A32327P** – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

## GA.2

### CREER LES CONDITIONS D'UNE GESTION GLOBALE DU SITE D'ARZON

#### EVALUATION DES COÛTS

Le tableau financier ci-dessous ne prend pas en compte la réalisation des travaux et la mise en œuvre des contrats (6)\* qui seront évaluées dans le cadre de l'étude de faisabilité.

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements
<b>ETAT / DIREN</b>		2790 € (2)*  5000 € (1) (3) (4) (5)*	Etat
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs	X		
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC			
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA	X		
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>7790 €</b>	

\* Le chiffre (x) indiqué correspond au n° de la mesure dans le descriptif de l'action.

## SUI.hab.1

### POUR SUIVRE LE SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE SUR LE SITE

**Stratégie :** Suivi et évaluation écologique

**Priorité de mise en oeuvre**

\*\*\*

**Habitats visé :** La rivière Arzon (habitat naturel du Chabot, habitat potentiel pour trois espèces d'intérêt communautaire)

**Territoire concerné :** Le cours de l'Arzon et de ses affluents au sein du périmètre Natura 2000

**Objectifs :** Poursuivre le suivi actuel sur la base des deux points intégrés au réseau départemental, en prévoyant un bilan global triennal.

#### **Descriptif de l'action :**

Depuis 2005, le cours de l'Arzon est concerné par deux points de suivi intégrés au réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau. L'un est positionné en amont du site, en aval de l'ensemble des rejets de l'agglomération de Chomelix, l'autre est situé en aval du site au niveau du pont d'Eyravazet.

En accord avec le Service Technique Assainissement du Conseil général, il est proposé de :

1. Poursuivre le suivi actuel : 6 prélèvements / an pour les analyses physico-chimiques, 1 prélèvement tous les trois ans pour les analyses biologiques.
2. Compléter les analyses biologiques habituelles effectuées tous les 3 ans (IBGN, IBD) par un indice macrophytique (IBMR).
3. Réaliser un bilan triennal : interprétation des résultats obtenus, permettant d'avoir un état des lieux de la qualité physico-chimique et biologique de la rivière Arzon sur le site Natura 2000.

#### **Echéance de mise en oeuvre :**

Suivi annuel dans le cadre du réseau départemental

Production d'une synthèse en 2009 sur la base des résultats de 2006, 2007 et 2008 puis de manière périodique tous les 3 ans.

**Résultats attendus :** Suivi et bilan régulier de la qualité physico-chimique et biologique des eaux.

**Indicateurs de suivi :** Paramètres physico-chimiques, indices biologiques (IBGN, IBD, IBMR).

**Maître d'œuvre pressenti :** Conseil Général de Haute-Loire (Service Technique Assainissement)

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, ONEMA, Fédération de Pêche

**SUI.hab.1****POURSUIVRE LE SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE SUR LE SITE****EVALUATION DES COÛTS**

Le Service Technique Assainissement prendra en charge les actions de suivi envisagées concernant la rivière Arzon dans le cadre de ses missions.

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>		Intégrés dans le cadre du réseau de suivi du département	CG 43
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC			
ONEMA	X		
Fédération de Pêche	X		
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		-	

## SUI.hab.2

### ASSURER UN SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES SUR LES HABITATS CONCERNES

**Stratégie de gestion :** Suivi et évaluation environnementale dans le cadre de mesure de gestion

**Priorité de mise en œuvre :**

**\*\***

**Habitats visés :**

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210)

Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)

**Territoire concerné :** Site Natura 2000 des gorges de l'Arzon.

**Objectifs :** Evaluer l'efficacité des actions de gestion engagées (mesure agro-environnementales) sur les prairies et les pelouses.

**Descriptif de l'action et échéances :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales, il est proposé un suivi de la gestion mise en œuvre, sur la base de quelques parcelles qui restent à déterminer sur la base d'un protocole proposé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central :

1. Relevés phytosociologiques complémentaires pour consolider la typologie des prairies de fauche et des pelouses d'intérêt communautaire, définition des espèces bioindicatrices et élaboration de la maquette du guide d'identification.
2. Mise en place d'un protocole de suivi et réalisation d'un état initial : quadrats, photos.
3. Lecture des quadrats (relevés phytosociologiques à n+3)

**Résultats attendus :**

- Gestion et valorisation globale du site du château d'Arzon, permettant la prise en compte d'enjeux environnementaux, touristiques et d'enjeux liés à la communication concernant Natura 2000.
- Plus value en terme de développement pour le territoire.

**Indicateurs de suivi :** Relevés de végétation (relevés phytosociologiques).

**Maître d'œuvre pressenti :** CBNMC.

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général, ADASEA, agriculteurs concernés.

**SUI.hab.2****ASSURER UN SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES SUR LES HABITATS CONCERNES****EVALUATION DES COÛTS**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>		6660 € en 2009 (1)*	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC	X		
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>10230 €</b>	

\* Le chiffre (x) indiqué correspond au n° de la mesure dans le descriptif de l'action.

### SUI.hab.3

## CARACTERISER LES EFFETS DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LA HETRAIE – EN DEDUIRE DES TECHNIQUES DE GESTION ADAPTEES

**Stratégie de gestion :** Suivi et évaluation écologique.

**Priorité de mise en œuvre :**

\*

**Habitat visé :** Hêtraie atlantique à Houx (9120)

**Territoire concerné :** Ensemble du site Natura 2000 notamment la vallée de l'Arzon au Nord et au Sud du site, les vallons de la Faye, de la Chamalières, le vallon de l'Enfer, les Roudaux, les versants dominant l'Arzon sous le Suc d'Eyravazet,...

**Objectifs :** Caractériser les conséquences du réchauffement climatique sur le cortège floristique de la hêtraie et les évolutions à attendre à moyen terme, et en déduire des préconisations de gestion permettant, dans la mesure du possible de limiter ces effets.

#### **Descriptif de l'action :**

Ce suivi s'appuiera sur un suivi des bryophytes (indicateurs plus sensibles aux variations climatiques que les plantes vasculaires) :

1. Etat initial : inventaire des bryocoenoses, mise en évidence d'espèces bioindicatrices de structures forestières favorables (maturation des peuplements) et de réchauffement climatique (spectres biogéographiques), mises en place de placettes de suivi, prospections complémentaires sur les mousses de la Directive Habitats potentielles (*Buxbaumia viridis*, *Orthotrichum rogeri*).
2. Lecture des placettes bioindicatrices (n + 5).
3. En collaboration avec les organismes compétents en matière de gestion forestière, détermination d'éventuelles préconisations de gestion susceptibles de limiter ou de ralentir les évolutions constatées.

**Echéance de mise en œuvre :** A partir de 2009 pour l'état initial, lecture à n+5 en 2014.

#### **Résultats attendus :**

- Evaluation comparative de la hêtraie dans un contexte de réchauffement climatique.
- Préconisations de gestion adaptées.

#### **Indicateurs de suivi :**

- Relevés phytosociologiques

**Maître d'œuvre pressenti :** CBNMC

**Partenaires privilégiés :** DIREN, Conseil Général, PNRLF, CRPF, ONF.

### SUI.hab.3

## CARACTERISER LES EFFETS DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LA HETRAIE – EN DEDUIRE DES TECHNIQUES DE GESTION ADAPTEES

### EVALUATION DES COÛTS

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements
<b>ETAT / DIREN</b>		4415 € en 2009 (1)*  Estimation non établie pour 2014 (2) (3)*	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)	X		
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC	X		
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF	X		
CRPF	X		
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>4415 €</b>	

\* Le chiffre (x) indiqué correspond au n° de la mesure dans le descriptif de l'action.

## SUI.hab.4

### EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE AU TERME D'UNE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

**Stratégie de gestion :**

Suivi et évaluation environnementale.  
Evaluation de l'efficacité de la gestion mise en œuvre.

**Priorité de mise en œuvre :**

\*\*\*

**Habitats visés :** ensemble des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

**Territoire concerné :** Site Natura 2000 des gorges de l'Arzon.

**Objectifs :**

Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site afin d'avoir un suivi global à l'échelle de l'ensemble du site.

Dans un second temps, il s'agira pour la structure porteuse d'en déduire l'efficacité des actions de gestion engagées les éventuelles réorientations à envisager.

**Surface d'application :** 885 ha (ensemble du périmètre du site).

**Descriptif de l'action et échéances :**

1. Actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site : aspects quantitatifs (surfaces de recouvrement) et qualitatif (composition et état des couverts végétaux)
2. Evaluer la conservation des habitats identifiés en comparant ces résultats à l'étude réalisée par le CBNMC en 2006 visant l'identification, la caractérisation et la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 des gorges de l'Arzon

**Echéances de mise en œuvre :** 2012

**Résultats attendus :** Nouvel état des lieux de l'intérêt communautaire du site au regard des critères de la Directive « habitats ».

**Indicateurs de suivi :** Relevés de végétation (relevés phytosociologiques,...).

**Maître d'œuvre pressenti :** CBNMC.

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général.

**SUI.hab.4**

**EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE  
DU SITE AU TERME D'UNE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB**

**EVALUATION DES COÛTS**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>	
<b>ETAT / DIREN</b>		7385 € (1) (2)*	Etat FEADER	
<b>COLLECTIVITES</b>				
Communes				
SICALA				
Conseil Général 43	X			
PNRLF				
<b>PARTICULIERS</b>				
Agriculteurs				
Autres (propriétaires forestiers,...)				
<b>AUTRES</b>				
CPIE				
CBNMC	X			
ONEMA				
Fédération de Pêche				
AAPPMA				
ONF				
CRPF				
Chambre d'Agriculture				
ADASEA				
Cabinet spécialisé				
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>				<b>7385 €</b>

## SUI.esp.1

### SUIVRE LES PEUPEMENTS PISCICOLES EN TANT QU'INDICATEURS DE LA QUALITE DU MILIEU ET LES POPULATION DE CHABOT SUR LE SITE

**Stratégie :** Suivi et évaluation écologique

**Priorité de mise en œuvre :**

**\*\***

**Espèce visée :** Le Chabot

**Territoire concerné :** La rivière Arzon, sachant que le Chabot est présent sur le site en aval de Coutarel, d'après les inventaires précédents.

**Objectif du suivi :**

Suivre la qualité de la rivière Arzon, ses potentialités piscicoles sur le site Natura 2000 et les populations de Chabot.

#### **Descriptif de l'action :**

En 2004 et 2005, le Chabot a fait l'objet d'un suivi sur la base de pêches électriques effectuées par la Fédération de Pêcheurs de Haute-Loire et le CSP ; suivi qui a mis en évidence une population de Chabot relativement importante et dynamique sur le site.

Après réflexion avec les acteurs concernés (Fédération de Pêche, ONEMA, STA du Conseil Général), il apparaît judicieux de :

1. Poursuivre annuellement le suivi du Chabot sur un point spécifique de la rivière (à déterminer), de manière à caractériser la population et sa dynamique sur le site.
2. Compléter cette approche tous les 3 ans par un suivi global des peuplements piscicoles, afin d'évaluer la qualité de la rivière sur un plan piscicole.

#### **Remarque :**

Dans un souci de cohérence, il est proposé que l'état des lieux global des peuplements piscicoles soit réalisé les mêmes années que les indices biologiques effectués par le STA du Conseil Général, en complément des analyses physico-chimique (cf. fiche SUI.hab.1).

#### **Echéances :**

Etat des lieux global des peuplements piscicoles sur la rivière Arzon : 2008, puis tous les 3 ans.  
Suivi des populations de Chabot : dès 2008, puis tous les ans

**Résultats attendus :** Suivi et bilan régulier des populations piscicoles, et plus particulièrement de la population de Chabot sur le site.

**Indicateurs de suivi :** Densité, biomasse/ha, distribution par classe de taille.

**Maître d'œuvre pressenti :** Fédération de Pêche, ONEMA

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, AAPPMA, Conseil Général, CPIE

## SUI.esp.1

### SUIVRE LES PEUPELEMENTS PISCICOLES EN TANT QU'INDICATEURS DE LA QUALITE DU MILIEU ET LES POPULATION DE CHABOT SUR LE SITE

#### EVALUATION DES COÛTS

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements
<b>ETAT / DIREN</b>		1000 € / an (1)*  1000 € tous les 3 ans (2)*	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA	X		
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE	X		
CBNMC			
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF	X		
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>8000 €</b>	

\* Le chiffre (x) indiqué correspond au n° de la mesure dans le descriptif de l'action.

## SUI.esp.2

### VERIFIER L'ABSENCE OU LA PRESENCE DE L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS SUR LE SITE

**Stratégie :** Suivi et évaluation écologique

**Priorité de mise en œuvre :**

**\*\***

**Espèce visée :** Ecrevisse à pieds blancs

**Territoire concerné :** L'écrevisse semble avoir totalement disparu du site. L'espèce était présente sur le ruisseau de la Chamalière jusqu'en été 1995. L'époque de sa disparition coïnciderait avec une période où des alevinages ont été effectués dans ce ruisseau et avec l'aménagement du pont de la Chamalière par la DDE (goudronnage).

**Objectif du suivi :**

Vérifier l'absence ou la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs sur le site et évaluer les possibilités de recolonisation du site.

**Descriptif de l'action :**

La Fédération de Pêche réalise en 2008 un inventaire départemental concernant l'Ecrevisse à pieds blancs. Dans cette perspective, et à la suite de cet inventaire, il apparaît intéressant d'engager un programme d'action spécifique pour le site :

1. Inventaires sur tout le bassin de l'Arzon (repérages nocturnes) menés dans le cadre d'une étude de la fédération des pêcheurs de Haute-Loire sur l'ensemble du département.
2. En cas de présence de l'espèce, caractérisation des populations.
3. En cas d'absence de l'espèce, évaluation de ses possibilités de recolonisation sur le site et étude de l'opportunité de réintroduction de l'espèce.

**Echéances :**

2008 pour l'inventaire départemental.

2009 éventuellement pour la caractérisation des populations ou l'étude d'opportunité de recolonisation de l'espèce sur le site.

**Résultats attendus :**

Vérification de la présence ou de l'absence de l'Ecrevisse à pieds blancs.

En cas de présence, évaluation de la population.

En cas d'absence, évaluation des possibilités de recolonisation du site par l'espèce ou évaluation de l'opportunité de réimplantation de l'espèce.

**Indicateurs de suivi :** présence ou absence de l'espèce, caractérisation éventuelle de la population.

**Maître d'œuvre pressenti :** Fédération de Pêche, ONEMA

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, AAPPMA, Conseil Général, CPIE.

**SUI.esp.2****VERIFIER L'ABSENCE OU LA PRESENCE DE L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS SUR LE SITE****EVALUATION DES COÛTS**

La première phase de l'action est prise en charge par la Fédération de pêche dans le cadre de l'étude départementale engagée en 2008. Pour la suite, l'évaluation financière sera fonction des résultats de cette première étude.

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>		A estimer après l'inventaire 2008	Etat FEADER FDP43
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF			
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC			
ONEMA	X		
Fédération de Pêche	X		
AAPPMA	X		
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>			

### SUI.esp.3

#### VERIFIER L'ABSENCE OU LA PRESENCE DE LA LOUTRE SUR LE SITE

**Stratégie :** Suivi et évaluation écologique

**Priorité de mise en œuvre :**

**\*\***

**Espèce visée :** La Loutre.

**Territoire concerné :** Des indices de présence (épreintes) de la loutre ont été relevés en aval du site. Or, l'espèce n'avait pas été signalée sur le bassin versant dans le cadre des inventaires menés par le PNRLF en 2004.

**Objectif du suivi :**

Vérifier l'absence ou la présence de la Loutre sur le site.

**Descriptif de l'action :**

Le Parc Naturel Régional réalise tous les 5 ans un inventaire Loutre sur son territoire.

Plus exactement, le Parc confie ces inventaires à *Catiche Production* (Christian Bouchardy). Les inventaires ont été réalisés en 1993 1999 2004 et le prochain devrait avoir lieu en 2009. En 2004, la loutre avait recolonisé tous les bassins versants du Parc sauf la Durolle, l'Ance du Nord et l'Arzon.

En 2009, Il est proposé d'élargir la zone de prospection à l'ensemble du site Natura 2000 des gorges de l'Arzon

1. Inventaire : présence ou absence.
2. Caractérisation de la population.
3. Préconisations de gestion.

**Echéance de mise en œuvre :** 2009

**Résultats attendus :** Vérification de la présence ou de l'absence de la loutre, éventuellement évaluation de la population.

**Indicateurs de suivi :** Présence ou absence de l'espèce.

**Maître d'œuvre pressenti :** PNRLF (& Catiche Production)

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, ONCFS, ONEMA, Conseil général, CPIE.

### SUI.esp.3

VERIFIER L'ABSENCE OU LA PRESENCE DE LA LOUTRE SUR LE SITE

#### EVALUATION DES COÛTS

OPERATEURS/BENEFICIAIRES		Coûts	Financements
<b>ETAT / DIREN</b>		3000 €	PNRLF (articulation avec l'inventaire Loutre du PNR) Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes			
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF	X		
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE			
CBNMC			
ONCFS	X		
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé	X		
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>3000 €</b>	

## COM.1

### ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LES ACTIONS EN DECOULANT

**Stratégie :** Communication : information, sensibilisation, valorisation

**Priorité de mise en œuvre :**

\*\*\*

#### **Objectifs :**

Définir des outils communicatifs d'information, de sensibilisation, d'éducation et de valorisation en ciblant les populations et les moyens à mettre en œuvre.

#### **Descriptif de l'action et échéances de mise en œuvre**

En matière de communication, les groupes de travail de 2007 ont permis de déterminer les axes suivants:

1. Information du public : Elle doit faire valoir l'intérêt du site, les problématiques de gestion propres au site
  - a. Rédaction d'un article synthétique dans les bulletins municipaux (2008).
  - b. Plaquette d'information de type « Infosite » ; relais envisageable : bulletin municipal, mairie office de tourisme, structures d'accueil (2008-09 puis tous les 2 ans).
  - c. Mise en place de deux réunions d'information générales sur Natura 2000 auprès de tous les habitants et usagers du site (2008-09 puis tous les 2 ans).
  - d. Mise en place d'un support fixe à l'entrée du site au niveau de Sereys (2009).
2. Actions générales de sensibilisation auprès du grand public et pédagogiques auprès des scolaires locaux :
  - a. 2009 (puis tous les 2 ans) : Organisation d'actions de communication grand public : deux sorties sur le terrain et une soirée thématiques.
  - b. 2008-09 (puis tous les 2 ans) : sorties découverte du site des gorges de l'Arzon (une à destination des collégiens de Craponne, l'autre des primaires).
3. Information sur la réglementation existante relative à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels : L'action engagée en 2005 par le Parc Naturel régional Livradois-Forez et le CPIE qui visait la mise en place d'une signalétique sera opérationnelle. Dès 2008-09, il conviendra de poursuivre la communication auprès des élus, des organisateurs de randonnées motorisées et des brigades de gendarmerie ; relais envisageable : Mairies, Associations de sport mécanique.
4. Information sur les implications du document d'objectifs (contrats envisageables, adhésion à la charte Natura 2000, MAET...) : elle concernera particulièrement tous les propriétaires et ayants droit concernés par des habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire : Ces actions sont reprises dans les fiches GA.1 et GF.1. Les relais envisageables sont la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA, la DDAF, le CRPF et l'ONF).

#### **Remarque :**

Lors de certaines actions, comme par exemple les pêches électriques organisées pour le suivi du Chabot, il sera proposée à la population locale de participer.

#### **Résultats attendus :**

Mise en œuvre de manière ciblée et suivie d'action de communication en direction des divers publics.

#### **Indicateurs de suivi :**

Diffusion de la plaquette.

Nombre de participants aux réunions, sorties et soirées thématiques.

Retours presse.

**Maître d'œuvre pressenti :** CPIE.

**Partenaires privilégiés :** DIREN, DDAF, Conseil Général, l'ensemble des partenaires pouvant être sollicité en fonction de la thématique et du type d'action organisé.

**COM.1****ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LES ACTIONS EN DECOULANT****EVALUATION DES COÛTS**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>			
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes	X		
SICALA			
Conseil Général 43	X	4000 € (1b) tous les deux ans	
PNRLF	X		
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs		1000 € tous les deux ans (1c)	
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE	X	5000 € (1d)	Etat FEADER
CBNMC			
ONEMA		1500 € tous les deux ans (2a)	
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF		1000 € tous les deux ans (2b)	
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>25000 €</b>	

**COM.2**  
**GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

**Stratégie :**  
Coordination

**Priorité de mise en œuvre :**  
\*\*\*

**Objectifs :**

Coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier.  
Assurer la concertation et l'animation.

**Descriptif de l'action :**

Le Conseil Général, structure pressentie au portage de la démarche Natura 2000 pour le site des gorges de l'Arzon pourrait déléguer la gestion administrative et la coordination du document d'objectif :

- Gestion de l'ensemble du dossier.
- Supervision de la bonne mise en œuvre.
- Interlocuteur privilégié des acteurs.
- Mise en place de la concertation et l'animation.
- Gestion des difficultés et problèmes rencontrés.

**Résultats attendus :** Mise en œuvre du document d'objectif.

**Indicateurs de suivi :** Calendrier de réalisation des actions, bilan annuel.

**Maître d'œuvre pressenti :** CPIE

**Partenaires privilégiés :** Conseil Général, DIREN, DDAF, ONF, CRPF, Fédération de Pêche, CSP, AAPPMA, Chambre d'Agriculture, SICALA.

**COM.2**  
**GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

**EVALUATION DES COÛTS**

<b>OPERATEURS/BENEFICIAIRES</b>		<b>Coûts</b>	<b>Financements</b>
<b>ETAT / DIREN</b>		5000 € / an	Etat FEADER
<b>COLLECTIVITES</b>			
Communes	X		
SICALA			
Conseil Général 43	X		
PNRLF	X		
<b>PARTICULIERS</b>			
Agriculteurs			
Autres (propriétaires forestiers,...)			
<b>AUTRES</b>			
CPIE	X		
CBNMC			
ONEMA			
Fédération de Pêche			
AAPPMA			
ONF			
CRPF			
Chambre d'Agriculture			
ADASEA			
Cabinet spécialisé			
<b>TOTAL SUR 6 ans</b>		<b>30000 €</b>	

### IV.3. ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS, PLANIFICATION ET EVALUATION FINANCIERE

#### IV.3.1. UNE COHERENCE A RECHERCHER AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES OU TERRITORIALES

L'engagement de l'Etat à assurer l'efficacité et la pérennité des mesures de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire implique une nécessaire cohérence de sa politique. Il incombe à ses services, aux collectivités et aux établissements publics de garantir une cohérence entre les différents documents de planification qui peuvent s'appliquer sur un même site.

Ainsi, toute attribution de fond entraînant ou pouvant entraîner une dégradation directe ou indirecte des habitats doit être supprimée et, au contraire, tout financement d'actions favorables à la conservation ou prenant celle-ci en compte doit être favorisée sur le site.

Dès leur élaboration, ou lors de leur révision dans le cas des documents existants, les documents de planification qui s'appliquent et s'appliqueront aux sites concernés par Natura 2000 devront prendre en compte les principes de gestion durable préconisés dans le document d'objectifs et validés par les partenaires locaux et institutionnels associés à sa réalisation.

#### IV.3.2. PLANIFICATION ET EVALUATION FINANCIERE

L'estimation des besoins financiers a été réalisée en tenant compte

- de l'impossibilité économique de mener toutes les actions sur toutes les zones,
- de la prise en compte uniquement du surcoût occasionné par les actions de conservation ou de restauration des habitats. Ainsi les financements du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ne se substitueront pas aux financements traditionnels des actions mais les compléteront ; une action pourra donc être réalisée grâce au concours des financements ou cofinancements mobilisables par les collectivités territoriales, l'Agence de l'eau, etc...
- de la priorité de certains habitats ou espèces par rapport à d'autres.

Cette estimation reste évidemment indicative. Elle dépend beaucoup de la volonté des collectivités locales, des résultats auprès des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural, du travail de prospection de l'animateur. Elle permet d'avoir un ordre de grandeur des besoins qui seront affinés annuellement.

En résumé, cette estimation correspond au coût nécessaire pour intervenir dans un premier temps sur un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire rencontrés sur le site. En pratique, le document d'objectifs sera appliqué en fonction :

- **des priorités d'intervention** sur les habitats et espèces caractéristiques de ce site,
- **des volontés et des initiatives locales,**
- **des moyens financiers disponibles.**

Le tableau ci-après reprend les différentes actions et les financements envisagés sur une durée de 6 ans. Il s'agit d'un tableau indicatif : les crédits sont alloués annuellement en fonction des financements disponibles. De plus, pour plus de détail concernant l'affectation des financements, on peut se référer aux fiches action.

*Tableau 8 : Plan de financement des actions du Document d'Objectif du site Natura 2000 des gorges de l'Arzon*

Code action		2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
<b>GE.1</b>		A évaluer dans le cadre du SAGE Loire amont						-
<b>GE.2</b>		Aucun coût : information vulgarisation (cf. COM.1 & GF.1)						-
<b>GF.1</b>	hors contrat	-	3300 €	300 €	300 €	3300 €	300 €	<b>7500 €</b>
	contrats N2000	-	?	?	?	?	?	?
<b>GA.1</b>	hors MAE	-	3000 €	-	-	-	-	<b>3000 €</b>
	MAE	-	7602 €	7602 €	7602 €	7602 €	7602 €	<b>38010 €</b>
<b>GA.2</b>	hors contrats	7790 €						<b>7790 €</b>
	contrats	-	A évaluer dans le cadre de l'étude de faisabilité					?
<b>SUI.esp.1</b>		2000 €	1000 €	1000 €	2000 €	1000 €	1000 €	<b>8000 €</b>
<b>SUI.esp.2</b>		-	A estimer	-	-	-	-	?
<b>SUI.esp.3</b>		-	3000 €	-	-	-	-	<b>3000 €</b>
<b>SUI.hab.1</b>		-	-	-	-	-	-	<b>0 €</b>
<b>SUI.hab.2</b>		-	6860 €	-	-	3570 €	-	<b>10430 €</b>
<b>SUI.hab.3</b>			4415 €*					<b>4415 €</b>
<b>SUI.hab.4</b>		-	-	-	-	6005 €	1380 €	<b>7385 €</b>
<b>COM.1</b>			8000 €		5500 €		5500 €	<b>19000 €</b>
<b>COM.2</b>		5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	<b>30000 €</b>
<b>TOTAL**</b>		14790 €	44160 €	15885 €	22385 €	28460 €	22765 €	<b>138530 €</b>

\* Seul le coût de l'état des lieux figure dans ce tableau. Le suivi est envisagé pour 2014.

\*\* TOTAL hors contrats Natura 2000 et éventuelle action de gestion de l'Ecrevisse à pieds blancs

Par grand type d'action, la répartition financière est la suivante :

*Tableau 8 : Répartition financière par grand type d'actions*

	<b>TYPE d' ACTIONS</b>	<b>MONTANT sur 6 ans</b>	<b>%</b>
<b>COM</b>	Information et communication autour du document d'objectifs	49000 €	35,3 %
<b>G</b>	Gestion des habitats naturels ou des habitats d'espèces	56300 €**	40,7 %
<b>SUI</b>	Amélioration des connaissances et suivi des habitats naturels et des espèces	33230 €	24 %
	<b>TOTAL</b>	<b>138530 €</b>	<b>100 %</b>

\*\* TOTAL hors contrats Natura 2000 et éventuelle action de gestion de l'Ecrevisse à pieds blancs

## BIBLIOGRAPHIE

### - Documents réglementaires et officiels sur Natura 2000

- Atelier Technique des Espaces Naturels (1998) - Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000. ATEN édition.
- Conseil de l'Europe - (1992) - La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel des Commissions Européennes édition.
- Journal Officiel des Commissions européennes, Législation L 107 et 305, avril et novembre 1997.
- Documents d'Objectifs pilote des vallées de la Haute-Durance et du Guil, GAP-CHARANCE, octobre 1998.

### - Documents officiels d'élaboration des documents d'objectif et réglementaires de protection

- M.N.H.N. (2000) - Les cahiers d'Habitats de la Directive Natura 2000. M.N.H.N. édition.
- OLIVIER L., GALLAND J.P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France ; Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle Service du Patrimoine Naturel, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages. 486 p. + annexes.
- RAMEAU J-C. (1991) - Code CORINE biotopes. ENGREF édition.

### - Outils de connaissance et de présentation de la région Auvergne et du site

- A.C.E.I.F. - Diagnostic du territoire du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. Parc Naturel Régional du Livradois-Forez édition.
- ANONYME (1974) - Rétrospective : 1974, quatre jours d'enfer dans la vallée de l'Arzon. L'Eveil de Haute-Loire édition.
- BILLY, F. (1988) – La végétation de la Basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S. – Numéro spécial : 9, 416 p.
- BRAUN-BLANQUET, J. (1952) – Les groupements végétaux de la région méditerranéenne. C.N.R.S., Montpellier, 298 p + planches,.
- CHANGEUX & PONT (1995) - Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin ; CNRS, in DOCUMENT D'OBJECTIFS PILOTE, *Les Gorges de l'Ardèche*, SIGARN.
- CHASSAGNE (1956) - Inventaire analytique de la flore d'Auvergne., Lechevalier édition.
- COCHET G. (1997) - Inventaire des cours d'eau à *Margaritifera margaritifera* en Auvergne
- COCHET G. (1995) – Les rivières à *Margaritifera margaritifera* dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAPONNE, Département de Haute-Loire et Région Auvergne – « Circuits VTT au Pays de Craponne ». Edition Pastre.
- CONSEIL GENERAL DE HAUTE-LOIRE – Qualité de la rivière Arzon en amont et aval du site Natura 2000, chimie des eaux, flore et invertébrés benthiques, résultats de l'année 2005
- CONSEIL GENERAL DE HAUTE-LOIRE, ADASEA HAUTE-LOIRE (2007) – Projet agro-environnemental des sites Natura 2000 des Gorges de la Loire. DIREN Auvergne
- CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (1997) - Sites Natura 2000 « Ecrevisses à pattes blanches » Propositions pour la région Auvergne. Conseil Supérieur de la Pêche édition.

- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL (2006) - Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301080 : « Gorges de l'Arzon ». DIREN Auvergne
- CPIE DU VELAY (1993) - Diagnostic et évaluation d'Espaces Naturels Sensibles représentatifs de la Haute-Loire. Etude préalable à une politique d'intervention foncière du département de la Haute-Loire concernant 18 sites, EFFA édition.
- CRPF AUVERGNE (2002) – Caractérisation des hêtraies et préconisations de sylviculture pour les habitats forestiers des Gorges de l'Arzon.
- DUPONT, P (1990) – Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore ; collection Patrimoines Naturels – Volume n°3 série Patrimoine Génétique, Paris, 441 p.
- FEDERATION DE HAUTE-LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (2004) – Compte rendu des pêches électriques de Chabot (*Cottus Gobio*) sur le site Natura 2000 des « Gorges de l'Arzon en Haute-Loire le 21 septembre 2004.
- PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ (1998) - La charte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. PNR du Livradois-Forez édition.
- GRANIER G. (1996)- Opération Locale d'Amélioration de l'Environnement. Communauté de Communes du Pays de Craonne édition.
- GRENIER E. (1992) – Flore d'Auvergne. Société Linnéenne de Lyon. 658 p.
- JOUBERT B. (1992) – Oiseaux du Massif Central. Une avifaune de Haute-Loire. CPIE du Velay, 366 p.
- LEMEE (1946) - Le peuplement végétal de l'Auvergne., SHLA édition.
- MERGOIL J. (1986) – Aperçu géologique du Velay. Le Zircon, 12 : 1-5.
- MNHN, WWF (1994) – Le livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. 175 p.
- MOLINA ABRIL J. A. (1994) – Resumen sintaxonomico de las comunidades vegetales de Francia y España hasta el rango de alianza, 55 - 110 ; *in* Colloques phytosociologiques, tome XXII : la Syntaxonomie et la Synsystematique Européennes, comme Base Typologique des Habitats, Bailleul, 1993. Muséum National d'Histoire Naturelle (2000) – Cahiers d'Habitats. Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne ;Version EUR 15. 49 p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., (1995) – Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel ; Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Paris, 486 p. + annexes.
- ONF 06 (2001) – Document d'objectifs du site PR 74 « Préalpes de Grasse ». Rapport.
- PARC NATUREL DU LIVRADOIS-FOREZ (1998) - Livradois-Forez : « L'Auvergne du soleil levant ». Edition du Rouergue.
- ROCAMORA G. (1993) – Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. BirdLife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement. 339 p.

#### Sources iconographiques :

BIOTOPE, 2000-2001 : berger avec les moutons, Landes à Genêt purgatif, Pelouses pionnières sur dômes rocheux, Falaises siliceuses hercyniennes, Myosotis de Balbise, Joubarbe d'Auvergne, Chabot.

## GLOSSAIRE

**A.A.P.P.M.A.** : Associations Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

**A.C.C.A.** : Association Communale de Chasse Agréée.

**ADASEA** : Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

**AFP** : Association Foncière Pastorale

**A.S.A.** : Association Syndicale Agrée

**Alevinage** : action de repeupler un étang, un lac ou un cours d'eau en y déversant des jeunes poissons n'ayant pas encore acquis la morphologie de l'adulte.

**Allochtone (pour l'écrevisse américaine)** : se dit d'un organisme animal ou végétal dont l'origine n'est pas locale (voir autochtone).

**Alluvial,e,aux (pour les forêts de Frênes et d'Aulnes)** : produit par des sédiments transportés par les cours d'eau et composés de galets, de gravier, de sable, de limons et d'argiles.

**Anatexie (cf. granite d'anatexie)** : processus par lequel des roches du métamorphisme sont soumises à des températures de plus en plus élevées et subissent, en conséquence, une fusion partielle donnant des migmatiques, puis une fusion totale ou presque produisant un magma.

**Autochtone** : en biologie, se dit d'un organisme animal ou végétal qui habite une région naturellement (voir allochtone).

**Balivage** : choix et marquage des arbres réservés dans la coupe d'un bois taillis pour qu'ils puissent croître en futaie.

**Bassin versant** : région géographique naturelle drainée par un ou plusieurs cours d'eau (ici l'Arzon) et leurs affluents.

**Benthique** : du fond des océans, des mers, des lacs, des rivières.

**Biodiversité** : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimée en nombre d'espèces animales et/ou végétales mais recoupant aussi la diversité génétique et la diversité des écosystèmes.

**Coléoptères** : ordre d'insectes à métamorphoses complètes, pourvus de pièces buccales (de la bouche) broyeuses et d'ailes postérieures pliantes protégées au repos par une paire d'élytres cornés, comprenant plus de 300 000 espèces.

**Conservation (au sens de la Directive Habitats)** : un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable.

**Cortège** : groupe d'espèces qui vivent dans les mêmes habitats.

**C.P.I.E.** : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement.

**C.R.P.F.** : Centre Régional de la Propriété Forestière.

**D.D.A.F.** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**Décapode** : ordre des crustacés supérieurs, généralement marins, ayant cinq paires de grandes pattes thoraciques tels les crabes, crevettes, homards, langoustes, écrevisses.

**D.I.R.E.N.** : DIrection Régionale de l'ENvironnement.

**Diversité phytocénotique** : diversité des groupements végétaux.

**Ecobuage** : mode de préparation et de fertilisation du sol consistant à détacher la couche herbacée par plaques (gazons), qu'on fait ensuite sécher et brûler pour en répandre la cendre.

**Elagage** : action de couper les branches inutiles ou nuisibles d'un arbre pour la production forestière.

**Endémique** : se dit d'une espèce vivante qui est confinée dans une aire particulière.

**Enrésinement** : plantation de résineux (arbres Conifères).

**Entomologique** : relatif aux insectes.

**Epèce d'intérêt communautaire** : espèce présente sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger

- ou vulnérable (si les menaces vis-à-vis de sa conservation persistent, passage dans la catégorie « en danger »)
- ou rare (populations de petite taille)
- ou endémique (ayant une distribution géographique limitée et bien définie).

**Espèce prioritaire** : espèce d'intérêt communautaire nécessitant une attention particulière.

**Etat de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel** : l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce ou l'habitat, peuvent affecter à long terme leur répartition et leur importance sur le territoire de l'Union Européenne.

**Etiage** : niveau le plus bas d'un cours d'eau.

**Eutrophe (pour la Mégaphorbiaie)** : riche en éléments utilisables par la végétation permettant une forte activité biologique.

**Frayère (frayer)** : lieu où les poissons se réunissent pour se reproduire.

**Futaie** : peuplement forestier évolué (en âge mur) provenant de semis naturels ou de plants.

**Futaie régulière** : peuplement constitué d'arbres de dimensions (diamètre, hauteur) voisines, et est en général équienne (du même âge). Au cours du temps, ce peuplement passe par divers stades : semis, fourré, gaulis, perchis et futaie.

**G.D.A.** : Groupe de Développement Agricole.

**Grabens** : fossé d'effondrement, rift.

**Granite d'anatexie** : roche magmatique plutonique constituée surtout de quartz, de feldspaths, de micas.

**Habitats naturels (définition issue de la Directive Habitats)** : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, où les organismes vivants existent ou ne peuvent exister, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

**Habitat d'intérêt communautaire** : habitat présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger de disparition,
- ou ayant une aire de répartition naturelle très restreinte,
- ou caractéristique ou remarquable des régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne.

**Habitat prioritaire** : habitat d'intérêt communautaire présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en voie de disparition ou rare
- ou ayant une aire de répartition naturelle centrée sur le territoire de l'Union Européenne et méritant une attention particulière.

**Héliophile** : se dit d'une plante qui recherche la lumière du soleil.

**Horst** : massif soulevé : structure tectonique surélevée, limitée par des failles normales.

**Humus** : ensemble des produits de la décomposition et de la transformation, par voie chimique et biologique, de la matière organique d'un sol.

**Hydromorphe** : se dit d'un sol dont les caractères sont dus en grande partie à un engorgement d'eau temporaire ou permanent. Les conditions d'anaérobiose (sans oxygène) règnent et l'on observe une accumulation de matière organique.

**Hygrophiles** : se dit des êtres vivants, plus particulièrement les végétaux, qui ont besoin de beaucoup d'humidité pour se développer.

**Incubation** : période qui s'écoule entre la fécondation et la production d'un organisme vivant.

**Ligneux, se** : se dit d'un végétal dont la racine, la tige et les branches contiennent une proportion importante de bois (les genêts par exemple).

**Litière** : en sylviculture, ensemble des débris végétaux qui jonchent le sol.

**Lits d'un cours d'eau** : partie d'une vallée creusée par l'écoulement des eaux et occupée temporairement ou non par un cours d'eau.

On distingue le lit majeur et le lit mineur :

**Lit majeur** : zone envahie par les eaux en période de crue.

**Lit mineur** : partie du lit occupée en permanence par le cours d'eau.

**Mégaphorbiaie** : végétation herbacée haute et vivace des bords d'eau.

**Neutrophile** : se dit d'une espèce végétale qui recherche essentiellement les sols dont le pH est compris entre 6 et 7.

**Nitrophile** : se dit d'une espèce végétale qui recherche des sols bien fournis en azote.

**Niveau trophique** : au sein d'une chaîne alimentaire ou d'un réseau trophique (relatif à la nutrition), étape du cheminement de la matière et de l'énergie, ayant comme point de départ les producteurs et comme point d'arrivée les consommateurs tertiaires.

**Nutriments** : corps simple pouvant être assimilé par un organisme sans qu'il y ait transformation digestive. On distingue les macronutriments tels le calcium, l'azote, le phosphore et les micronutriments tels que le cuivre, le zinc, le manganèse.

**Omnivore** : se dit d'un organisme vivant qui se nourrit de substances variées.

**Ovovivipare** : se dit d'une espèce animale chez laquelle la femelle pond des œufs qui se développent à l'intérieur d'une cavité incubatrice interne et qui produit des petits déjà éclos.

**O.N.E.M.A.** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ex CSP).

**O.N.F.** : Office National des Forêts

**Pérennité** : caractère de ce qui dure indéfiniment.

**Pionnier, ère (pour les pelouses sur dômes rocheux)** : se dit d'une espèce ou d'une ensemble d'espèces qui s'implante en premier sur un terrain nu (colonisateur).

**Plante crassulescente** : plante charnue, poussant dans la rocaille, dont fait partie la Joubarbe.

**P.N.R.** : Parc naturel régional.

**Populiculture** : ensemble des techniques consacrées à la culture des peupliers.

**Régime hydrique** : variations saisonnières du débit d'un cours d'eau.

**Relevé phytosociologique** : liste complète des espèces végétales qui peuplent une surface délimitée d'une station. Les caractères écologiques de cette surface sont également notés.

**Réseau Natura 2000** : réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (formées par des sites abritant des habitats de l'annexe I de la directive Habitats de 1992 et des habitats d'espèces de l'annexe de cette même directive) et de Zones de Protection Spéciale issues de la directive Oiseaux de 1979.

**Rhizomes** : tige souterraine, vivace, qui produit chaque année des racines adventives et des tiges aériennes.

**Ripisylve** : formations arborescentes qui s'installent le long des cours d'eau, composées en grande partie de saules et d'aulnes.

**Salmonidés** : famille de poissons osseux à deux nageoires dorsales, dont la seconde est adipeuse (avec de la graisse), aimant les eaux fraîches et oxygénées, tels le saumon et la truite.

**Saproxylophage** : se dit d'un organisme qui se nourrit de bois mort ou en décomposition.

**S.A.G.E.** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

**S.I.C.A.L.A.** : Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents.

**Trophie** : cf. « niveau trophique ».

**U.D.O.T.S.I.** : Union Départemental des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives.

**Vivace** : se dit d'une plante dont le développement et la floraison s'étendent sur plusieurs années.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1** : Charte Natura 2000

**ANNEXE 2** : Récapitulatif des cahiers des charges des mesures retenues pour les Contrats Natura 2000

**ANNEXE 3** : Personnes associées ou contactées dans le cadre de la réactualisation des fiches actions du DOCOB



CHARTRE NATURA 2000 sur le site  
FR 8301080 « Gorges de l'Arzon »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

---

## ENGAGEMENTS

---

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

*Point de contrôle : La structure animatrice informe la DDAF de tout refus de passage d'expert.  
Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte

*Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

③ Ne pas introduire d'espèces exotiques

*Point de contrôle : non constat de cette pratique*

④ Informer la structure animatrice avant de procéder à des travaux d'écobuage ou de brûlage des rémanents.

*Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

⑤ Mettre en conformité le plan de gestion ou le document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte.

*Point de contrôle : Conformité du plan de gestion ou du document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte.*

⑥ Informer la structure animatrice avant tout traitement chimique de parcelles concernées par la charte

*Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

⑦ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés sur les parcelles concernées par la charte en dehors des voies ouvertes à la circulation.

*Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.*

## FALAISES

### Engagement soumis à contrôles

① N'équiper et n'autoriser la pratique de l'escalade qu'en concertation avec la structure animatrice

*Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

## PELOUSES ET PRAIRIES

### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas supprimer le couvert herbacé par retournement

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique.*

② Ne pas réaliser de plantations.

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement.*

③ Conserver les haies et bosquets situés sur les prairies ou en lisières

*Point de contrôle : Non constat sur place de la destruction des haies et bosquets ; contrôle à partir de photos aériennes de la déclaration PAC.*

## FORETS DE FEUILLUS

### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas pratiquer de coupe rase sauf dans le cadre d'une gestion en taillis inférieure à 1 ha.

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique.*

② Ne pas procéder à des substitutions artificielles d'essences.

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique.*

③ Conserver au moins deux arbres à cavité à l'ha.

*Point de contrôle : Constat sur place de cette pratique.*

MILIEUX HUMIDES (ripisylves et mégaphorbiaies)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas planter de résineux à moins de 10 m de la berge

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique.*

② Ne pas planter de peuplier.

*Point de contrôle : Non constat sur place de cette pratique.*

③ Maintenir les milieux rivulaires (ripisylve, forêt alluviale, mégaphorbiaie)

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction de la ripisylve et des forêts alluviales ; éventuellement comparaison de l'état de la parcelle à l'orthophoto 2005.*

le : ....., à.....

signature du ou des propriétaires

le : ....., à.....

signature du ou des ayant droits

## ANNEXE 2 :

### **RECAPITULATIF DES CAHIERS DES CHARGES DES MESURES RETENUES POUR LES CONTRATS NATURA 2000**

17 mesures contractuelles de gestion des sites Natura 2000, éligibles à un financement, sont proposées pour la gestion des habitats non agricoles.

9 le sont au titre de la mesure 323B du PDRH :

- **A32301P** – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
- **A32303R** – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique
- **A32303P** – Equipements pastoraux dans le cadre d’un projet de génie écologique (en complément de l’action A32303R)
- **A32305R** – Chantier d’entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger
- **A32311R** – Chantier d’entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d’embâcles
- **A32320P et R** – Chantier d’élimination ou de limitation d’une espèce indésirable
- **A32324P** – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d’aménagements des accès
- **A32325P** – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l’impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- **A32326P** – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- **A32327P** – Opérations innovantes au profit d’espèces ou d’habitats

8 le sont au titre de la mesure 227 du PDRH :

- **F22703** – Mise en œuvre de régénérations dirigées
- **F22706** – Chantier d’entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d’embâcles
- **F22709** – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l’impact des dessertes en forêt
- **F22710** – Mise en défens de types d’habitats d’intérêt communautaire
- **F22711** – Chantier d’élimination ou de limitation d’une espèce indésirable
- **F22712** – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- **F22713** – Opérations innovantes au profit d’espèces ou d’habitats
- **F22714** – Investissements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- **F22715** – Travaux d’irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

Mesures retenues		Habitats concernés*	Objectifs	Cahier des charges	Indemnité
Code	Intitulé				
A32301	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	6210 8230	Ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et de landes envahies par les ligneux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage de ligneux</li> <li>- Dessouchage, rabotage des souches</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action</li> </ul>	100 % du coût
A32303R	Gestion pastorale d'entretien	6210 8230	Mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et entretien d'équipements pastoraux</li> <li>- Gardiennage, déplacement, surveillance dutroupeau</li> <li>- Suivi vétérinaire</li> <li>- Affouragement, complément alimentaire</li> <li>- Fauche des refus</li> <li>- Location grange à foin</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action</li> </ul>	100 % du coût
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (en complément de l'action A32303R)	6210 8230	Mise en place d'équipements pastoraux nécessaires à la gestion pastorale sur des milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail pour l'installation des équipements</li> <li>- Equipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- clôtures (fixes ou mobiles, parcs, clôture électrique, batteries, ...)</li> <li>- abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...</li> <li>- aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,</li> <li>- abris temporaires</li> <li>- installation de passages canadiens, portails, barrières</li> <li>- systèmes de franchissement pour les piétons</li> </ul> </li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	100% du coût

A32305	Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger	6210 8230	Limiter ou contrôler la croissance de certaines tâches arbustives ou réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action</li> </ul>	100 % du coût
A32311 F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles	91E0	Améliorer les boisements en place au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe de bois</li> <li>- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol</li> <li>- Brûlage des rémanents</li> <li>- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action</li> </ul>	100 % du coût
A32320P et R F22711	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	3270 ; 6210 6230 ; 8220 8230 ; 6510 91E0 ; 9120 <b>6430-4</b> <b>1163 ; 1092</b> <b>1355</b>	Elimination ou limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul> <p>Spécifiques aux espèces animales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de cages pièges</li> <li>- Suivi et collecte des pièges</li> </ul> <p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyage mécanique des régénérations</li> <li>- Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)</li> <li>- Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre</li> <li>- Coupe des grands arbres et des semenciers</li> <li>- Enlèvement et transfert des produits de coupe</li> <li>- Dévitalisation par annellation</li> <li>- Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches pour les espèces à forte capacité de rejet</li> </ul>	100 % du coût

A32324P F22710	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	3270 6430-4 91E0	Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrouissement ou au piétinement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de poteaux, grillage, clôture</li> <li>- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ;</li> <li>- Entretien des équipements</li> <li>- Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action</li> </ul>	100 % du coût
A32325P F22709	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	6210 ; 8230 91E0 ; 9120 <b>6430-4</b> <b>3270</b>	Maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction (articulation avec la ZPS des gorges de la Loire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allongement de parcours normaux de voirie existante</li> <li>- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...)</li> <li>- Mise en place de dispositifs anti-érosifs</li> <li>- Changement de substrat</li> <li>- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents</li> <li>- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée</li> <li>- Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau</li> <li>- Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	100 % du coût

A32326P F22714	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	3270 ; 6210 6230 ; 8220 8230 ; 6510 ; 91E0 ; 9120 <b>6430-4</b>	Information des usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	100 % du coût
A32327P F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	3270 ; 6210 6230 ; 8220 8230 ; 6510 91E0 ; 9120 <b>6430-4</b> <b>1163 ; 1092</b> <b>1355</b>	Mise en œuvre d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune autre action listée ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique</li> </ul>	100 % du coût
F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées	9120	Conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail du sol (crochetage) ;</li> <li>- Dégagement de taches de semis acquis ;</li> <li>- Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ;</li> <li>- Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture ;</li> <li>- Plantation ou enrichissement ;</li> <li>- Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	100 % du coût
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	9120	Améliorer la représentativité et la naturalité des habitats de la directive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien sur pied d'arbres pendant 30 ans</li> <li>- Etudes et frais d'experts</li> </ul>	100 % du coût

F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	9120 91E0	Réalisation de travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dégagement de taches de semis acquis ;</li> <li>- lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ;</li> <li>- protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés.</li> </ul> </li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	100 % du coût
--------	---	--------------	---	---	------------------

\* Code Natura 2000 des habitats concernés :

- 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p et du *Bidention des rivières* p.p
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-brometalia*)
- 6230 : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6430-4 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dilenii*
- 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Illici-Fagenion*)
- 91E0 : Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus exelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

\* Code Natura 2000 des espèces concernées :

- 1163 : Chabot
- 1092 : Ecrevisse à pieds blancs (présence sur le site à vérifier)
- 1355 : Loutre (présence sur le site à vérifier)

### **ANNEXE 3 :**

## **LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A LA REACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF**

#### **Groupe de travail « Activités agricoles » (5 décembre 2007) :**

- Jean-Luc CAMPAGNE – CPIE du Velay
- Cathy ESPERET – Conseil Général de Haute-Loire
- Mireille GARDES – ADASEA de Haute-Loire
- Franck MAVET – agriculteur au Monteil (commune de Chomelix)
- Eric PETIOT – Chambre d'Agriculture de Haute-Loire / Antenne Forez-Emblavez
- Marie-Astrid SCHIRA – Chambre d'Agriculture de Haute-Loire / Service Environnement

#### **Groupe de travail « Activités forestières » (6 décembre 2007) :**

- Jean-Luc CAMPAGNE – CPIE du Velay
- Claudy COMBE – Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Régis DE PONTBRIAND – Syndicat des Propriétaires Forestiers
- Cathy ESPERET – Conseil Général de Haute-Loire
- Jean-Jacques GIRARD – DDAF de Haute-Loire
- Jean-Luc PARREL - CRPF

#### **Groupe de travail « Eau et milieux aquatiques » (11 décembre 2007) :**

- Valérie BADIOU – Conseil Général de Haute-Loire / Service environnement
- Jean-Luc CAMPAGNE – CPIE du Velay
- Philippe COTTE – ONEMA
- Emmanuelle FAURE – Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Stéphane NICOLAS – FDPPMA de Haute-Loire
- Claude MIRAMAND – AAPPMA de Vorey
- Jean-Luc PARREL – CRPF
- Daniel VETORETTI - AAPPMA de Vorey

#### **Groupe de travail « Gestion, aménagement et valorisation du site aux alentours du château d'Arzon » (10 décembre 2007) :**

- Jean-Luc CAMPAGNE – CPIE du Velay
- Dominique DAURIAT – PNR Livradois-Forez
- Cathy ESPERET – Conseil Général de Haute-Loire / Service environnement
- Régis FORISSIER – Maire de Chomelix
- Anne-Sophie FONTENEAU – ONF
- Jean-Jacques GIRARD – DDAF de Haute-Loire

#### **Autres personnes consultées dans le cadre de la réactualisation du DOCOB :**

- Philippe ANTONETTI – CBNMC
- Jean-Noël BORGET – CPIE du Velay

- Christian BOUCHARDY – Catiche Production
- Laurent CHEYMOL – FDC de Haute-Loire
- Nadine NOGARET – Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Kévin REMRINGER – CBNMC
- Laurent SEYTRE – CBNMC
- Pierre TABOURIN – DIREN Auvergne
- Monique TRAN – DDAF Haute-Loire